

COMPTES DE L'AGENCE POUR 2010



IAEA

Agence internationale de l'énergie atomique

COMPTES DE L'AGENCE POUR 2010

Imprimé par
l'Agence internationale de l'énergie atomique
Juillet 2011

Rapport du Conseil des gouverneurs

1. Conformément à l'alinéa 11.03 b) du Règlement financier [1], le Conseil des gouverneurs communique aux États Membres de l'Agence le rapport du Vérificateur extérieur sur les comptes de l'Agence pour 2010.

2. Le Conseil, ayant examiné le rapport du Vérificateur extérieur et l'introduction du Directeur général aux comptes, et les comptes eux-mêmes, soumet à la Conférence générale le projet de résolution ci-après.

La Conférence générale,

Vu l'alinéa 11.03 b) du Règlement financier,

Prend acte du rapport du Vérificateur extérieur sur les comptes de l'Agence pour l'exercice 2010, ainsi que du rapport présenté par le Conseil des gouverneurs à ce sujet [*].

[*] GC(55)/4

[1] INFCIRC/8/Rev.2.

Cinquante-cinquième session ordinaire

Comptes de l'Agence pour 2010

Table des matières

	<u>Page</u>
Table des matières	iii
Introduction et événements financiers marquants	1
Description des responsabilités du Directeur général et déclaration de conformité des comptes avec le Règlement financier de l'Agence internationale de l'énergie atomique au 31 décembre 2010	8
Partie I - Opinion du Vérificateur	11
- Rapport du Vérificateur extérieur sur la vérification des comptes de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'exercice clos le 31 décembre 2010	13
Partie II - États financiers	
I État des recettes et des dépenses et modification des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2010	51
II État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2010	52
III État des mouvements de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2010	53
IV État des crédits ouverts au budget ordinaire pour l'exercice clos le 31 décembre 2010	54
IV.1 État de la partie opérationnelle du budget ordinaire pour l'exercice clos le 31 décembre 2010	55
IV.2 État de la partie Investissements du budget ordinaire pour l'exercice clos le 31 décembre 2010	56
Partie III - États complémentaires	
S1 Fonds du budget ordinaire – Contributions au budget ordinaire – état au 31 décembre 2010	59
S2 Fonds de roulement – état au 31 décembre 2010	63
S3 Avances au Fonds de roulement – état au 31 décembre 2010	64
S4 Fonds du budget ordinaire – état des excédents de caisse au 31 décembre 2010	67
S5 Fonds du budget ordinaire – état des excédents de caisse conservés en attendant le versement de contributions au 31 décembre 2010	68
S6 Budget ordinaire de 2010 – état récapitulatif par chef de dépense au 31 décembre 2010	69
S7 État récapitulatif des dépenses par grande catégorie et par groupe de fonds au 31 décembre 2010	70
S8 Contributions au Fonds de coopération technique – état au 31 décembre 2010	71
S9 Programme de coopération technique –	
a Dépenses de programme recouvrables – état au 31 décembre 2010	75

b	Coûts de participation nationaux au 31 décembre 2010	76
S10	Comptes courants au 31 décembre 2010	79
S11	Dépôts en banque au 31 décembre 2010	80
S12	Fonds du marché monétaire AAA émis par les gouvernements et bons du trésor au 31 décembre 2010	81
S13	Encaisse, comptes courants et comptes de dépôt bancaires et autres équivalents de liquidités par groupe de fonds et fonds au 31 décembre 2010	82
Partie IV - Notes aux états financiers		83
Partie V - Annexes		
A1	Fonds du budget ordinaire – Ressources prévues et effectives pour l'exercice clos le 31 décembre 2010	103
A2	Fonds de coopération technique– Ressources prévues et effectives pour l'exercice clos le 31 décembre 2010	104
A3	Ressources mises à la disposition de l'Agence -	
a	par les États Membres pour 2010 (contributions en espèces et en nature)	105
b	par des donateurs autres que les États Membres pour 2010 (contributions en espèces et en nature)	109
c	par programme sectoriel pour 2010 (contributions en espèces et en nature)	110

Comptes de l'Agence pour 2010

A. Introduction et événements financiers marquants

1. J'ai l'honneur de soumettre ci-après les comptes de l'Agence pour l'exercice clos le 31 décembre 2010. Le rapport du Vérificateur extérieur au Conseil des gouverneurs sur la vérification des comptes figure dans la partie I. Les comptes de l'Agence sont présentés dans les parties II et III constituées respectivement par les états financiers I à IV et les états complémentaires S1 à S13. La partie IV, intitulée « Notes aux états financiers », décrit l'objet et le financement des fonds et les pouvoirs en vertu desquels ils sont administrés, ainsi que les principes comptables essentiels appliqués par le Secrétariat dans l'établissement des états financiers et des états complémentaires. Les notes donnent des informations complémentaires sur des éléments et des événements importants qui pourraient influencer sur la situation financière de l'Agence ou sur celle de fonds en sa possession ou sous son contrôle. Les annexes (partie V) présentent des informations qui, conformément aux normes comptables actuelles du système des Nations Unies, n'apparaissent plus sous la forme d'états financiers, d'états complémentaires ou de notes, mais qui sont jugées utiles pour les États Membres.

2. Les présents comptes ont été établis conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS). À partir du prochain exercice, l'Agence prévoit d'établir ses comptes selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux prescriptions des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

A.1. Principales modifications

3. Il n'y a pas de modifications importantes de la présentation cette année. L'état financier du crédit au budget ordinaire (état financier IV) comporte deux parties : l'état du budget ordinaire opérationnel (état financier IV.1) et l'état du budget ordinaire d'investissement (état financier IV.2).

4. Le Fonds général comprend de nouveaux comptes dans le cadre du Fonds pour les programmes extrabudgétaires (groupe de fonds III) comme le montre l'annexe A.

5. Le Fonds général comprend de nouveaux comptes dans le cadre du Fonds extrabudgétaire de coopération technique (groupe de fonds IV) comme le montre l'annexe B.

A.2. Événements financiers marquants

A.2.1. En général

6. À la fin de 2010, le montant total des liquidités et des équivalents de liquidités détenus par l'Agence s'élevait, tous groupes de fonds confondus, à 289,7 millions d'euros (266,3 millions d'euros en 2009).

A.2.2. Groupe de fonds I. Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement

7. Les ouvertures de crédits initialement approuvées d'un montant de 318,3 millions d'euros pour les dépenses ordinaires opérationnelles, et de 100 000 euros pour les investissements, au taux de change de 1 \$ pour 1 €, ont été réévaluées à 303,5 millions d'euros et 10 000 euros en appliquant le taux de change moyen de 1,3248 \$ pour 1 €, conformément à la résolution GC(53)/RES/6.

8. Les liquidités et équivalents de liquidités du Fonds du budget ordinaire, y compris le Fonds de roulement, ont baissé, passant de 65,9 millions d'euros en 2009 à 56,7 millions d'euros en 2010. Par conséquent, le flux de trésorerie a été moins satisfaisant que l'année précédente. Sur l'ensemble des liquidités, le montant de 23,7 millions d'euros (17,6 millions d'euros en 2009 pour 2010) est constitué d'avances pour 2011 versées par certains États Membres.

9. Les contributions régulières ont augmenté par rapport à l'exercice précédent. Elles s'élèvent à 298,4 millions d'euros pour l'exercice considéré, contre 278,8 millions pour l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'augmentation du budget de 2010 par rapport à celui de 2009. Le montant total des contributions régulières non acquittées à la fin de l'année était de 37,3 millions d'euros contre 30,5 millions d'euros à la fin de 2009.

10. On a relevé un léger déficit de caisse pour 2009, d'un montant de 300 000 euros, imputable essentiellement au fait que des contributions dues au titre d'exercices antérieurs n'ont pas été entièrement versées. Ce déficit a été comblé provisoirement par le Fonds de roulement.

11. L'insuffisance des recettes par rapport aux dépenses en 2010, qui s'élève à 2,2 millions d'euros (contre 1,5 million en 2009), se décompose comme suit :

	<u>millions d'euros</u>	
	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Solde non utilisé des crédits ouverts (état financier IV)	(0,3)	(0,5)
Excédent (insuffisance) des ressources effectives par rapport aux prévisions ajustées (annexe A1)	(1,9)	(1,3)
Contributions régulières des nouveaux États Membres	<u>0,0</u>	<u>0,3</u>
Excédent (insuffisance) des recettes par rapport aux dépenses (état financier I)	<u>(2,2)</u>	<u>(1,5)</u>

12. L'insuffisance des recettes par rapport aux dépenses est en grande partie due à l'insuffisance des recettes diverses, qui s'explique par un taux d'intérêt exceptionnellement faible et un montant élevé d'avoirs passés par profits et pertes au titre de l'impôt sur le revenu des États-Unis. Les recettes diverses perçues en 2010 s'élèvent à 3,3 millions d'euros alors que le montant estimé dans le budget est de 4,7 millions d'euros.

A.3. Groupe de fonds II. Fonds général – Fonds de coopération technique

13. Les ressources du Fonds ont baissé, le total des contributions promises s'élevant à 78,5 millions de dollars (79,9 millions de dollars en 2009) pour un objectif de 85 millions de dollars (85 millions de dollars en 2009). Les liquidités ont baissé par rapport à l'exercice précédent, passant de 73,5 à 63,7 millions de dollars (48,5 millions d'euros). Environ 2,1 millions de dollars (3,3 %) de ces liquidités sont détenus dans des monnaies difficiles à utiliser, contre 13,7 millions de dollars (18,7 %) lors de l'exercice précédent. Cette forte diminution est le résultat des efforts fructueux accomplis par l'Agence pour faire baisser ces liquidités.

A.4. Autres groupes de fonds

14. Les liquidités des groupes de fonds III, IV et VI sont indiquées dans l'état II. Ces fonds sont alimentés par des contributions extrabudgétaires d'États Membres ou d'établissements d'États Membres reçues avant la mise en œuvre des activités correspondantes, ou dans le cadre d'accords de financement avec l'ONU ou d'autres organisations internationales et d'accords avec les donateurs. Ces ressources ont augmenté pour s'établir à 184,5 millions d'euros, contre 149,5 millions d'euros lors de l'exercice précédent. Cette augmentation des liquidités dans ces groupes de fonds s'explique principalement par le versement de montants importants pour des projets extrabudgétaires vers la fin de l'exercice 2010, qui feront l'objet de décaissements lors des prochains exercices.

(signé)

YUKIYA AMANO
Directeur général

ANNEXE A

Nouveaux comptes dans le cadre du Fonds pour les programmes extrabudgétaires
(groupe de fonds III)

- **Hongrie** – pour une contribution en euros destinée à déterminer si les mesures de suivi des opérations de remédiation exécutées sur d’anciens sites d’extraction d’uranium près de la ville de Pecs sont conformes aux normes de sûreté pertinentes de l’Agence et si d’autres mesures de remédiation sont nécessaires pour assurer la protection du public et de l’environnement à long terme.
- **Irlande** – pour une contribution en euros destinée à appuyer la modernisation des laboratoires de l’Agence à Seibersdorf.
- **École de médecine tropicale de Liverpool (LSTM)** – pour une contribution en euros destinée à appuyer un projet de recherche financé par l’UE sur la mouche tsé-tsé et la lutte contre la maladie du sommeil.
- **Pologne** – pour une contribution en euros destinée à appuyer les activités de l’Agence relatives au projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO).
- **Fondation Roche de recherche en Afrique** – pour une contribution en dollars des États-Unis versée conformément à l’accord de collaboration signé entre l’AIEA et F. Hoffman-La Roche Ltd pour appuyer le Programme d’action en faveur de la cancérothérapie (PACT) aux fins de la formation théorique et pratique de professionnels de la lutte contre le cancer en Afrique subsaharienne.
- **République slovaque** – pour une contribution en euros concernant les services d’un expert fourni à titre gracieux au Département de l’énergie nucléaire de l’Agence.

ANNEXE B

Nouveaux comptes dans le cadre du Fonds extrabudgétaire de coopération technique
(groupe de fonds IV)

- **Argentine** – pour une contribution en dollars des États-Unis destinée à appuyer les activités menées au titre de l'Accord de coopération pour la promotion de la science et de la technologie nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (ARCAL).
- **Australie, FSN-CT** – pour les fonds transférés en dollars des États-Unis du Fonds pour la sécurité nucléaire (FSN) au FSN-CT pour appuyer le projet de CT RAS/9/060 - Mise en valeur des ressources humaines dans le domaine de la sécurité nucléaire.
- **Finlande, FSN-CT** – pour les fonds transférés en euros du Fonds pour la sécurité nucléaire au FSN-CT pour appuyer le projet de CT RER/9/102 - Mise en valeur des ressources humaines dans le domaine de la sécurité nucléaire.
- **République de Corée, FSN-CT** – pour les fonds transférés en dollars des États-Unis du Fonds pour la sécurité nucléaire au FSN-CT pour appuyer le projet de CT RER/3/006 – Appui pour la réexpédition, la gestion et le stockage définitif du combustible nucléaire neuf et/ou utilisé des réacteurs de recherche.
- **Suède, FSN-CT** – pour les fonds transférés en dollars des États-Unis du Fonds pour la sécurité nucléaire au projet de CT RER/3/006 – Appui pour la réexpédition, la gestion et le stockage définitif du combustible nucléaire neuf et/ou utilisé des réacteurs de recherche.
- **Turquie** – pour une contribution en dollars des États-Unis pour appuyer les activités des États Membres d'Asie centrale au titre de deux projets de CT : KAZ/6/009 – Établissement d'un département de médecine nucléaire au centre d'oncologie n° 2 du Kazakhstan oriental, et TAD/6/005 – Mise en œuvre de services de laboratoire pour les marqueurs tumoraux.
- **États-Unis d'Amérique, PUI-CT** – pour une contribution en dollars des États-Unis à l'Initiative sur les utilisations pacifiques destinée à appuyer les efforts de l'AIEA concernant le développement de l'infrastructure électronucléaire dans le cadre de divers projets de CT.
- **États-Unis d'Amérique** – pour une contribution en dollars des États-Unis destinée à appuyer le projet de CT RER/3/006– Appui pour la réexpédition, la gestion et le stockage définitif du combustible nucléaire neuf et/ou utilisé des réacteurs de recherche.

**DESCRIPTION DES RESPONSABILITÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES COMPTES
AVEC LE RÈGLEMENT FINANCIER DE L'AGENCE
INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE
AU 31 DÉCEMBRE 2010**

Responsabilités du Directeur général

Le Règlement financier stipule que le Directeur général tient la comptabilité nécessaire en tenant dûment compte des normes comptables du système des Nations Unies et qu'il établit des comptes annuels indiquant les recettes et les dépenses de tous les fonds de l'Agence internationale de l'énergie atomique durant l'exercice et leur situation financière respective à la fin de cet exercice, ainsi que l'utilisation des crédits ouverts au budget ordinaire de l'Agence. Le Directeur général est également tenu de fournir tous autres renseignements financiers qu'il peut juger nécessaires ou utiles ou que le Conseil peut demander.

Le Directeur général doit établir des règles de gestion financière et des procédures détaillées pour servir de base aux états financiers ainsi que pour assurer une gestion financière efficace et économique et la garde effective des avoirs de l'Agence. Il doit également exercer un contrôle financier interne permettant de procéder efficacement à l'examen des transactions financières en vue d'assurer la régularité des opérations d'encaissement, de dépôt et d'emploi de tous les fonds et autres ressources financières de l'Agence ; la conformité des dépenses avec les ouvertures de crédits approuvées par la Conférence générale, les décisions du Conseil sur l'emploi des ressources destinées au programme de coopération technique ou toute autre autorisation régissant les dépenses au titre des ressources extrabudgétaires ; et l'utilisation rationnelle des ressources de l'Agence.

Nous confirmons par la présente que les comptes ci-joints, constitués par les états financiers I à IV, les états complémentaires S1 à S13 et les notes explicatives, ont été établis conformément à l'article XI du Règlement financier, en tenant dûment compte des normes comptables du système des Nations Unies.

(signé) YUKIYA AMANO
Directeur général

(signé) GARY A. EIDET
Directeur de la Division du budget et des finances

le 16 mars 2011

PARTIE I

Lettre du Vérificateur extérieur au Président du Conseil des gouverneurs

Monsieur le Président du Conseil des gouverneurs
Agence internationale de l'énergie atomique
1400 VIENNE
Autriche

le 31 mars 2011

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre les états financiers de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 qui m'ont été soumis par le Directeur général en application de l'alinéa 11.03 a) du Règlement financier. J'ai vérifié ces états et exprimé mon opinion à leur sujet.

En outre, conformément à l'article 12.08 du Règlement financier, je sou mets mon rapport sur les comptes de l'Agence pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Je vous prie d'agrée r, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

(signé) Norbert Hauser
Vice-Président de la Cour des comptes fédérale
Allemagne
Vérificateur extérieur

Bonn, le 31 mars 2011

OPINION DU VÉRIFICATEUR

CERTIFICAT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR CONCERNANT LES COMPTES DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

À la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Rapport sur les états financiers

J'ai vérifié les états financiers de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui comprennent l'état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2010, et l'état des recettes et des dépenses et des modifications des réserves et des soldes des fonds, l'état des mouvements de trésorerie, l'état des crédits ouverts (états I à IV.2) et les états complémentaires S1 à S13 pour l'exercice qui s'est achevé à cette date, et un résumé des politiques comptables essentielles et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction en ce qui concerne les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation correcte de ces états financiers conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies. Cette responsabilité recouvre les éléments suivants : conception, application et actualisation de contrôles internes sur la préparation et la présentation correcte d'états financiers exempts d'erreurs importantes, intentionnelles ou non, choix et application des politiques comptables appropriées, et élaboration d'estimations comptables raisonnables pour les circonstances.

Responsabilité du vérificateur

Mon rôle consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur la vérification à laquelle j'ai procédé. J'ai effectué ma vérification conformément aux normes internationales d'audit telles qu'adoptées et complétées par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques. Ces normes exigent que je me conforme aux exigences déontologiques et que je planifie et effectue la vérification de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'erreurs importantes.

Une vérification consiste à appliquer des procédures pour obtenir des justificatifs des montants et des indications figurant dans les états financiers. Les procédures sont choisies en fonction du jugement du vérificateur, notamment de son évaluation des risques d'erreur importante, intentionnelle ou non, dans les états financiers. Pour évaluer ces risques, le vérificateur tient compte des contrôles internes concernant la préparation et la présentation correcte des états financiers de l'entité afin de définir des procédures de vérification adaptées aux circonstances, mais non d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'entité. La vérification consiste également à évaluer l'adéquation des politiques comptables appliquées et l'acceptabilité des estimations comptables établies par la direction ainsi que la présentation générale des états financiers.

J'estime que les justificatifs que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés comme base de mon opinion.

Opinion

Mon opinion est que ces états financiers présentent convenablement, sur tous les points essentiels, la situation financière de l'Agence internationale de l'énergie atomique au 31 décembre 2010 ainsi que les résultats des opérations et mouvements de fonds pour l'exercice qui s'est achevé à cette date, conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies.

Rapport sur d'autres exigences juridiques ou réglementaires

En outre, mon opinion est que les opérations de l'Agence internationale de l'énergie atomique qui sont venues à mon attention ou que j'ai contrôlées par sondage dans le cadre de ma vérification ont été, sur tous les points essentiels, conformes au Règlement financier et aux Règles de gestion financière.

Conformément à l'article XII du Règlement financier, j'ai également établi un rapport détaillé sur ma vérification des états financiers de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui contient des informations et des observations complémentaires sur les états financiers et la présente opinion.

(signé) Norbert Hauser
Vice-Président de la Cour fédérale des comptes
Allemagne
Vérificateur extérieur

Bonn, le 31 mars 2011

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR SUR LA VÉRIFICATION DES COMPTES DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

➤	A. Synthèse	(paragraphe 1 à 54)
	A.1. Portée et approche de la vérification	(paragraphe 1 à 9)
	A.2. Principales constatations et recommandations résultant de la vérification	(paragraphe 10 à 54)
➤	B. Analyse des états financiers	(paragraphe 55 à 71)
	B.1. En général	(paragraphe 55)
	B.2. Avoirs	(paragraphe 56 à 65)
	B.3. Recettes et dépenses	(paragraphe 66 à 67)
	B.4. Contributions volontaires	(paragraphe 68 à 71)
➤	C. Constatations détaillées pour 2010	(paragraphe 72 à 174)
	C.1. Questions financières	(paragraphe 72 à 80)
	C.2. Questions budgétaires	(paragraphe 81 à 86)
	C.3. Questions administratives	(paragraphe 87 à 109)
	C.4. Sécurité nucléaire – Surveillance aux frontières	(paragraphe 110 à 120)
	C.5. Coopération technique	(paragraphe 120 à 159)
	C.6. Technologie de l'information	(paragraphe 160 à 174)
➤	D. Suite donnée à mes constatations et mes recommandations de l'an dernier et des années précédentes	(paragraphe 175 à 193)
➤	E. Autres questions	(paragraphe 194 à 197)
	E.1. Cas de fraude ou de présomption de fraude	(paragraphe 194)
	E.2. Pertes d'avoirs, passation par profits et pertes, et versements à titre gracieux	(paragraphe 195 à 197)
➤	F. Remerciements	(paragraphe 198)

A. SYNTHÈSE

A.1. PORTÉE ET APPROCHE DE LA VÉRIFICATION

A.1.1. Portée de la vérification

Vérification des comptes et de la performance de l'AIEA, principes régissant ma vérification - ISA et ISSAI

1. J'ai vérifié les comptes de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, conformément à l'article XII du Règlement financier et au mandat additionnel régissant la vérification des comptes, qui est annexé à ce règlement. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) et publiées en tant que normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI). Ces normes exigent que je me conforme aux exigences déontologiques et que je planifie et effectue la vérification de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'erreurs importantes. La direction de l'Agence est responsable de l'établissement de ces états financiers, et je suis chargé d'exprimer une opinion à leur sujet en me fondant sur les pièces justificatives que j'ai obtenues au cours de ma vérification.

Vérification des états financiers

2. Les états financiers de l'AIEA, accompagnés de mon rapport de vérification et de l'opinion que j'ai formulée à ce sujet, ont été soumis au Directeur général (DG), conformément aux règles applicables pertinentes. Le Directeur général a pris note du contenu de mon rapport sans autres observations.

Contrôles de performance

3. Les ISA publiées pour le secteur privé imposent au vérificateur d'effectuer une vérification des comptes et des opérations financières de l'Organisation. En outre, les ISSAI (série 3000) exigent aussi des contrôles de performance. J'ai donc procédé à des examens en application du paragraphe 5 du mandat additionnel régissant la vérification des comptes. En vertu de ce paragraphe, je peux formuler les observations que je juge utiles sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable, les contrôles financiers internes et, en général, les incidences financières des pratiques administratives actuelles. Les résultats sont présentés dans les sections C et D du présent rapport.

A.1.2. Objectif de la vérification

Contrôles financiers pour la formulation d'une opinion

4. Conformément aux prescriptions des ISSAI, la vérification avait principalement pour but de me permettre de me faire une opinion sur le point de savoir si les dépenses enregistrées pendant l'année avaient été encourues aux fins approuvées par la Conférence générale, si les recettes et les dépenses étaient classées et enregistrées comme il convient, conformément au Règlement financier de l'Agence, et si les états financiers présentaient convenablement la situation financière au 31 décembre 2010.

Vérification de l'optimisation des ressources pour la formulation de conseils

5. En outre, j'ai aussi, dans une large mesure, examiné la performance de l'Agence pour déterminer si les dépenses sont encourues selon les principes d'économie, d'efficacité et d'efficacité. Ceci me permet de poursuivre mon objectif, qui est de donner des conseils constructifs plutôt que de formuler des critiques a posteriori.

A.1.3. Approche de la vérification

Mes collaborateurs ont examiné les relevés comptables selon que de besoin.

6. Ma vérification a comporté un examen d'ensemble et des contrôles par sondage des relevés comptables et autres pièces justificatives que j'ai jugé nécessaires en la circonstance. Ces procédures de vérification servent avant tout à se former une opinion sur les états financiers de l'AIEA

Examen des factures

7. Nous avons examiné des factures de fournisseurs nationaux et internationaux afin de vérifier si elles ont été traitées conformément aux règles. Nous avons aussi vérifié l'existence de factures servant de base aux paiements et contrôlé que les pièces comptables avaient été signées par tous les fonctionnaires responsables. Aucune des factures n'a donné lieu à critique.

Contrôle par sondage

8. En outre, nous avons analysé les opérations de l'Agence à l'aide d'un logiciel de vérification des comptes professionnel. Nous avons effectué un contrôle par sondage d'un nombre important de toutes les factures. Nous avons aussi vérifié si les factures et les documents s'y rapportant avaient été classés conformément aux règles et vérifié par recoupement la base sur laquelle les paiements avaient été effectués et les signatures nécessaires. Aucune des factures n'a donné lieu à critique.

A.1.4. Conclusion de la vérification

Aucune insuffisance importante n'affecte l'opinion formulée après la vérification. J'ai émis une opinion qui n'est assortie d'aucune réserve sur les états financiers.

9. En dépit des observations formulées dans le présent rapport, mon examen n'a révélé aucune insuffisance ou erreur que je considère comme importante pour l'exactitude, l'exhaustivité et la validité des états financiers dans leur ensemble. En 2010, conformément à la pratique suivie habituellement, mes collaborateurs ont consigné des constatations supplémentaires à l'intention des hauts responsables de l'Agence. Aucun de ces points n'a influé sur mon opinion concernant les états financiers et les états complémentaires de l'Agence, et j'ai émis une opinion qui n'est assortie d'aucune réserve sur les états financiers de l'Agence pour 2010.

A.2. PRINCIPALES CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉSULTANT DE LA VÉRIFICATION

A.2.1. Objets des contrôles de performance en 2010

Résultats d'une autre mission sur le terrain concernant la coopération technique

10. Dans chacun de mes rapports précédents, j'ai présenté les résultats de missions sur le terrain portant sur le Fonds de coopération technique (FCT). En 2010, mes collaborateurs ont effectué une autre mission sur le terrain portant sur des aspects régionaux, dont les résultats confortent mes constatations précédentes et nécessitent des efforts accrus pour participer au processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), tel que conçu par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD dans le droit fil du principe d'unité d'action (section C.5)

Une autre mission sur le terrain a été axée sur des projets concernant la sécurité nucléaire financés par la CE.	11. Mes collaborateurs ont en outre effectué une mission sur le terrain dans un pays au Moyen-Orient en 2010 axée sur des projets de surveillance aux frontières financés par la Commission européenne (CE). Cela avait pour but d'éviter une nouvelle mission de vérification coûteuse de la CE à l'AIEA (section C.4).
Visite au bureau de l'Agence à Toronto	12. Une autre mission sur le terrain a eu lieu au bureau de l'Agence à Toronto où mes collaborateurs ont vérifié entre autres choses la façon dont la coopération en matière de technologie de l'information (TI) entre le Siège et un bureau éloigné était organisée (section C.6).
Autres questions et suivi	13. Mon rapport comporte aussi un suivi des recommandations contenues dans mes rapports pour 2009 et des exercices antérieurs et des observations sur d'autres questions résultant de la vérification des états financiers de l'Agence pour 2010 (section D).
Aspects de la performance couverts par le présent rapport	14. Pour 2010, les contrôles de performance sur lesquels ont été de nouveau axées les activités de mes collaborateurs ont porté principalement sur les domaines suivants : - Voyages - Ressources humaines - Sécurité nucléaire - Projets de surveillance aux frontières concernant des sources radioactives - Mission sur le terrain en Amérique latine - Technologie de l'information.
Normes comptables internationales du secteur public	15. Le rapport contient aussi une mise à jour sur la décision de l'Agence d'adopter les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et sur les progrès accomplis (section C.1.1).
Les visites de vérification de la CE en plus de mes vérifications normales sont toujours à l'ordre du jour.	16. Depuis 2006, je fais état de la condition imposée par la CE qui exige d'effectuer des contrôles séparés sur place pour vérifier les dépenses des projets qu'elle finance. J'informe les États Membres des faits nouveaux survenus en 2010 (section C.3.1).

A.2.2. Récapitulation des constatations et des recommandations à l'intention du Secrétariat

A.2.2.1. Questions financières

17. Je réitère ma recommandation annuelle de recouvrer les arriérés de contributions régulières (par. 56 à 58).
18. Malgré la poursuite des négociations avec les États successeurs sur la façon de régler la question des contributions régulières de l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie, aucun progrès n'a été fait en 2010. Cette question doit être abordée de toute urgence (par. 59).
19. L'adoption des IPSAS au Secrétariat a fait des progrès marquants. Je recommande de rester en contact étroit avec mes collaborateurs et moi-même au niveau bilatéral pour un certain nombre de questions encore en suspens (par. 72 à 77).
20. Les coûts inhérents à la partie non remboursée de l'impôt sur le revenu perçu aux États-Unis (É.-U.) devront être pris en charge par la communauté des États Membres. Je recommande de revoir la méthode de remboursement (par. 78 à 80).

A.2.2.2. Questions administratives

A.2.2.2.1 Voyages

21. Je continue d'encourager le Secrétariat à envisager la réduction du montant forfaitaire pour les voyages à l'occasion du congé dans les foyers de 75 % à 65 %. (par. 97).

22. Les procédures concernant la planification, la préparation et l'autorisation de voyage doivent être plus rapides pour permettre à l'Agence de profiter des tarifs aériens meilleur marché généralement disponibles pour les réservations faites à l'avance (par. 98 et 99).

23. Les plans de voyage trimestriels devraient être établis avec la plus grande diligence et ne devraient pas omettre de prévoir un pourcentage important de voyages officiels. Par ailleurs, les voyages officiels devraient être planifiés le plus tôt possible (par. 100).

24. Dans un grand nombre de cas, les voyages entrepris pour l'AIEA ont une composante privée. Dans 5 % de tous les cas, le nombre de jours privés était supérieur à celui du nombre de jours officiels. Il faudrait examiner avec soin si, dans ces cas, le voyage officiel est réellement justifié (par. 101 et 102).

A.2.2.2.2 Gestion des ressources humaines

25. J'encourage le Secrétariat à poursuivre ses efforts visant à rationaliser la procédure de recrutement (par. 103 à 108).

26. Le Secrétariat devrait établir un rapport sur la mise en œuvre et les effets du processus de rationalisation d'ici à la fin de 2011 (par. 109).

A.2.2.3. Banque du combustible nucléaire

27. La création d'une banque du combustible nucléaire a été approuvée par le Conseil des gouverneurs le 3 décembre 2010. Je recommande que le Secrétariat vérifie si les conditions pour la poursuite des versements par la Nuclear Threat Initiative (NTI) et la CE ont été remplies et réclame tout montant restant dû (par. 84 à 86).

28. Je recommande que le Secrétariat examine avec soin tous les risques encourus par l'AIEA en liaison avec la mise en place de la banque du combustible nucléaire et définisse le rôle de l'Agence (par. 85).

A.2.2.4. Fonds pour la sécurité nucléaire – Surveillance aux frontières

29. Avant l'installation de portiques de détection des rayonnements, une description complète du site tenant compte de tous les risques potentiels connus grâce à l'expérience antérieure devrait être établie (par. 110 à 113).

30. En particulier, la protection physique des portiques de détection des rayonnements devrait être assurée car des accidents entraînant leur destruction sont prévisibles (par. 114 à 117).

31. Les accords de projets avec des tiers devraient être révisés afin d'éviter des conflits au sujet du calendrier et des conditions des derniers versements (par. 120).

A.2.2.5. Coopération technique

A.2.2.5.1 Processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

32. L'AIEA devrait s'efforcer d'améliorer de façon significative le niveau de coopération car l'Agence n'a pas de représentants sur le terrain et ne reçoit pas d'informations suffisantes et fiables en provenance du terrain (par. 121 à 124).

33. L'Agence devrait se considérer comme une organisation de développement aussi et agir en conséquence (par. 126).

34. J'appuie sans réserve l'intention de l'Agence de coopérer avec d'autres partenaires et considère qu'il est de la plus haute importance que le Secrétariat soit désormais représenté dans les processus du PNUAD dans toutes les parties du monde en développement (par. 127 à 131).

A.2.2.5.2 Constatations récurrentes

35. Je juge extrêmement nécessaire que le Secrétariat exerce toute son influence pour veiller à ce que les rapports d'étape sur les projets soient communiqués régulièrement et que les indicateurs clés des projets soient définis (par. 135 et 136).

36. Le Secrétariat devrait faire en sorte que le matériel ne soit livré que si les formalités douanières se sont déroulées sans incident et de façon ininterrompue dans les pays bénéficiaires (par. 138).

A.2.2.5.3 Coopération régionale

37. Les rôles des agents de liaison nationaux (NLO) et des coordonnateurs nationaux décrits dans les accords régionaux devraient être confiés à une seule personne (par. 143).

38. L'Agence devrait examiner la façon dont le cadre de gestion du cycle de programme (CGCP) pourrait apporter aux contreparties un soutien plus efficace dans la préparation de la matrice du cadre logique. De plus, il faudrait former les contreparties et les NLO au CGCP et à la méthodologie de la matrice du cadre logique (par. 133 et 134).

39. Les changements fréquents du « point de contact » de l'Agence sont une source d'incohérence. Le Secrétariat devrait confier le rôle de « point de contact » de l'Agence à une personne pour une longue durée (par. 143).

40. Le Secrétariat devrait sensibiliser les États Membres aux grandes différences en ce qui concerne la participation de l'Agence à des projets régionaux de coopération technique, notamment du point de vue financier (par. 146).

A.2.2.5.4 Approvisionnement en sources radioactives

41. La fourniture de sources radioactives aux États Membres qui ne se conforment pas aux prescriptions de base établies par l'Agence elle-même pour la manipulation de cette matière dangereuse devrait être absolument évitée (par. 150 à 154).

42. Je demande instamment au Secrétariat de prendre des mesures immédiates pour renforcer le processus d'examen de nouveaux projets et veiller à ce que la sûreté et la sécurité soient rétablies dans les pays concernés (par. 155 à 157).

43. Je recommande de faire en sorte, moyennant l'adoption de mesures administratives de coordination et de coopération au sein de l'Agence, que cette erreur évitable ne se reproduise plus (par. 158 et 159).

A.2.2.6. Technologie de l'information

44. Je recommande d'avoir une version fiable, efficace et complète de la « phase 1 » du système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes avant de l'appliquer à des parties de la « phase 2 ». Il faudrait accorder la plus haute priorité à la stabilisation du système et l'intégration de toutes les parties initialement prévues pour la « phase 1 » (par. 166).

45. Je recommande de réévaluer la décision de délocaliser l'hébergement et la gestion de la base de données AIPS à Genève en tenant compte de l'importance que revêt à long terme l'AIPS en tant qu'application financière centrale du Secrétariat (par. 167 à 170).

46. Les emplacements hors Siège devraient être exploités de manière cohérente et professionnelle en appliquant toutes les règles et tous les règlements du Secrétariat en matière de TI. Il ne devrait pas y avoir de différence de traitement pour les membres du personnel et l'infrastructure TI (par. 174).

A.2.2.7. Autres questions

47. Je demande instamment au Secrétariat ainsi qu'aux États Membres d'examiner de près tout exercice futur de vérification de la CE. Celle-ci ne devrait être autorisée à effectuer aucune autre vérification tant qu'elle n'aura pas au préalable examiné tous les rapports de vérification interne ou externe et toutes les autres informations reçues par le donateur. En particulier, l'approche de la CE en matière de vérification (appelée « l'exercice des quatre piliers » paraît en partie discutable (par. 87 et suivants).

A.2.3. Recommandations à l'intention des États Membres

48. Les arriérés de contributions régulières devraient être réduits autant que possible et de nouveaux arriérés exclus (par. 56 à 58).

49. Je recommande de nouveau que les États Membres s'efforcent d'achever le processus de ratification en vue de l'application de la décision prise il y a 12 ans d'adopter une budgétisation biennale (par. 81 à 83).

A.2.4. Recommandations résultant des constatations des années précédentes

50. Parallèlement à l'application des IPSAS, le Secrétariat devrait aussi envisager d'adopter entièrement la comptabilité d'exercice à plus long terme afin d'optimiser leur utilisation (par. 175 et 176).

51. Il faudrait redoubler d'efforts pour recouvrer les arriérés de contributions accumulés par l'ex-Yougoslavie auprès de tous les États successeurs (par. 177 à 179).

52. Le Secrétariat devrait poursuivre ses travaux sur l'évaluation globale des risques et mettre pleinement en œuvre le système de gestion des risques (par. 181).

53. Une nouvelle stratégie d'achat a été appliquée. Il faudrait vérifier les synergies et les réductions de coûts qui sont maintenant possibles (par. 182).

54. J'encourage le Secrétariat à prendre les mesures qui sont encore nécessaires pour réformer la politique de sécurité de l'information en temps voulu (par. 189).

B. ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

B.1. GÉNÉRALITÉS

Je fais rapport sur l'évolution de la situation financière de l'Agence sur une période de cinq ans.

55. Dans les paragraphes ci-après, je donne des informations sur les tendances et des informations de référence sur les cinq dernières années. À cette fin, mes collaborateurs ont de nouveau analysé plusieurs des chiffres clés de l'Agence et leur évolution dans le temps depuis 2006.

B.2. AVOIRS

B.2.1. Contributions régulières à recevoir

Les arriérés de contributions régulières ont de nouveau augmenté en 2010.

56. En 2010, le niveau des arriérés de contributions régulières a augmenté d'environ 7,7 millions d'euros. Certains États Membres ont réglé des arriérés, mais le montant des arriérés d'un État Membre en particulier a augmenté de façon spectaculaire en 2010 et s'élève maintenant à plus de 10 millions d'euros.

Année	2006	2007	2008	2009	2010
Contributions régulières à recevoir	59 357	41 804	38 015	30 507	37 256

Tableau 1 : Contributions régulières à recevoir en milliers d'euros (source : état complémentaire S1)

Le montant des arriérés de contributions régulières est de nouveau élevé.

57. Je considère que le montant total des arriérés est toujours exagérément élevé. Je me félicite que le Secrétariat poursuive ses efforts pour récupérer les fonds. Mais ces efforts ne sont pas vraiment couronnés de succès. Vers la fin de 2010, l'Agence a été inutilement exposée à des problèmes de liquidités.

Les États Membres ayant des arriérés importants devraient tout mettre en œuvre pour faire face à leurs obligations.

58. Le Secrétariat a fait de gros efforts pour recouvrer les arriérés de contributions régulières. Je ne peux que demander instamment aux quelques États Membres ayant des arriérés importants de tout mettre en œuvre pour faire face à leurs obligations. Contribuer à la prospérité de l'Agence en respectant le barème des quotes-parts convenu est aussi une question d'équité vis-à-vis des autres États Membres. Permettez-moi encore une fois de rappeler que les contributions régulières sont dues le 1^{er} janvier de chaque année.

Les arriérés de contributions régulières englobent encore les montants dus par l'ex-Yougoslavie.

59. Les arriérés de contributions régulières englobent encore les arriérés de contributions de l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie qui s'élèvent à 2,3 millions d'euros. L'AIEA peut encore réclamer un montant total de 861 070 euros aux États successeurs. Le reste devra être passé par profits et pertes (voir les paragraphes 177 à 179).

B.2.2. Encaisse et dépôts à terme

La situation de trésorerie est fortement influencée par les avances.

60. La situation générale de trésorerie de l'Agence est fortement influencée par les avances versées pour la Banque du combustible nucléaire prévue. Ce montant est inscrit au groupe de fonds III, Fonds pour les programmes extrabudgétaires. On note en outre une augmentation considérable du Fonds de CT alimenté par des ressources extrabudgétaires.

Année	Fonds du budget ordinaire	Fonds de coopération technique	Fonds. pour les programmes extrabudgétaires	Fonds de coopération technique alimenté par des ressources extrabudgétaires	Fonds d'affectation spéciale
	Groupe de fonds I	Groupe de fonds II	Groupe de fonds III	Groupe de fonds IV	Groupe de fonds VI
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
2006	46 276 865	42 764 541	58 933 530	18 240 010	2 640 876
2007	65 784 115	42 805 495	61 326 960	18 387 852	3 076 456
2008	75 702 191	43 491 916	68 410 930	22 663 006	2 402 922
2009	65 862 656	50 923 935	118 228 390	25 691 863	5 620 773
2010	56 737 017	48 482 228	132 923 679	47 919 596	3 670 452

Tableau 2 : Encaisse et dépôts à terme en euros au 31 décembre (source : état financier II)

Les liquidités du budget ordinaire, qui ont diminué de 9 millions d'euros, sont en grande partie engagées.

61. En 2010, les liquidités du budget ordinaire ont encore diminué d'environ 9 millions d'euros (colonne 2). Une bonne partie de ces fonds doivent servir à honorer des engagements non réglés s'élevant à 35,5 millions d'euros. De plus, la disponibilité de ces fonds doit encore être considérée en tenant compte du montant total des versements anticipés faits par les États Membres en 2010 pour 2011, qui s'élevaient à 23,7 millions d'euros. Sans ces avances versées, l'Agence n'aurait pas pu faire face à ses obligations vers la fin de 2010.

L'encaisse du FCT est engagée dans une large mesure.

62. La disponibilité du montant total de l'encaisse et des dépôts à terme du Fonds de coopération technique (FCT) en fin d'exercice (48,4 millions d'euros) est également limitée, car les ressources sont dans une large mesure déjà affectées en raison d'engagements non réglés d'un montant total de 28,9 millions d'euros.

Les soldes créditeurs en monnaies difficiles à utiliser ont été sensiblement réduits.

63. À la différence des années précédentes, le montant total des monnaies dont l'utilisation est soumise à des restrictions légales ou autres (voir l'état complémentaire S10) a sensiblement diminué. Le Secrétariat a trouvé le moyen d'échanger ces monnaies en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui exécute des projets dans ces pays, pour lesquels les dépenses en monnaie locale sont élevées. Ainsi, le montant total, qui était de 13,7 millions de dollars des États-Unis en 2009, a été ramené à 2,1 millions en 2010 et les fonds ont pu être utilisés librement dans le FCT. Je me félicite de cette solution.

Le solde inhabituel des ressources extrabudgétaires est dû aux paiements anticipés des États Membres pour la banque du combustible nucléaire prévue.

Le solde de caisse du Fonds de CT, alimenté par des ressources extrabudgétaires, a sensiblement augmenté, de près de 50 %.

64. Les ressources extrabudgétaires (groupe de fonds III) comprennent encore un montant d'environ 40 millions d'euro qui représente essentiellement des paiements anticipés de deux États Membres destinés à financer les activités de l'Agence relatives à l'administration de la banque du combustible nucléaire. Étant donné que ces fonds n'ont pas encore été formellement acceptés par le Secrétariat, ils ne peuvent pas être comptabilisés comme recettes.

65. Le solde de caisse du Fonds de CT alimenté par des ressources extrabudgétaires a sensiblement augmenté, de près de 50 %. Cette augmentation est bien entendu accueillie favorablement par le Secrétariat, mais est à l'origine de la situation décrite dans les paragraphes 69 à 71 ci-dessous.

B.3. RECETTES ET DÉPENSES

Les recettes de l'Agence ont été insuffisantes par rapport à ses dépenses.

Les revenus tirés des placements ont chuté à 800 000 euros car le Secrétariat a donné la priorité à la sécurité des placements.

66. En 2010, les recettes de l'Agence ont été insuffisantes par rapport à ses dépenses, le montant des fonds manquants s'élevant à 2,2 millions d'euros. Cette situation est due au non-paiement des contributions régulières.

67. Les intérêts perçus (800 000 euros) pour tous les fonds ont diminué en raison de la baisse en dessous de 1 % des taux d'intérêt, notamment pour les placements en dollars des États-Unis. Les sommes sont principalement placées dans des emprunts d'État à court terme AAA (Bons du trésor des États-Unis) et des fonds du marché monétaire AAA émis par les gouvernements. À la fin de l'exercice 2010, le montant total détenu dans ce type d'instruments équivalait à plus de 126 millions d'euros (voir l'état complémentaire S12).

B.4. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

B.4.1. Recettes et dépenses

Les États Membres ont versé d'importantes contributions volontaires.

68. Les États Membres ont répondu de plus en plus à la demande de services de l'Agence en versant des contributions volontaires. Les chiffres pour les cinq années précédentes sont les suivants :

	2006	2007	2008	2009	2010
Fonds de coopération technique	60 847 122	60 329 704	54 101 725	61 325 762	60 502 580
Fonds pour les programmes extrabudgétaires	29 042 936	42 160 968	29 648 407	58 054 310	60 880 939
Fonds de coopération technique alimenté par des ressources extrabudgétaires	14 872 011	10 121 146	7 535 097	17 952 578	35 487 475
Fonds d'affectation spéciale, fonds de réserve et fonds spéciaux	4 437 145	1 595 299	291 251	5 054 516	251 888
Total	109 199 214	114 207 117	91 576 480	142 387 166	157 122 882

Tableau 3 : Activités de CT et extrabudgétaires – recettes totales en euros (source : état financier I)

	2006	2007	2008	2009	2010
Fonds de coopération technique	66 061 986	60 973 083	53 202 892	62 365 729	63 337 243
Fonds pour les programmes extrabudgétaires	31 351 337	37 063 809	41 375 483	43 462 460	49 336 236
Fonds de coopération technique alimenté par des ressources extrabudgétaires	16 962 882	11 363 934	7 441 949	11 382 543	37 082 992
Fonds d'affectation spéciale, fonds de réserve et fonds spéciaux	3 390 029	1 162 662	1 181 211	1 568 898	2 079 112
Total	117 766 234	110 563 488	103 201 535	118 779 630	151 835 583

Tableau 4 : Activités de CT et extrabudgétaires – dépenses totales en euros (source : état financier I)

Les recettes et les dépenses de toutes les activités de CT et extrabudgétaires ont sensiblement augmenté.

Les recettes du Fonds de CT alimenté par des ressources extrabudgétaires ont presque doublé, tandis que les dépenses ont triplé.

Les dépenses de ce Fonds ont été en grande partie comptabilisées comme engagements non réglés (34,3 millions d'euros).

69. Les activités de CT et extrabudgétaires, prises dans leur ensemble, ont sensiblement augmenté. Bien que le niveau de contributions volontaires au FCT soit resté dans les limites de l'objectif convenu, soit 85 millions de dollars des États-Unis en 2010, les recettes et dépenses du groupe de fonds IV (ressources extrabudgétaires destinées à la coopération technique) ont fortement augmenté. Cela s'explique aussi par le fait que les États Membres ont de plus en plus tendance à augmenter les ressources extrabudgétaires à titre volontaire (voir la section C.3.2. de mon rapport de 2009).

70. Il est intéressant de noter dans ce contexte que les recettes et dépenses du Fonds de CT alimenté par des ressources extrabudgétaires ont fortement augmenté. Les recettes ont presque doublé tandis que les dépenses ont triplé. L'augmentation des recettes est due en partie au versement de contributions volontaires pour un projet de réexpédition de deux tonnes et demi de combustible nucléaire usé provenant d'un réacteur de recherche à l'arrêt dans les Balkans.

71. Le Secrétariat a été dans l'impossibilité de déboursier effectivement les fonds additionnels en 2010. Toutefois, un grand nombre d'engagements a été pris. Dès que des contrats de services sont conclus ou que des commandes d'achat sont passées, le Secrétariat est actuellement habilité (conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies – UNSAS) à engager les fonds correspondants. Par conséquent, le groupe de fonds IV fait apparaître des engagements non réglés pour un montant de 34,3 millions d'euros. Cela signifie que la majorité des fonds est toujours sur les comptes bancaires de l'Agence (voir le tableau 2 du présent rapport). En vertu des IPSAS (le reporting débutera avec les états financiers au 31 décembre 2011), il n'y aura plus d'engagements non réglés. Cela permettra de présenter la situation financière avec une plus grande précision.

C. CONSTATATIONS DÉTAILLÉES POUR 2010

C.1. QUESTIONS FINANCIÈRES

C.1.1. Normes comptables internationales du secteur public

<p>L'application des IPSAS à compter du 1^{er} janvier 2010 a été décidée par le Conseil des gouverneurs.</p>	<p>72. Le Conseil des gouverneurs a décidé d'adopter les IPSAS à compter du 1^{er} janvier 2010. J'ai l'honneur de présenter aux États Membres une mise à jour sur les faits nouveaux intervenus en 2010.</p>
<p>On peut s'attendre à ce qu'il soit possible d'appliquer les IPSAS pour l'exercice 2011.</p>	<p>73. L'application des IPSAS à l'AIEA est prévue en trois phases. La première phase de la mise en œuvre de l'AIPS (« phase 1 ») s'est achevée comme prévu le 1^{er} janvier 2011. Le système (finances et achats) a été lancé le 24 janvier dans le cadre de l'AIPS, le nouveau système de planification des ressources (système ERP). Les comptes de l'Agence peuvent maintenant être établis en conformité avec les IPSAS pour l'exercice 2011.</p>
<p>Il existe encore plusieurs facteurs de risque à prendre en compte pour que les IPSAS soient appliquées de façon satisfaisante.</p>	<p>74. En 2011, je suivrai de près si le Secrétariat sera en mesure de faire face à un certain nombre de risques déterminants auxquels l'AIEA est encore exposée :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'application en parallèle de l'AIPS et des IPSAS continuera de poser des problèmes de rapprochement.- Le groupe de travail à l'échelle des Nations Unies qui examine les politiques comptables IPSAS et établit les modalités d'application poursuit toujours ses travaux. Les décisions concernant les normes comptables que l'Agence devra appliquer n'ont pas encore toutes été prises, par exemple celles concernant des locaux communs comme le Centre international de Vienne. Je tiens à souligner qu'il faut assurer un financement permanent et fiable du projet AIPS, faute de quoi les IPSAS ne pourront pas être appliquées de façon satisfaisante.
<p>Les prestations après la cessation de service sont toujours présentées dans les notes au lieu d'être indiquées dans les états financiers pour l'exercice 2010.</p>	<p>75. Dans mes derniers rapports, j'avais recommandé d'inscrire les prestations après la cessation de service au bilan de l'Agence. Étant donné que les états financiers ne seront conformes aux IPSAS qu'à compter du 31 décembre 2011, les obligations de l'Agence relatives aux prestations à la cessation de service (70 millions d'euros) et aux prestations au bénéfice des retraités comme l'assurance maladie après la cessation de service (106 millions d'euros) sont toujours présentées dans les notes annexées aux états financiers (V et W) conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies. La question de savoir comment financer cette obligation actuelle n'est toujours pas résolue.</p>
<p>Dans le cadre du Groupe de vérificateurs externes des Nations Unies, je m'occupe activement de questions relatives aux IPSAS.</p>	<p>76. En tant que président du Groupe de vérificateurs externes des Nations Unies, je participe activement à toutes les discussions portant sur les IPSAS. Le Groupe technique du Groupe des vérificateurs externes des Nations Unies a abordé de nouveau certaines questions spécifiques relatives aux IPSAS. Les résultats de la réunion annuelle du Groupe de vérificateurs externes des Nations Unies concernant des questions relatives aux IPSAS ont été communiqués au Secrétaire général de l'ONU et au président de l'équipe spéciale IPSAS des Nations Unies.</p>

J'encourage le Secrétariat à continuer de collaborer avec moi en vue de l'adoption des IPSAS.

77. Le Secrétariat et mon équipe sont toujours en contact étroit au niveau bilatéral pour des procédures comptables et des questions de mise en œuvre spécifiques. Tous les documents d'orientation établis par l'équipe spéciale IPSAS ont été examinés. J'encourage le Secrétariat à continuer de coopérer avec mon équipe sur ce point.

C.1.2. Remboursement de l'impôt sur le revenu aux États-Unis

Les fonctionnaires de l'AIEA sont exonérés de tout impôt sur les traitements et émoluments versés par l'Organisation des Nations Unies.

78. La Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies affirme au paragraphe b) de la section 18 de l'article V : « Les fonctionnaires de l'Organisation de Nations Unies seront exonérés de tout impôt sur les traitements et émoluments versés par l'Organisation des Nations Unies ». À la différence d'autres pays, les États-Unis imposent le revenu des fonctionnaires de nationalité américaine. Les traitements versés par l'Agence à ses fonctionnaires étant exonérés d'impôt, l'AIEA rembourse l'impôt sur le revenu payé par ses fonctionnaires de nationalité américaine. Le gouvernement américain rembourse ensuite à l'Agence le montant correspondant au remboursement de l'impôt sur la base d'un accord de remboursement des impôts conclu avec l'AIEA.

En contradiction avec une décision rendue par le Tribunal administratif de l'OIT, les États-Unis refusent de rembourser les impôts résultant d'un taux marginal plus élevé.

79. Le remboursement au fonctionnaire se fait en partant du principe que le traitement de l'AIEA est l'unique source de revenu mais le fonctionnaire est tenu de payer des impôts sur son revenu propre au taux marginal supérieur. Le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail (OIT) a indiqué dans trois décisions qu'il a rendues que le seul système de remboursement acceptable est la méthode du « dernier revenu », remboursant le fonctionnaire comme s'il n'avait pas perçu de traitement de l'AIEA. En 2004, conformément aux décisions du tribunal, l'AIEA a modifié sa politique concernant le remboursement des fonctionnaires de nationalité américaine en adoptant la méthode du « dernier revenu » en lieu et place de la méthode du « premier revenu ». Les remboursements aux fonctionnaires de nationalité américaine de leurs impôts ont été de ce fait supérieurs aux sommes remboursées par les États-Unis à l'Agence.

L'écart entre le montant recouvré par les États-Unis et le montant effectivement remboursé aux fonctionnaires de nationalité américaine a été de 1,1 million d'euros, financé par tous les États Membres.

80. Étant donné que le gouvernement américain n'accepte pas de renégocier l'accord et qu'en définitive il refusait de rembourser l'AIEA au-delà de l'impôt relatif au traitement en tant que premier revenu, le Secrétariat a décidé de passer par profits et pertes l'écart entre le montant recouvré par les États-Unis pour les exercices 2004 à 2009 et le montant effectivement remboursé aux fonctionnaires de nationalité américaine, soit 1,1 million d'euros. Je tiens à souligner que ce coût sera pris en charge par la communauté des États Membres et j'encourage les autorités américaines à reconsidérer leur politique en tenant compte de ce point.

C.2. QUESTIONS BUDGÉTAIRES

C.2.1. Budgétisation biennale

La mise en œuvre de la budgétisation biennale doit encore être officiellement acceptée par les États Membres.

81. Dans mon rapport de vérification pour 2004, je notais déjà que l'Agence visait à aligner ses cycles budgétaires sur ceux qui sont communs au système des Nations Unies. Elle a pris les mesures nécessaires pour introduire la budgétisation biennale.

L'appel que j'ai lancé l'an dernier en la matière n'a eu pour résultat qu'une ratification de plus.

Les IPSAS n'exigent pas une budgétisation annuelle.

82. L'amendement de l'article XIV A du Statut qui doit permettre d'introduire une budgétisation biennale a été approuvé par la Conférence générale en 1999 et doit être ratifié par les deux tiers des États Membres (101 sur 151 en novembre 2010) conformément à leurs règles constitutionnelles respectives, avant de pouvoir entrer en vigueur (article XVIII C ii) du Statut). Bien que plus de onze ans se soient écoulés depuis l'adoption de la résolution de la Conférence générale, l'amendement n'est pas encore en vigueur du fait de l'insuffisance des ratifications.

83. L'adoption des IPSAS n'a pas d'effet sur l'application de ces dispositions, car les politiques comptables IPSAS n'exigent que des rapports annuels, mais pas une budgétisation annuelle. Je recommande à nouveau que les États Membres s'efforcent de mener à bien le processus de ratification.

C.2.2. Banque du combustible nucléaire

La création d'une banque du combustible nucléaire – qui a reçu le soutien de la Nuclear Threat Initiative – a été approuvée par le Conseil des gouverneurs.

La participation de l'Agence à la banque du combustible nucléaire est actuellement étudiée dans un document d'analyse.

Je recommande de clarifier la question de savoir si les montants dus peuvent être réclamés après la décision du Conseil.

84. Un montant total de 41,6 millions d'euros (inclus dans « Autres réserves », état II, groupe de fonds III) représente les versements anticipés de deux États Membres visant à financer les activités de l'Agence relatives à l'administration d'une banque du combustible nucléaire. En vertu de cette initiative, l'approvisionnement en combustible à l'uranium faiblement enrichi est placé sous contrôle multilatéral. Dans le cadre de la Nuclear Threat Initiative (NTI), plus de 150 millions de dollars des États-Unis ont été promis. La création de cette banque du combustible nucléaire, qui devrait être financée grâce à ces ressources, a été approuvée par le Conseil des gouverneurs le 3 décembre 2010 (GOV/2010/70).

85. Le Secrétariat élabore actuellement un document d'analyse sur la base des propositions formulées par le Directeur général pour la banque du combustible nucléaire (GOV/INF/2007/1), qui a pour objet d'analyser la marche à suivre. Je recommande de suivre de près tous les risques qu'impliquent cette activité pour l'Agence. La décision concernant son rôle doit être très mûrement réfléchie. Pour le moment, les fonds n'ont pas été officiellement acceptés par le Secrétariat. Ils ne peuvent donc encore être comptabilisés comme des recettes et sont provisoirement conservés dans d'autres réserves.

86. Cependant, suivant les conditions de la NTI, le montant total des fonds doit être mis à disposition dès que la décision relative à la création de la banque du combustible nucléaire sera prise. Je recommande que le Secrétariat clarifie la question de savoir si les conditions d'autres versements par la NTI et la CE sont respectées et demande le versement de tout montant dû.

C.3. QUESTIONS ADMINISTRATIVES

C.3.1. Visites de vérification par la CE

Des contributions volontaires aux conditions inacceptables posent problème.

87. Dans tous mes rapports précédents, j'ai souligné que la CE demandait des audits séparés de ses contributions volontaires sur la base d'un accord-cadre financier et administratif (FAFA). Ma recommandation de refuser ces conditions, puisqu'elles violent le principe de la vérification unique, a été appuyée à plusieurs reprises par le Conseil des gouverneurs lors de l'examen de mon rapport.

Le FAFA a été signé entre les Nations Unies et la CE et s'applique à ces partenaires.

La CE tiendra compte, dans le processus de vérification, des résultats de l'audit interne et de la vérification extérieure et des résultats des missions de vérification précédentes.

Cette procédure éliminerait la pression exercée sur les organismes clients.

La CE ne suit pas la procédure convenue.

L'équipe de vérification de la CE ignorait qu'il existait des rapports de vérification.

La CE n'a pas tenu compte de plusieurs rapports de vérification dans lesquels je recommandais la fusion de deux bureaux existants et la rationalisation des procédures.

L'équipe de vérification voulait évaluer le système d'achats existant qui devait être abandonné trois mois après.

88. Le mandat convenu pour les missions de vérification doit être rigoureusement respecté. La Commission reconnaît dans ce mandat que l'application de la clause de vérification relève obligatoirement au premier chef des systèmes de supervision et de contrôle des Nations Unies, et accepte le principe de la vérification exclusive ou unique des comptes par les commissaires aux comptes des Nations Unies, et s'efforcera de s'en remettre à ces systèmes.

89. Début 2010, le Groupe de vérificateurs externes a porté cette question à l'attention du Secrétaire général de l'ONU et du président de l'Assemblée générale des Nations Unies et a sollicité leur assistance. En conséquence, le mandat dispose désormais clairement que la CE tiendra compte, dans le processus de vérification, des résultats de l'audit interne et de la vérification extérieure. Les résultats des précédentes missions de vérification seraient aussi prises en compte. À plus long terme, toutes les tâches de vérification pourraient être reprises dans le cadre des fonctions de supervision des organismes des Nations Unies.

90. Cette procédure éliminerait une bonne partie de la pression exercée sur les organismes clients, qui sont actuellement obligés d'accepter des opérations de vérification coûteuses et longues au détriment de tous les États Membres, alors que l'assurance nécessaire concernant la comptabilité est déjà donnée par le vérificateur extérieur nommé.

91. L'expérience a toutefois montré à plusieurs reprises que la CE ne suit pas la procédure convenue. Une visite de vérification a été menée au printemps 2010 à l'AIEA, lorsque la Cour des comptes européenne a effectué un contrôle sur place dans le cadre de la Déclaration d'assurance demandée par le Parlement européen. En outre, en automne dernier, un exercice dit « exercice des quatre piliers » (comptabilité, contrôle interne, audit et passation de marchés) a été réalisé par une société privée à la demande de la CE.

92. Cet exercice pose particulièrement problème, car après toutes les discussions qui ont eu lieu au sein de ce groupe de travail, j'avais pensé que la procédure convenue serait suivie. Or, l'équipe de vérification ignorait clairement qu'il existait déjà des rapports de vérification sur les questions qu'elle examinait.

93. Au fil des ans, mes collaborateurs et moi nous sommes occupés de la question de l'indispensable réorganisation du bureau des achats de l'Agence. Il y a eu plusieurs rapports de vérification recommandant la fusion de deux bureaux existants et la rationalisation des procédures à l'aide d'accords de fourniture de base. Finalement, pendant l'été 2010, l'Agence a décidé de suivre mes conseils et entièrement modifié l'organisation et le règlement financier du bureau des achats, avec effet au 1^{er} janvier 2011.

94. Le système des achats fait partie des « quatre piliers ». L'équipe s'est concentrée sur le système existant et l'AIEA a eu des difficultés à la convaincre qu'il ne ferait aucun sens de contrôler un système qui serait abandonné trois mois après. L'intérêt de la CE dans cet exercice est surtout d'intervenir en amont. Ainsi, les membres de l'équipe ont finalement accepté de fonder leur évaluation sur le nouveau système d'achats. Cela montre néanmoins qu'ils n'avaient examiné ni demandé aucun des rapports existants avant le début de leur mission.

La CE pourrait facilement accepter l'assurance en matière de comptabilité formulée dans l'opinion du vérificateur et s'abstenir de mener ses propres vérifications.

Les vérifications de la CE ne devraient être acceptées qu'après examen de toutes les informations disponibles provenant d'autres sources.

C.3.2. Voyages

J'avais recommandé de modifier la gestion des voyages pour réaliser d'importantes économies.

L'OIOS a remis en 2010 un rapport d'évaluation qui a révélé qu'il fallait peut-être revoir le cadre de réglementation pour remédier à un certain nombre d'insuffisances.

La planification, la préparation et l'autorisation des voyages doivent être améliorées.

Les informations figurant dans les plans de voyage trimestriels sont incomplètes.

Environ 10 % des voyages à l'AIEA incluaient une composante privée.

95. Je souhaiterais également souligner que la CE pourrait facilement accepter l'assurance en matière de comptabilité formulée dans l'opinion du vérificateur car tous les membres du Groupe appliquent généralement les normes internationales d'audit, qui sont les mêmes pour le secteur privé et le secteur public. L'assurance des vérificateurs extérieurs en matière de comptabilité ne devrait donc en principe pas être remise en question. Si la Commission a besoin d'autres éléments, elle devrait contacter le vérificateur extérieur concerné, qui sera heureux d'offrir son aide, dans la mesure du possible.

96. Je recommande que le Secrétariat examine très attentivement les futures demandes de vérification de la CE. Elles ne devraient être acceptées que lorsque cette dernière peut démontrer qu'avant d'entamer ses travaux, elle a examiné toutes les informations disponibles dans les rapports de vérification existants.

97. Dans mon rapport pour l'exercice 2008, j'avais déjà souligné que le traitement des demandes de remboursement des frais de voyage pouvait être accéléré. En outre, la durée de voyage acceptable pourrait être légèrement augmentée afin de réaliser d'importantes économies dans le coût des missions. J'ai également encouragé le Secrétariat à envisager de réduire le montant forfaitaire pour les voyages à l'occasion du congé dans les foyers de 75 % à 65 %.

98. Un rapport de vérification remis par le Bureau des services de supervision interne (OIOS) en 2010 a révélé qu'il faudrait peut-être revoir le cadre de réglementation pour remédier à un certain nombre d'insuffisances comme, par exemple, des pratiques non conformes dans le versement de montants forfaitaires à des non-fonctionnaires pour les voyages ; la combinaison de voyages officiels et privés qui pourrait parfois porter préjudice aux intérêts de l'Agence ; et le non-respect de l'obligation de soumettre des rapports de mission.

99. L'OIOS a déterminé que de nombreuses améliorations pouvaient être apportées dans la planification, la préparation et l'autorisation des voyages. L'organisation et/ou l'autorisation des voyages sont souvent tardives. Cela empêche donc l'Agence de profiter des meilleurs tarifs normalement disponibles pour les réservations faites à l'avance.

100. Un pourcentage significatif des voyages officiels ne figure pas dans le plan de voyage trimestriel correspondant. Environ un tiers de tous les voyages effectués par des fonctionnaires pendant la période considérée n'étaient pas prévus, et il n'a donc pas été possible de réserver des vols aux tarifs réduits.

101. Environ 10 % de tous les voyages à l'AIEA (environ 5 000 voyages par an) incluaient une composante privée. De plus, dans 258 cas, soit 20 % de tous les voyages incluant une composante privée, le nombre de jours privés était supérieur au nombre de jours officiels.

Un voyage officiel d'un jour en Suisse a été combiné avec un séjour privé de 15 jours.

102. Dans un cas, un voyage officiel d'un jour en Suisse a été combiné avec un séjour privé de 15 jours. Bien que le déséquilibre entre les composantes officielle et privée ne signifie pas que le voyage n'était pas nécessaire en soi, il soulève toutefois des questions sur la justification réelle de ce dernier.

C.3.3. Recrutement d'administrateurs

La vérification était axée sur la durée des différentes mesures de recrutement.

103. Mes collaborateurs se sont penchés sur le recrutement d'administrateurs à l'Agence pendant les exercices 2008 à 2010 (situation au 12/10/2010). La vérification était axée sur le processus de recrutement et la durée des différentes mesures requises.

Il y a eu 436 avis de vacances de poste et 43 500 candidatures au cours de la période considérée.

104. Pendant la période considérée, le Secrétariat a publié 436 avis de vacances de postes d'administrateurs (ou plus élevés) et reçu plus de 43 500 candidatures. La durée moyenne (en jours) de la rédaction de l'avis de vacance de poste, et le temps moyen (en jours) entre l'annonce et l'approbation de la candidature sélectionnée étaient les suivants :

Mesure(s)	2008	2009	2010
	jours	jours	jours
Rédaction de l'avis de vacance de poste	127	116	94
Annonce – Approbation de la candidature sélectionnée.	314	268	177

La durée moyenne des différentes mesures de recrutement est trop longue.

105. Le nombre élevé d'avis de vacances de poste et de candidatures pour les postes d'administrateurs ces trois dernières années souligne l'importance d'une procédure de recrutement rapide et efficace. Même si les chiffres montrent une nette amélioration, le temps moyen de 94 jours calendaires (13,5 semaines) pour la rédaction d'un avis de vacance de poste et celui de 177 jours calendaires (25 semaines) pour la période comprise entre l'annonce d'une vacance de poste et l'approbation d'une candidature sélectionnée sont encore trop longs.

De l'annonce de la vacance de poste à l'approbation de l'engagement d'un candidat, l'objectif du secrétariat est de 90 jours ouvrables, soit 18 semaines.

106. Au moment où mes collaborateurs examinaient le processus de recrutement, les directives de la partie II de la section 3 du manuel administratif étaient en cours de révision. Une partie de la révision vise à rationaliser le recrutement des administrateurs. La durée maximale visée pour le processus, de l'annonce de la vacance de poste à l'approbation de l'engagement d'un candidat, est de 90 jours ouvrables (« recrutement en 18 semaines »), auxquels s'ajoutent 3 à 20 jours ouvrables pour la rédaction de la vacance de poste.

La rationalisation du recrutement des administrateurs est en cours.

107. La durée maximale visée pour la rédaction dépend de la disponibilité de descriptions de poste génériques et de la nécessité de reclasser et d'approuver le poste dans le plan de recrutement. Dans le cadre de la rationalisation des recrutements, les principaux pouvoirs et responsabilités concernant la conduite du processus de recrutement sont maintenant attribués aux directeurs de Division.

L'objectif du Secrétariat est encore loin d'être atteint.

108. Comme le montrent les chiffres actuels, l'objectif de « recrutement en 18 semaines » est encore loin d'être atteint. Aujourd'hui, cette période est en moyenne de 25 semaines, soit sept semaines (près de 40 %) de plus que l'objectif visé. Et la situation est encore pire si l'on compare la durée moyenne actuelle de la période de rédaction, qui est de 13,5 semaines, avec l'objectif visé, qui est de 3 à 20 jours ouvrables.

J'encourage le Secrétariat à poursuivre ses efforts et recommande un rapport sur la mise en œuvre à la fin de 2011.

109. J'encourage le Secrétariat à poursuivre ses efforts visant à rationaliser le processus de recrutement. Je sais que la mise en œuvre prendra du temps, en particulier dans la mesure où toutes les parties doivent contribuer à l'efficacité et au respect des délais pour permettre de réduire la durée du processus de recrutement. Je recommande que le Secrétariat fasse rapport sur la mise en œuvre et les effets du processus de rationalisation d'ici à la fin de 2011.

C.4. Sécurité nucléaire – Surveillance aux frontières

C.4.1. Introduction

En 2010, mes collaborateurs ont mené une mission sur le terrain liée à des projets sur la sécurité nucléaire dans un État Membre de la région du Moyen-Orient.

Objectif de l'accord de contribution

La mise en place de neuf portiques de détection à sept emplacements, prévue pour février 2010, a été prolongée jusqu'en décembre 2010 (et se poursuit). Seuls trois des neuf portiques étaient en service.

Seuls trois des huit portiques approuvés étaient effectivement en service.

110. En novembre 2010, mes collaborateurs se sont rendus dans un État Membre de la région du Moyen-Orient (ci-après dénommé le Pays) qui a reçu un appui dans le cadre de l'Instrument de stabilité de la Communauté européenne. Sur la base d'un accord de contribution, le Bureau de la sécurité nucléaire de l'AIEA a été chargé de la mise en œuvre de projets à l'aide des fonds procurés.

111. L'objectif des activités financées dans le cadre de l'accord de contribution était de renforcer l'infrastructure nationale relative au commerce et au contrôle aux frontières de ce pays.

Les activités ont été réparties en deux sous-projets, à savoir :

- Mise en place d'un réseau de détection des rayonnements aux frontières ; et
- Mise en place d'une infrastructure d'intervention institutionnelle.

112. La phase de mise en œuvre de l'accord a démarré le 21 août 2008. Elle devait durer 18 mois mais a été prolongée jusqu'à fin mars 2011 et est encore en cours.

Lors des visites sur place, mes collaborateurs ont constaté que huit des neuf portiques de détection des rayonnements prévus avaient été installés (un portique était encore dans un entrepôt d'aéroport) et avaient été soumis à des essais d'acceptation.

113. Cependant, seuls trois des huit portiques approuvés étaient effectivement en service. En raison de problèmes de serveurs dus au taux élevé d'humidité, au manque de courant électrique ou à une alimentation irrégulière, ou encore à des dommages substantiels, cinq portiques n'étaient pas en service. Mes collaborateurs ont constaté que le matériel portatif livré n'était pas utilisé.

C.4.2. Description et conception de sites

Les portiques n'étaient pas opérationnels faute de courant électrique ou en raison d'une alimentation irrégulière. Les groupes électrogènes ne figuraient pas dans les spécifications.

Il faut des fonds supplémentaires pour des groupes électrogènes.

Des portiques étaient endommagés avant le lancement des opérations courantes. Les risques d'accident étaient évidents.

L'AIEA a accepté le plan de conception du site sans mesures de protection appropriées.

114. Les informations communiquées par le Pays lors de la préparation des documents relatifs aux travaux indiquaient que l'alimentation électrique était suffisante sur les sites. Toutefois, trois des huit portiques installés avec succès n'étaient pas en service faute de courant électrique ou en raison d'une alimentation irrégulière. Même si la nécessité de disposer de groupes électrogènes a été reconnue lors de la conférence des fournisseurs du projet en mars 2009, cette prescription n'a jamais été spécifiée dans les contrats établis ultérieurement.

115. Le caractère indispensable de groupes électrogènes n'a été soulevé à nouveau entre les sous-traitants, l'AIEA et le Pays qu'à la fin du mois d'octobre 2010, alors que la phase de mise en œuvre était prolongée. Comme des fonds n'étaient pas prévus dans l'accord susmentionné, cette question n'est pas encore résolue.

116. Après les essais de réception et avant le début des opérations courantes, deux des huit portiques avaient été gravement endommagés par des véhicules. Ils étaient installés sur une longue route en pente raide très fréquentée par des camions et uniquement protégés par des piliers ordinaires, ce qui est insuffisant pour arrêter les véhicules qui descendent la côte, notamment dans la mesure où ceux-ci sont souvent en mauvais état technique. La pente raide et les défaillances potentielles des freins des camions sont des risques évidents à cet endroit. Alors que des accidents fréquents avaient déjà été précédemment signalés, et ont par le passé entraîné la mort ou les blessures de douaniers et de civils, ces risques n'étaient pas mentionnés dans la description du site.

117. L'AIEA a accepté le plan de conception du site sans mesures de protection appropriées de la part de la société responsable. Il y a peu de chances que les coûts de réparation soient remboursés par les personnes responsables (en général les conducteurs de poids lourds) ou des compagnies d'assurance.

C.4.3. Évaluation du risque

Bien que j'ai abordé cette question dans mes rapports de 2007 et 2009, l'évaluation du risque est toujours un problème.

La protection physique contre les dommages devrait être une partie essentielle de la description du site.

118. J'ai noté, dans mon rapport de 2007, que l'évaluation du risque concernant la protection physique des portiques de détection des rayonnements avait été effectuée pour la première fois. De nouveau, j'ai dû attirer l'attention sur l'absence d'évaluation du risque et les conséquences dans mon rapport de 2009. Toutefois, un portique avait été installé par la suite et les recommandations relatives au réexamen de la conception du site n'avaient pas été suivies. J'ai remarqué que ce portique avait été endommagé peu de temps après avoir été installé.

119. Je recommande vivement que l'évaluation du risque concernant la protection physique contre les dommages soit une partie essentielle de la description du site et qu'il soit tenu compte de cette évaluation dans la conception du site. Étant donné que cette question n'est pas dûment prise en compte, le risque de dommage est inutilement élevé.

C.4.4. Derniers versements

Le type d'accord a posé des problèmes lors de la finalisation du projet.

120. L'accord de contribution susmentionné précise qu'après la mise en œuvre, tout solde non utilisé doit être payé dans les 45 jours suivant l'approbation du rapport final. Étant donné que le projet est financé par la CE, mais que l'accord de contribution est signé entre l'AIEA et le pays, la finalisation du projet a posé des problèmes. Le dernier versement dans le cadre de ce projet n'avait pas encore été effectué au 31 décembre 2010. Je recommande que les accords de projets avec des tiers soient révisés afin d'éviter des conflits au sujet du calendrier et des conditions des derniers versements.

C.5. Coopération technique

C.5.1. Coopération dans le cadre du processus PNUAD

Le Secrétariat doit étudier des possibilités de partenariat avec un nombre beaucoup plus grand de parties prenantes.

121. L'AIEA a un mandat bien établi et a créé des partenariats depuis longtemps dans les domaines de l'énergie nucléaire, de la sûreté, de la sécurité et des garanties. Ces domaines d'activité ne contribuent cependant qu'à 20 % à 25 % environ du programme de CT. Quelque 70 % de ce programme portent sur l'alimentation et l'agriculture, la santé, l'eau et l'environnement, domaines dans lesquels le mandat de l'AIEA n'est ni connu ni compris. La CT doit à titre prioritaire étudier des possibilités de partenariat avec un nombre beaucoup plus grand de parties prenantes dans des domaines qui portent sur deux tiers du programme de CT.

Le PNUAD permet de tenir compte de façon collective, cohérente et intégrée des priorités et des besoins des pays dans le cadre du système des Nations Unies.

122. Le cadre stratégique commun pour les activités opérationnelles du système des Nations Unies au niveau des pays, le PNUAD, permet de tenir compte de façon collective, cohérente et intégrée des priorités et des besoins des pays dans le cadre du système des Nations Unies. Le programme et les projets de CT, l'assistance technique et les contributions budgétaires de l'Agence devraient être liés à la matrice des résultats du PNUAD.

Sur 104 processus PNUAD existants, seuls 14 ont été signés par l'Agence.

123. Toutefois, la faible participation de l'Agence au processus PNUAD au cours des années précédentes n'avait pu être que légèrement améliorée en 2010. Sur 104 pays dans lesquels un processus PNUAD est mené sous la direction du coordonnateur résident, seuls 14 PNUAD ont été signés par l'Agence.

L'un des principaux problèmes réside dans le fait que l'Agence n'a pas de représentant au niveau national. Dans le processus PNUAD, le RGP devrait représenter l'Agence.

124. Étant donné que l'Agence n'a pas de représentant au niveau national, le NLO est la première personne de contact entre l'AIEA et l'État Membre pour toute question relative à l'AIEA. Mais il peut être difficile pour les NLO d'agir au nom de l'Agence dans le processus PNUAD car ils représentent avant tout leur gouvernement. De plus, leur grade hiérarchique est généralement différent de celui des membres des équipes de pays des Nations Unies. À mon avis, les responsables de la gestion des programmes (RGP) à Vienne devraient représenter l'Agence dans les processus PNUAD. La coopération étroite nécessaire devrait bénéficier de l'aide, par exemple, des NLO et être appuyée par des vidéoconférences, une coordination efficace des voyages professionnels, etc.

Le caractère spécialisé de l'Agence ne devrait pas l'empêcher de participer au processus PNUAD.

L'Agence devrait se considérer comme une organisation de développement et agir en conséquence.

L'Agence peut apporter une contribution précieuse aux PNUAD.

La participation au processus PNUAD devrait être stipulée dans des lignes directrices.

Il conviendrait de définir ce qu'est une action de sensibilisation dans le contexte d'un processus PNUAD et quels sont les objectifs.

Dans deux régions, aucun PNUAD n'avait encore été signé par l'Agence. Le Secrétariat devrait se fixer un objectif, par exemple un nombre de PNUAD signés dans chaque région.

125. On ne voit pas très bien pourquoi le caractère spécialisé de l'Agence devrait l'empêcher de participer activement au processus PNUAD. Au contraire, les principes directeurs et règles générales d'application concernant l'octroi d'assistance technique par l'Agence (INFCIRC/267) imposent à celle-ci de coordonner son assistance technique avec d'autres organisations et institutions spécialisées des Nations Unies.

126. Même si l'Agence est en général toujours considérée, à l'intérieur comme à l'extérieur, comme le « gendarme nucléaire », elle consacre plus de la moitié de son budget à l'aide publique au développement, favorisant ainsi le développement économique et la prospérité des pays en développement. L'Agence devrait donc se considérer comme une organisation de développement et agir en conséquence.

127. Le décalage entre l'approche de l'ONU et le ciblage des projets de l'Agence ne devrait pas empêcher le Secrétariat d'intensifier la coopération dans le cadre du processus PNUAD. Les 14 PNUAD signés par l'Agence et les résultats des 75 séances d'information montrent que l'Agence peut apporter une contribution précieuse aux processus PNUAD.

128. Étant donné que la coopération avec les équipes de pays des Nations Unies est déjà stipulée dans les directives pour les programmes-cadres nationaux (PCN), le renforcement de la participation au processus PNUAD ne devrait pas engendrer beaucoup plus de frais supplémentaires que les procédures suivies jusqu'à présent. A mon avis, le Secrétariat devrait indiquer qu'il participe au processus PNUAD dans les directives pour les PCN.

129. Dans le contexte des processus PNUAD, les actions de sensibilisation visent à établir un dialogue entre l'équipe de pays des Nations Unies et l'Agence. Jusqu'à présent, elles ne débouchent pas dans tous les cas sur des résultats durables comme le renforcement de la coopération ou au moins l'établissement d'une communication régulière visant en fin de compte à participer au processus PNUAD. En conséquence, en vue d'une collaboration plus étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'une participation plus active au processus PNUAD, il conviendrait de définir ce qu'est une action de sensibilisation, quels sont les objectifs et quels devraient être les résultats.

130. Le Secrétariat a confirmé que mes observations concernant les liens entre les PNUAD et le programme et les projets de CT étaient généralement valables. Dans deux régions (Asie et Amérique latine), pas un seul PNUAD n'avait encore été signé par l'Agence. Le Secrétariat devrait faire en sorte que dans ces régions la participation au processus PNUAD soit élargie et intensifiée. Le Secrétariat devrait se fixer un objectif, par exemple un certain nombre de PNUAD devant être signés par l'Agence dans chaque région pour chacune des années à venir.

Le Secrétariat n'a que légèrement amélioré la coopération avec d'autres organismes du système des Nations Unies ces dernières années.

131. Les vérifications des années passées montrent que le Secrétariat n'a pas utilisé toutes ses possibilités pour parvenir à un niveau de coopération satisfaisant avec d'autres organismes du système des Nations Unies. En outre, les constatations respectives formulées à l'issue des missions sur le terrain en 2008, 2009 et 2010 ont étayé ma conclusion. J'ai déclaré à maintes reprises que la coopération et l'échange d'informations avec des organismes intéressés concernant les projets de l'Agence ont un sens et que des dispositions et mesures correspondantes devraient être prises. Des activités isolées au niveau national et une légère évolution entre-temps au sein du Département de la CT montrent que le Secrétariat semble être sur la bonne voie. J'apprécie vivement les tendances qui s'étaient dégagées au sein du Secrétariat dans l'intervalle. Toutefois, les mesures prises ne peuvent qu'être le début de l'ensemble du processus

C.5.2. Coopération régionale

Le Secrétariat a enfin pris des mesures pour réunir les participants intéressés. Les communications du Secrétariat devraient être suivies d'activités appropriées.

132. L'objectif principal du « Forum quadripartite » est l'échange d'informations concernant tous les accords régionaux de coopération existants. Les coordonnateurs de projets nationaux (CPN) avaient généralement une connaissance très limitée des principes et du mode de coopération. Ils estimaient cependant que ces informations devaient être communiquées par l'Agence afin de créer des synergies entre les accords régionaux de coopération. Mes collaborateurs ont fait des constatations similaires lors de contrôles précédents. Je suis très sensible au fait que le Secrétariat ait enfin pris des mesures pour réunir les participants intéressés. Les communications du Secrétariat devraient être suivies d'activités appropriées.

Il est possible d'améliorer l'application de la matrice du cadre logique et l'utilisation du CGCP par les contreparties.

133. L'application correcte de la méthodologie de la matrice du cadre logique revêt une importance primordiale pour la conception et la mise en œuvre sans problème des projets de CT. Les données sont souvent saisies dans la matrice du cadre logique sans une connaissance approfondie de la méthodologie. Le concept d'indicateurs de performance n'est toujours pas bien compris par la plupart des contreparties. L'Agence devrait examiner la façon dont le CGCP pourrait aider les contreparties plus efficacement à élaborer le cadre de matrice logique. De plus, il faudrait former les contreparties et les NLO à la méthodologie de la matrice du cadre logique.

Le Secrétariat a indiqué que la formation à la méthodologie de la matrice du cadre logique est la règle en Amérique latine depuis plus de dix ans.

134. Le Secrétariat a indiqué que la formation des contreparties et des NLO à la méthodologie de la matrice du cadre logique est la règle en Amérique latine depuis plus de dix ans. Par ailleurs, deux cours auront lieu au Pérou en février 2011. Plus de 62 participants (NLO, assistants de liaison nationaux et contreparties) de la région seraient formés à la conception de projets à l'aide de la matrice du cadre logique. J'espère que les cours amélioreront maintenant sensiblement l'utilisation future de la matrice du cadre logique dans la conception de projets.

Il n'y a pas eu d'amélioration dans la communication de rapports d'étapes sur les projets.

En cas de non-respect, le Secrétariat devrait envisager non seulement des sanctions mais aussi des incitations.

Les contreparties devraient être formées au CGCP. En tant qu'utilisateurs, ils devraient être représentés au processus du CGCP.

Le Secrétariat devrait faire en sorte que le matériel ne soit livré que si les formalités douanières se sont déroulées sans incident et de façon ininterrompue dans les pays bénéficiaires.

La conclusion d'un accord avec un transitaire spécialisé a permis de résoudre le problème du manque d'information sur la livraison.

135. L'élément Rapport d'étape sur les projets figurant dans le CGCP n'était généralement pas utilisé. S'il était utilisé, les cases à l'écran « Rapport d'étape sur les projets » n'étaient pas dûment remplies. Les indicateurs n'étaient pas actualisés. Les rapports d'étape sur les projets étaient communiqués en dehors du CGCP comme documents contenant des informations sur les participants aux projets, les activités, les réunions, etc., mais les indicateurs n'étaient pas actualisés. Dans mon rapport de 2005, je formulais déjà des critiques sur la qualité médiocre de la communication des rapports d'étapes sur les projets. Je recommandais que l'Agence veille à ce qu'ils soient tous élaborés en temps voulu et que des mesures soient prises en cas de non-respect. Les missions menées sur le terrain en 2008 et 2009 ont corroboré cette constatation, même si, en 2006, le Secrétariat était convenu que le Cadre de gestion du cycle de programme (CGCP) rendrait plus efficace le suivi des résultats. Enfin, en janvier 2010, le Secrétariat a indiqué qu'en août 2009 l'application du nouveau CGCP avait été lancée et avait facilité la communication par les contreparties de rapports d'étape sur les projets en vertu de leurs obligations. Mais, jusqu'à présent, aucun progrès notable n'a été fait en la matière.

136. Je juge essentiel que le Secrétariat exerce toute son influence pour veiller à ce que des rapports d'étape sur les projets soient communiqués régulièrement et que des indicateurs clés des projets soient définis. En cas de non-respect, le Secrétariat devrait non seulement envisager des sanctions mais aussi mettre en place des incitations pour les contreparties pour qu'il soit possible de satisfaire à toutes les exigences.

137. En ce qui concerne l'applicabilité et les caractéristiques du CGCP, les contreparties et la CT n'ont pas le même point de vue. Cette divergence de vues devrait être réduite par des mesures appropriées, par exemple le tenue d'ateliers sur les caractéristiques du CGCP pendant la phase de mise en œuvre. Par ailleurs, les utilisateurs devraient être représentés dans le cadre de réunions régulières auxquelles assisteraient les contreparties et les RGP. J'ai déjà indiqué dans mon rapport de 2009 que la responsabilité relative aux besoins des utilisateurs devrait être assumée par un établissement représentant les contreparties.

138. Pour l'achat de matériel, l'Agence utilise dans la plupart des cas les bureaux du PNUD pour pouvoir importer le matériel en franchise de droits en vertu d'accords de siège conclus avec le PNUD. Il arrive que la communication concernant la livraison de matériel et les formalités douanières ne soit pas bonne. Pour des raisons administratives, le matériel livré est stocké dans des entrepôts sous douane. Entre-temps, les établissements de contrepartie doivent acquitter des redevances d'entreposage dont le montant est dans certains cas supérieur à la valeur du matériel livré. Le Secrétariat devrait faire en sorte que le matériel ne soit livré que si les formalités douanières se sont déroulées sans incident et de façon ininterrompue dans les pays bénéficiaires.

139. Le Secrétariat a indiqué que les problèmes posés par la mauvaise communication concernant la livraison du matériel aux contreparties et les formalités douanières avaient été entre-temps résolus grâce à la conclusion d'un accord avec un transitaire spécialisé. J'étudierai la question et, si nécessaire, y reviendrai dans mon prochain rapport.

C.5.3. Questions générales concernant une mission sur le terrain pour des projets régionaux de CT

Mes collaborateurs ont effectué une mission sur le terrain dans trois pays bénéficiaires ARCAL.

L'ARCAL est un accord intergouvernemental autonome appuyé par l'Agence. L'Agence n'est pas partie à cet accord.

Pour les projets ARCAL, les procédures de cet accord et de l'Agence s'appliquent.

Les changements fréquents du « point de contact » de l'Agence sont une source d'incohérences. En ce qui concerne les questions relatives à l'ARCAL, le Secrétariat devrait confier le rôle de « point de contact » de l'Agence à une personne pour une longue durée.

Le Secrétariat a fait valoir que la rotation des RGP améliorerait la base de connaissances.

L'ARCAL devrait coopérer avec l'équipe de pays des Nations Unies si possible.

140. En octobre/novembre 2010, mes collaborateurs ont effectué une mission sur le terrain dans trois pays bénéficiaires d'Amérique latine afin d'examiner sur place la mise en œuvre par le Secrétariat de projets régionaux de CT principalement en liaison avec l'Accord régional de coopération pour la promotion de la science et de la technologie nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

141. L'ARCAL est un accord intergouvernemental en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il a été établi en 1998 sous les auspices de l'AIEA pour promouvoir, favoriser, coordonner et exécuter des activités de coopération concernant la formation, la recherche, le développement et les applications dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. L'Agence n'est pas partie à cet accord. Sous réserve que des ressources soient disponibles, l'Agence devrait appuyer les programmes et projets ARCAL établis conformément à cet accord dans le cadre de son programme de coopération technique et d'autres programmes. L'accord est ouvert aux participants de tout État Membre en Amérique latine et dans les Caraïbes.

142. L'Agence exécute les projets régionaux comme des projets régionaux « ordinaires » ou des projets régionaux ARCAL. Pour la mise en œuvre des projets ARCAL, les procédures de cet accord et de l'Agence s'appliquent. Les principaux objectifs de l'ARCAL sont d'évoluer vers l'autonomie régionale et d'utiliser au maximum les infrastructures et les compétences disponibles en Amérique latine à l'aide de la méthode de « coopération technique entre pays en développement ».

143. S'agissant de l'ARCAL, le directeur de la coopération technique pour l'Amérique latine et les Caraïbes joue le rôle du Secrétariat et le RGP le rôle du point de contact de l'Agence pour toutes les activités de CT dans les États Membres. Les changements fréquents du « point de contact » de l'Agence sont une source d'incohérences. En ce qui concerne les questions relatives à l'ARCAL, le Secrétariat devrait confier le rôle de « point de contact » de l'Agence à une personne pour une longue durée.

144. Le Secrétariat a indiqué que la rotation des RGP apporte une aide et permet de mieux faire connaître l'ARCAL au personnel de CT. Ces arguments peu convaincants ne dissipent pas tous mes doutes et confirment ma recommandation.

145. Il n'y a pas de coopération établie entre l'ARCAL et les équipes de pays des Nations Unies dans le cadre du processus PNUAD. À mon avis, le Secrétariat devrait exercer son influence pour déterminer si la coopération entre l'ARCAL et les équipes de pays des Nations Unies en ce qui concerne les projets ARCAL pourrait être une source d'avantages supplémentaires pour les États Membres.

Le Secrétariat devrait sensibiliser les États Membres aux grandes différences en ce qui concerne la participation de l'Agence à des projets de coopération technique, notamment sur le plan financier.

Le Secrétariat a indiqué qu'il y avait des différences dans la façon dont les projets ARCAL et les autres projets sont mis en œuvre.

Pour les projets ARCAL, les procédures de cet accord et de l'Agence s'appliquent. Les procédures devraient être mieux expliquées au niveau des CPN dans tous leurs aspects.

Des modalités d'utilisation des centres désignés devraient être établies et mises à la disposition du personnel concerné.

146. Il n'y avait pas de véritable différence dans la mise en œuvre par le Secrétariat des projets ARCAL par rapport à des projets « ordinaires ». Les CPN et les établissements de contrepartie ne faisaient généralement pas non plus de distinction entre les deux. Ils ne connaissaient qu'en partie les exigences particulières et les mécanismes de l'ARCAL. Les CPN et les établissements de contrepartie considéraient les réunions comme une possibilité d'échanger des données d'expérience mais se sentaient généralement mal à l'aise car ils ne connaissaient pas les méthodes employées pour l'allocation des fonds aux projets ARCAL et la part qui leur revient. Mes collaborateurs avaient fait des constatations similaires au cours de leur vérification dans les États Membres de l'Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (AFRA) et de l'Accord régional de coopération sur le développement, la recherche et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (RCA). Le Secrétariat devrait sensibiliser les États Membres aux grandes différences en ce qui concerne la participation de l'Agence à des projets de coopération technique, notamment sur le plan financier.

147. Le Secrétariat a indiqué qu'il y avait des différences dans la façon dont les projets ARCAL et les autres projets sont mis en œuvre. Ces différences portent sur la présentation des rapports, la préparation des plans de travail et des réunions de coordination des projets. Je ne conteste pas ce qu'a dit le Secrétariat. Toutefois, la vérification montre que l'on manque encore d'information en la matière.

148. Les principaux objectifs de l'ARCAL sont d'évoluer vers l'autonomie régionale et d'utiliser au maximum les infrastructures et les compétences disponibles à l'aide de la méthode de « coopération technique entre pays en développement ». Les « centres désignés » sont un mécanisme mis en place à cette fin au titre de l'ARCAL. Le principe des centres désignés est bien connu. Néanmoins, les PCN et les établissements de contrepartie au niveau local avaient généralement une connaissance limitée de la façon dont ils pouvaient tirer parti des centres désignés. Mes collaborateurs ont fait des constatations similaires lors de contrôles précédents concernant l'AFRA et le RCA.

149. Le mécanisme des centres désignés doit être mis en place au niveau du PCN dans tous ses aspects. Des modalités d'utilisation des centres désignés devraient être établies et mises à la disposition du personnel concerné.

C.5.4. Fourniture de sources radioactives

Il y a des projets mettant en jeu la fourniture de sources radioactives à des États Membres qui ne respectent pas les exigences minimales.

Le Secrétariat n'a pas suffisamment appliqué les normes de sécurité et de sûreté.

150. Lors des nombreuses missions de terrain que nous avons menées ces sept dernières années pour contrôler les activités de l'Agence dans le domaine de la CT, nous avons relevé des projets mettant en jeu la fourniture de sources radioactives à des États Membres qui ne respectent pas les exigences minimales de sûreté et de sécurité des rayonnements.

151. Nous en déduisons que, dans ces cas-là, le Secrétariat ne respecte pas suffisamment l'engagement qu'il a pris de veiller à ce que les sources de rayonnements ne soient fournies qu'aux États Membres qui ont franchi les étapes 1 et 2 du projet modèle sur le renforcement de l'infrastructure de radioprotection.

Le cadre de ces étapes détermine les conditions de fourniture.

Dans 26 cas, des sources radioactives ont été fournies et livrées à des États Membres bénéficiaires de la CT qui n'avaient pas franchi les étapes fondamentales de sécurité.

J'ai conclu que cela est imputable à un manque de coordination dans l'organisation.

Le Directeur général a pris note du rapport. Je pense que des mesures immédiates sont nécessaires.

L'OIOS a été prié par le Département de la CT et le Directeur général de se pencher sur cette question.

Les problèmes décrits devraient être réglés sans tarder. La direction devrait s'exprimer sur les mesures immédiates qui seront prises.

Le Secrétariat a annoncé des mesures immédiates et a l'intention de renforcer les processus pour que cette erreur majeure puisse être évitée.

Le grand nombre de cas montre qu'il y a une faiblesse systémique qui doit absolument être corrigée.

152. Le cadre de ces étapes a été incorporé à celui de l'ensemble thématique de sûreté puis présenté au Conseil dans le document GOV/INF/2004/13. Lorsqu'un pays mettant en œuvre un projet n'a pas franchi les étapes 1 et 2, cela signifie notamment qu'il n'a pas de système de notification, d'autorisation ou de contrôle des sources de rayonnements. Ces étapes sont considérées comme le premier grand indicateur des progrès de l'État Membre dans le respect de ses obligations au titre du projet.

153. En 2010, l'OIOS a étudié cette question et a constaté que dans un certain nombre de cas [26 sur les 135 sources dépassant le seuil d'exemption (19 %) qui ont été fournies] des sources de rayonnements ont été fournies et livrées à des États Membres bénéficiaires de la CT qui n'avaient pas franchi les étapes 1 et 2 dans le cadre de projets de CT (voir le rapport des services de gestion n° MS 2010004, publié en août 2010, par. 28 à 31).

154. Ce rapport a révélé un manque de coordination dans l'organisation qui a rendu possible la fourniture de sources radioactives dans ces cas. L'OIOS a présenté neuf recommandations, dont certaines exigent des mesures immédiates.

155. Le 28 octobre 2010, le Directeur général a pris note du rapport sans opposer d'objections à aucune des recommandations. Comme dans les cas signalés par l'OIOS, l'Agence ne respecte pas ses propres normes et des mesures correctives doivent être prises d'urgence.

156. Je note avec satisfaction que cette question avait déjà été relevée par le Département de la CT en 2009 et que le Directeur général a demandé en mars 2010 à l'OIOS d'établir les faits sur les pratiques relatives à la fourniture de sources de rayonnements aux États Membres qui n'ont pas franchi les étapes 1 et 2, de formuler des recommandations et de fixer des priorités pour changer cette situation.

157. J'apprécie énormément cet important rapport détaillé de l'OIOS. J'espère que les graves problèmes qui y sont décrits seront réglés sans délai. J'ai donc invité la direction à s'exprimer sur les mesures immédiates qui seront prises afin de rétablir la sécurité et la sûreté dans les projets concernés. J'ai également rappelé au Secrétariat que dans de nombreux cas l'Agence n'avait pas respecté ses propres normes.

158. Je note avec satisfaction que le Secrétariat a annoncé son intention de prendre des mesures immédiates et de renforcer le processus d'examen des nouveaux projets. La sûreté et la sécurité seront rétablies dans les pays concernés en vérifiant l'infrastructure et en tirant les conclusions appropriées. On pourrait même envisager en dernier recours la réexpédition de la source. Avant que cette mesure ne soit prise, le Secrétariat s'emploiera à renforcer l'infrastructure de sûreté et de sécurité conformément à ses propres normes.

159. Je prends note avec satisfaction de toutes les mesures décrites. Je pense toutefois que la fourniture des sources qui a été mentionnée plus haut aurait dû être évitée. La répétition de cette erreur de coordination dans 26 cas est le signe d'une faiblesse systémique. Je recommande de veiller, par le biais de mesures administratives, à ce qu'elle ne se reproduise pas.

C.6. Technologie de l'information

Mes collaborateurs et moi nous avons continué à examiner la mise en œuvre de l'AIPS à l'Agence dans le domaine de la TI.

160. Comme indiqué dans mes rapports des années passées, j'ai continué à examiner la gestion de la TI par l'Agence. J'apprécie le fait que le Secrétariat ait continué à appliquer nombre de mes recommandations. Certains aspects doivent encore être mis en œuvre. L'année dernière, mes collaborateurs se sont concentrés sur le projet le plus important, le Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes.

C.6.1. Système d'information intégré à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes

C.6.1.1. Projet de TI

Mes collaborateurs ont commencé à examiner le projet AIPS en tant que projet de TI.

161. Mes collaborateurs ont commencé à examiner le projet AIPS en tant que projet de TI. Du fait de la combinaison du lancement d'un ERP, incluant un nouveau système financier, et de la modification des normes comptables, ce projet a constitué et constitue un défi important pour le Secrétariat.

J'ai beaucoup apprécié le professionnalisme avec lequel le projet AIPS est exécuté.

162. J'ai beaucoup apprécié le professionnalisme avec lequel le projet est exécuté, la documentation généralement complète et la politique de l'information transparente de l'équipe du projet AIPS.

Des problèmes de financement ont entraîné des délais très ambitieux pour mettre en œuvre l'AIPS.

163. Il a été difficile de trouver des financements pour le projet dans les délais et pour tous les modules nécessaires de la « phase 1 ». Les retards de financement et la date fixe prévue pour l'introduction des nouvelles normes comptables ont conduit à des délais très ambitieux pour mettre en œuvre l'AIPS à la date de lancement prévue. En conséquence, il restait peu de temps pour les essais d'application, d'intégration et d'utilisation.

Des efforts supplémentaires imprévus de mise en œuvre manuelle ont entraîné des retards.

164. L'application de certains modules standard d'Oracle a entraîné des efforts supplémentaires imprévus de mise en œuvre manuelle. Le lancement de certaines fonctions a donc été repoussé à une date ultérieure.

La gestion inadéquate des données de base principales et la nécessité de maintenir les anciens systèmes pour une plus longue durée ont imposé un travail supplémentaire.

165. Dans le passé, la gestion des données de base du Secrétariat était inadéquate et parcellaire. Par conséquent, pour la mise en œuvre de l'AIPS, il existe (encore) des risques concernant la conversion et la qualité des données. Il a donc fallu un travail supplémentaire pour éliminer les données répétées et ajouter les données manquantes. D'autres informations, par exemple celles enregistrées dans les anciens systèmes d'achats, n'ont pas été transférées dans l'AIPS. Par conséquent, ces anciens systèmes devront être utilisés pour une période plus longue après le lancement de l'AIPS. En outre, il a fallu mettre en œuvre un certain nombre d'interfaces avec les anciens systèmes.

Je recommande de veiller à ce que la « phase 1 » de l'AIPS soit achevée et opérationnelle avant d'étendre le système avec des éléments de la « phase 2 ».

166. Je recommande de veiller à ce que la version de la « phase 1 » de l'AIPS soit achevée et fonctionne correctement avant d'élargir le système avec des éléments de la « phase 2 ». Il faudrait accorder la plus haute priorité à la stabilisation du système et à l'intégration de toutes les parties initialement prévues pour la « phase 1 ». Je suivrai de près ce processus.

C.6.1.2. Gestion de la base de données de l'AIPS

L'hébergement et la gestion du système de base de données de l'AIPS, Oracle, ont été externalisés au Centre international de calcul des Nations Unies à Genève.

La direction s'est prononcée contre l'hébergement interne du nouvel ERP par MTIT et a préféré les services du Centre international de calcul des Nations Unies.

La décision d'externaliser l'hébergement et la gestion était basée sur une recommandation commune du responsable de l'information de l'AIEA et du chef du projet AIPS.

Il faudrait réexaminer la décision d'externaliser l'hébergement et la gestion pour réévaluer les coûts, risques, avantages et autres options.

167. Mes collaborateurs ont relevé un changement radical dans la philosophie de gestion de la TI et la propriété effective des données. Jusqu'à l'introduction de l'AIPS, la gestion des systèmes de TI au niveau de l'Agence était assurée par son centre de données et son unité centrale de TI, relevant de la Division de la technologie de l'information (MTIT) du Département de la gestion. Aujourd'hui, l'hébergement et la gestion du système de base de données de l'AIPS, Oracle, ont été externalisés au Centre international de calcul des Nations Unies à Genève.

168. La direction s'est prononcée contre l'hébergement interne par MTIT, préférant le Centre international de calcul des Nations Unies en raison de son expérience d'hébergement d'ERP et de sa connaissance technique d'Oracle. On comprend difficilement que l'Agence ne souhaite pas accroître les compétences et les connaissances de l'unité centrale de TI du Secrétariat MTIT car le nouvel ERP sera sa plus importante base de données dans le futur.

169. La décision susmentionnée était basée sur une recommandation commune du responsable de l'information de l'AIEA et du chef du projet AIPS au directeur de ce projet, et a ensuite été ratifiée par le comité dudit projet. On aurait pu utiliser le temps qui s'est écoulé depuis le choix d'Oracle comme base de données pour le futur ERP pour acquérir des connaissances initiales sur l'ERP/Oracle au niveau interne. La recommandation commune était basée sur l'analyse de la faisabilité, des coûts et des avantages des autres options.

170. Je recommande de réexaminer la décision d'hébergement compte tenu des exigences à long terme de l'AIPS et du fait que l'externalisation de l'hébergement à Genève oblige à évaluer les risques de disponibilité et de sécurité pour l'application financière centrale future dans l'environnement de TI du Secrétariat. L'Agence devrait réexaminer la faisabilité, les risques et toutes les incidences financières des autres options d'hébergement et tenir également compte des effets positifs de l'acquisition de connaissances internes sur l'ERP/Oracle pour MTIT en tant qu'unité centrale de TI du Secrétariat. Des économies à long terme devraient pouvoir être réalisées. Je note avec satisfaction que le Secrétariat s'est montré disposé à le faire.

C.6.2. La TI dans les bureaux extérieurs

Mes collaborateurs ont vérifié la gestion de tous les services importants hors Siège de l'Agence.

171. Dans le passé, mes collaborateurs ont vérifié la gestion de tous les services importants hors Siège de l'Agence, des bureaux régionaux de Tokyo et de Toronto, et des laboratoires de Seibersdorf et de Monaco. Ces vérifications ont également porté sur des questions de TI (personnel, équipement, sécurité, gestion et achats).

Les effectifs et les responsabilités pour les questions de TI étaient différentes dans les services hors Siège.

Sans le personnel local approprié de TI, il est impossible de gérer tous les services de manière cohérente.

Je réitère ma recommandation d'améliorer la structure organisationnelle des responsabilités de TI dans l'ensemble du Secrétariat.

172. Mes collaborateurs ont relevé, par rapport au Siège, des conditions différentes en particulier concernant :

- l'effectif du personnel d'appui à la TI et la structure organisationnelle de la TI,
 - o Tokyo et Toronto : pas de personnel ayant des fonctions liées à la TI
 - o Monaco : un membre du personnel ayant des fonctions liées à la TI (Laboratoires de l'environnement du Département des sciences et des applications nucléaires)
 - o Seibersdorf : deux membres du personnel ayant des fonctions liées à la TI, Division des services généraux (MTGS) du Département de la gestion
 - o Tokyo et Toronto aussi doivent fonctionner avec un appui du Siège d'une demi-journée seulement, en raison du décalage horaire.
- les responsabilités de la gestion des réseaux locaux,
 - o Tokyo et Toronto: Division de la gestion des informations (SGIM) du Département des garanties
 - o Seibersdorf et Monaco: MTIT
 - o en général pour les locaux du Siège (salles, électricité, climatisation) : MTGS
- les mesures de sécurité pour la TI, y compris également une compréhension différente de l'impact du désordre dans les salles de TI et l'infrastructure de TI,
 - o Monaco, Seibersdorf et Toronto: des salles de serveurs et des armoires pour serveurs étaient librement accessibles et désordonnées, et le câblage des données entre les serveurs et les modems prêtait à confusion.

173. Compte tenu de la taille des services hors Siège, je sais que l'effectif du personnel ayant des fonctions liées à la TI par rapport à l'effectif total du personnel ne peut être le même qu'au Siège. Je connais également les améliorations apportées en 2010 grâce aux projets de mise à niveau de la TI concernant les réseaux locaux. Je tiens à attirer l'attention sur la récente modernisation de l'installation du réseau professionnel à Seibersdorf. Sans le personnel local approprié de TI, et avec la répartition actuelle des services en fonctionnement, il est impossible de gérer tous les services de manière égale. Les constatations ci-dessus ont mis en évidence une pratique courante, qui est d'appuyer le personnel du Secrétariat à des niveaux différents et d'accepter différents types de conditions pour les opérations et la sécurité de la TI.

174. Ces dernières années, j'ai recommandé à plusieurs reprises d'améliorer la structure organisationnelle des responsabilités de TI dans l'ensemble du Secrétariat. Cela concernait bien entendu également les services hors Siège. Chaque réseau local est un point d'entrée potentiel d'attaque contre la TI et les informations du Secrétariat. Il est donc nécessaire de gérer chaque service avec un professionnalisme comparable en appliquant de la même manière l'ensemble des règles et règlements du Secrétariat concernant la TI. Il ne devrait pas y avoir de différence de traitement pour les membres du personnel et l'infrastructure TI. Je recommande de trouver une solution à ce problème.

D. Suite donnée à mes constatations et mes recommandations de l'an dernier et des années précédentes

D.1. Questions financières

D.1.1. Budgétisation en comptabilité d'exercice

Le Secrétariat devrait envisager d'adopter entièrement la comptabilité d'exercice à plus long terme.

Il est peu probable que l'AIEA établisse un budget en comptabilité d'exercice dans un avenir proche.

175. L'an dernier, j'ai encouragé le Secrétariat non seulement à inclure certains éléments de comptabilité d'exercice dans le budget pour 2010-2011, mais aussi à adopter entièrement la comptabilité d'exercice à plus long terme afin de pouvoir faire rapport sur le budget par comparaison avec les dépenses réelles dans le cadre des IPSAS (par. 100 de mon rapport de 2008).

176. En 2008, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a décidé de laisser en suspens la question de savoir si les organisations du système des Nations Unies devraient adopter la budgétisation en comptabilité d'exercice. Il est donc peu probable que l'AIEA établisse un budget en comptabilité d'exercice dans un avenir proche. J'ai néanmoins appris que la Division du budget et des finances (MTBF) et l'équipe de mise en œuvre de l'AIPS uniront leurs efforts pour assurer le respect des prescriptions dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des processus et des systèmes. J'encourage le Secrétariat à intensifier ses efforts afin d'atteindre le but fixé lors de la mise en œuvre de l'AIPS et des IPSAS en consultation avec le réseau Finances et budget du système des Nations Unies.

D.1.2. Arriérés de contributions régulières de l'ex-Yougoslavie

Les arriérés de contributions de l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie qui s'élèvent à 2,3 millions d'euros n'ont toujours pas été versés.

À ce jour, hormis des contacts officiels, les États successeurs n'ont pas répondu au Secrétariat.

Pour l'AIEA, un montant de 1,34 million d'euros passera donc par profits et pertes. Le montant restant devrait être réclamé.

177. J'avais signalé à maintes reprises que les comptes de l'AIEA montrent que l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie a un arriéré de contributions de 2,3 millions d'euros au titre des exercices 1990-2001. L'ONU a décidé que les arriérés de contributions accumulés par l'ex-Yougoslavie jusqu'au 27 avril 1992 seraient répartis entre les États successeurs de l'ancienne République fédérative.

178. En août 2009 et en août 2010, le Secrétariat a pris contact avec les États successeurs de l'ex-Yougoslavie pour les informer de la résolution de l'Assemblée générale ainsi que des montants totaux dus et leur a demandé leurs vues sur la manière de régler le problème de ces arriérés à l'Agence. À ce jour, hormis des contacts officiels, les États successeurs n'ont pas répondu au Secrétariat. Une nouvelle lettre de rappel adressée à un pays est en train d'être préparée.

179. Il faudrait peut-être passer par profits et pertes le solde net des contributions régulières non acquittées (1 347 638 €) par l'ex-Yougoslavie pour les exercices postérieurs au 27 avril 1992. L'AIEA peut encore réclamer un montant total de 861 070 € aux États successeurs. Je recommande que cela soit fait pour tous les États successeurs.

D.2. Questions administratives

D.2.1. Gestion du risque

Le Secrétariat devrait achever le système d'évaluation globale des risques dans les plus brefs délais.

180. Dans mon rapport l'an dernier, j'avais recommandé que le Secrétariat achève l'évaluation globale des risques de l'Agence et mette pleinement en œuvre le système de gestion des risques dans les plus brefs délais. J'ai constaté que l'AIEA doit faire face à des risques sur les plans opérationnels et financiers et sur le plan de sa réputation plus sensibles que la plupart des autres organisations internationales.

Le système de gestion des risques devrait être mis en œuvre. Je suivrai l'évolution de la situation.

181. Je suis satisfait que le Secrétariat ait commencé l'identification des risques à partir des informations transmises par le Département. Le Secrétariat devrait poursuivre l'évaluation globale des risques et mettre pleinement en œuvre le système de gestion des risques. Mes collaborateurs et moi-même suivrons l'évolution de la mise en place d'un système efficace de gestion des risques à l'AIEA.

D.3. Achats

Une nouvelle stratégie d'achat a été appliquée. Maintenant, il devrait être possible de créer des synergies.

182. Suivant mon avis depuis plusieurs années, l'Agence a réorganisé sa stratégie d'achat et augmenté le nombre d'accords de fourniture de base. Depuis septembre 2010, les demandes de faible valeur ont été décentralisées afin de réduire les frais administratifs. En ce qui concerne la gestion des achats, un train de réformes garantissant l'optimisation des ressources a été mis en place. Le processus a été finalisé entre-temps et, avec le passage à l'AIPS, toutes les synergies devraient être possibles.

D.4. Ressources humaines

D.4.1. Réforme de la gestion des contrats et des postes

Le Secrétariat fera rapport sur la réforme de la gestion des RH dans le rapport sur le personnel qu'il soumettra à la Conférence générale en septembre 2011.

183. Dans mon dernier rapport, j'ai encouragé le Secrétariat à continuer d'améliorer le système de gestion des contrats et des postes des Ressources humaines (RH). J'ai recommandé que le Secrétariat fasse rapport sur ces mesures ainsi que sur les incidences de la réforme sur le plan financier et le plan de la gestion, un an après l'achèvement du processus (le 30 juin 2011 au plus tard). Le Secrétariat ajoutera ces informations à son rapport sur le personnel qui sera soumis à la Conférence générale en septembre 2011. J'apprécie les efforts faits et je suivrai cette question.

D.4.2. Politique de rotation du personnel

Le Secrétariat a approuvé ou approuvé partiellement mes recommandations relatives à la réévaluation de la politique de rotation. Les rapports biennaux recommandés sur la politique de rotation feront partie du rapport sur le personnel à la Conférence générale de 2011.

Je continuerai de me concentrer sur ce point.

184. Lors de la vérification de la politique de rotation du personnel, j'ai recommandé la réévaluation de cette politique afin de combiner de façon plus judicieuse les contrats à long terme et les contrats à durée déterminée dans tous les départements, d'adopter une approche commune du personnel au bénéfice de contrats à long terme à l'échelle de l'Agence à un niveau supérieur à 40 %, de fixer comme objectif un pourcentage minimum de 37 % de femmes (moyenne de l'ONU) et d'utiliser plus activement les outils disponibles pour mettre fin à l'emploi du personnel peu performant. En outre, j'ai recommandé l'introduction de rapports biennaux sur la mise en œuvre, les coûts afférents à la rotation du personnel et les avantages en découlant. Le Secrétariat a approuvé ou approuvé partiellement mes recommandations. Le processus de mise en œuvre se poursuit dans une très large mesure. Dans son rapport à la Conférence générale de 2011, le Secrétariat communiquera des informations sur les aspects susmentionnés de la politique de rotation.

185. Je suis sensible à l'intention du Secrétariat de suivre mes recommandations et je sais que la réévaluation de la politique de rotation prend du temps. À l'heure actuelle, on ne sait pas très bien quelles mesures concrètes le Secrétariat va prendre. Par conséquent, j'attends avec intérêt le rapport sur le personnel qui sera soumis à la Conférence générale de 2011 et je continuerai de me concentrer sur ce point.

D.5. Technologie de l'information

Je suivrai l'application des nouveaux accords de fourniture de base pour le matériel de TI.

Il y a eu des améliorations dans la présentation des documents relatifs à la sécurité de l'information.

186. Le Secrétariat a conclu de nouveaux accords de fourniture de base pour des ordinateurs de bureau, des ordinateurs portables et des imprimantes. Je me félicite de la décision prise à la suite de notre recommandation visant à préciser les configurations standard appropriées. Ces configurations répondront aux besoins de la plupart des utilisateurs de l'Agence. Un ajustement périodique des prix était déjà prévu dans l'accord de fourniture de base précédent (mais il n'était pas appliqué de façon appropriée) ; je suivrai donc cette question pour voir si les clauses actuelles concernant le réexamen périodique des prix et des capacités sont respectées par les sous-traitants.

187. Dans mon rapport l'an dernier, j'ai recommandé d'intensifier les efforts en matière de sécurité de l'information, notamment en ce qui concerne les rôles et responsabilités à cet égard. J'accueille avec une très grande satisfaction l'amélioration de la présentation et de la disponibilité des documents de l'Agence relatifs à la sécurité de l'information grâce à la mise en place du nouveau site web sur la sensibilisation à la sécurité (SEC/DIR/44/Rev.1). Pour permettre à tous les fonctionnaires d'accéder rapidement à cette importante source d'information, je recommande de créer un lien à un endroit approprié dans le Système administratif d'information en ligne des fonctionnaires (OASIS).

Les améliorations qu'il était prévu d'apporter à la politique de sécurité de l'information n'ont été que partiellement réalisées.

J'encourage le Secrétariat à prendre les mesures nécessaires pour réformer la politique de sécurité de l'information.

Je suivrai la question de la mise en œuvre de la protection contre l'incendie au centre de données de l'Agence.

188. En ce qui concerne l'état d'avancement de la politique de sécurité de l'information existante, notamment les multiples positions, rôles, fonctions et responsabilités, le regroupement des rôles du responsable de la sécurité des informations de l'Agence et du Coordonnateur central pour la sécurité est prévu au cours du premier semestre de 2011, les tâches du responsable de la sécurité des informations de l'Agence étant reprises par le Coordonnateur central pour la sécurité. Je me félicite du regroupement prévu de ces rôles qui représente une avancée importante dans la gestion des informations en possession de l'Agence. Le rôle du responsable de la classification de l'Agence sera réexaminé dans le cadre de la réévaluation prévue du système de classification de l'Agence qui doit avoir lieu en 2011.

189. Toutefois, d'autres modifications doivent encore être apportées. Je rappelle au Secrétariat que le « Plan d'amélioration de la politique de sécurité de l'information » élaboré en octobre 2009 par le responsable de l'information, qui contenait notamment une proposition concernant un cadre d'action pour la sécurité informatique fondé sur la norme internationale ISO 27002, aurait dû être mis en œuvre en avril 2010. J'encourage le Secrétariat à prendre les mesures nécessaires pour réformer la politique de sécurité de l'information.

190. Mes collaborateurs ont noté que la protection contre l'incendie est encore inadéquate au centre de données pour l'ensemble de l'Agence. Le Secrétariat a confirmé qu'un système d'extinction des incendies est prévu et financé dans le cadre de la phase III du centre de données qui sera exécutée d'ici au quatrième trimestre 2011. Je suivrai cette question.

D.6. Protection physique des laboratoires de l'AIEA à Seibersdorf

Une faille importante dans la sécurité à Seibersdorf a été comblée. La construction de la clôture de sécurité autour du complexe de laboratoires est terminée.

Trois défaillances importantes dans le domaine de la sécurité ont posé des problèmes.

Bien que le Secrétariat ait accepté ma recommandation, aucun progrès n'a été fait depuis des années. Deux problèmes n'ont toujours pas été résolus.

191. En 2010, le Secrétariat a tenu compte d'une de mes principales recommandations concernant la protection physique des locaux de Seibersdorf. La construction d'une clôture de sécurité autour du laboratoire a été terminée en novembre 2010. Une contribution extrabudgétaire très importante a permis de combler l'écart en apportant les ressources manquantes pour le financement de la clôture. Je suis satisfait que cette mesure permette de réduire sensiblement les dangers dus aux accès incontrôlables.

192. Depuis 2004, première année où j'ai vérifié les comptes de l'AIEA en tant que vérificateur externe, j'ai signalé chaque année des défaillances dans la situation de la sécurité du complexe de laboratoires de l'Agence à Seibersdorf :

- l'absence de clôture complète
- le contrôle défaillant des accès aux locaux par des agents de sécurité extérieurs à l'AIEA
- les parkings situés à proximité immédiate du Laboratoire d'analyse pour les garanties (LAG) où des voitures piégées pourraient être utilisées pour endommager ou détruire le LAG.

193. Le Secrétariat partageait mes préoccupations. Il a fallu cependant cinq ans pour mener à bien le projet de construction de la clôture de sécurité. Le Secrétariat a indiqué que la mise en œuvre n'avait pas pu avoir lieu plus tôt en raison de contraintes financières. J'ai bon espoir de pouvoir faire rapport d'ici peu sur la mise en œuvre des deux autres recommandations concernant les parkings situés en face du LAG ainsi que le contrôle des accès aux locaux de Seibersdorf de l'AIEA.

E. AUTRES QUESTIONS

E.1. CAS DE FRAUDE OU DE PRÉSUMPTION DE FRAUDE

L'OIOS n'a relevé aucune preuve de fraude à l'Agence.

194. En 2010, l'OIOS n'a trouvé aucune preuve de fraude mais a encore déterminé des contrôles internes déficients. Néanmoins, un cas de présomption de fraude à l'encontre de l'Agence a été signalé en 2010. Cette question fait toujours l'objet d'une enquête.

E.2. PERTES D'AVOIRS, PASSATION PAR PROFITS ET PERTES, ET VERSEMENTS À TITRE GRACIEUX

E.2.1. Passation par profits et pertes et pertes d'avoirs

Créances passées par profits et pertes

195. Un montant de 1 353 492 € a été passé par profits et pertes en 2010, lesquelles comprennent :

Remboursement de l'impôt sur le revenu aux États-Unis	1 115 794 €
Cours, voyages et émoluments	37 419 €
Projet PNUD-FCT et autres créances générales	50 178 €
Laboratoire de l'Agence, factures des publications et factures ponctuelles	10 158 €
Créances au titre d'assurances	139 940 €

Articles déclarés perdus

196. Au total, 23 articles non consommables achetés pour 33 342 € et d'une valeur comptable de 409 € ont été perdus en 2010. Au total, dix articles liés aux garanties achetés pour 12 704 € et d'une valeur comptable de 3 496 € ont été déclarés perdus en 2010.

E.2.2. Versements à titre gracieux

Il n'y a pas eu de versement à titre gracieux.

197. Il n'y a pas eu de versement à titre gracieux en 2010.

F. REMERCIEMENTS

198. Je tiens à remercier le Directeur général et le personnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour leur coopération et l'assistance dont j'ai bénéficié pendant ma vérification. Je leur suis très reconnaissant de l'aide qu'ils m'ont apportée durant tout le processus de vérification externe.

(signé)

Norbert Hauser

Vice-Président de la Cour fédérale des comptes
Allemagne
Vérificateur extérieur

Abréviations

AFRA	Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AIPS	Système d'information intégré à l'échelle de l'Agence pour l'appui au programme
ARCAL	Accord régional de coopération pour la promotion de la science et de la technologie nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes
CE	Commission européenne
CGCP	Cadre de gestion du cycle de programme
CIC	Centre international de calcul des Nations Unies
CPN	Coordinateur national de projets
CT	Coopération technique
DG	Directeur général
ERP	Système de planification des ressources
États-Unis	États-Unis (d'Amérique)
FAFA	Accord-cadre financier et administratif
FCT	Fonds de coopération technique
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le développement
INTOSAI	Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
ISA	Normes internationales d'audit
ISO	Organisation internationale de normalisation
ISSAI	Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques
LAG	Laboratoire d'analyse pour les garanties
MTBF	Département de la gestion, Division du budget et des finances
MTGS	Département de la gestion, Division des services généraux
MTIT	Département de la gestion, Division de la technologie de l'information
NLO	Agent de liaison national
NTI	Nuclear Threat Initiative
OIOS	Bureau des services de supervision interne
OIT	Organisation internationale du Travail
ONU	Organisation des Nations Unies
PCN	programme-cadre national
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RCA	Accord régional de coopération sur le développement, la recherche et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires en Asie
RH	Ressources humaines
SGIM	Département des garanties, Division de la gestion de l'information
TCLA	Coopération technique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
TI	Technologie de l'information
UNSAS	Normes comptables du système des Nations Unies

PARTIE II

États financiers

Texte d'une lettre du 16 mars 2011 adressée par le Directeur général au Vérificateur extérieur

Monsieur,

En vertu de l'article 11.03 a) du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, que j'approuve par la présente lettre. Les états financiers ont été établis et signés par le Directeur de la Division du budget et des finances.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, les assurances de ma très haute considération.

(signé) Yukiya Amano
Directeur général

ÉTAT I
ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET MODIFICATIONS DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS
pour l'exercice clos le 31 décembre 2010
(en euros)

	FONDS GÉNÉRAL										ÉTAT compl.	T O T A L		
	FONDS DU BUDGET ORDINAIRE ET FONDS DE ROULEMENT GROUPE DE FONDS I		FONDS DE COOPÉRATION TECHNIQUE GROUPE DE FONDS II		FONDS POUR LES PROGRAMMES EXTRABUDGÉTAIRES GROUPE DE FONDS III		FONDS EXTRABUDGÉTAIRE DE COOPÉRATION TECHNIQUE GROUPE DE FONDS IV		FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE, FONDS DE RÉSERVE ET FONDS SPÉCIAUX GROUPE DE FONDS VI			2010	2009	
	État compl./Note	2010	2009	État compl./Note	2010	2009	État compl./Note	2010	2009	État compl./Note J.				2010
RECETTES														
Contributions régulières	S1	298 432 802	278 758 728	-	-	-	-	-	-	-	-	-	298 432 802	278 758 728
Contributions volontaires		-	-	57 500 801	-	-	-	17 216 857	-	-	-	-	155 772 607	137 520 064
Dépenses de programme recouvrables	S8	-	-	57 747 890	-	-	-	-	-	-	-	-	158 943	259 007
Dépenses de programme recouvrables	S9a	-	-	2 590 007	-	-	-	-	-	-	-	-	585 640	3 202 586
Coûts de participation nationaux	S9b	-	-	3 202 586	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Recettes diverses		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Activités productrices de recettes	N - E. (a)	594 668	742 945	-	-	-	-	-	-	-	-	-	594 668	742 945
Fonds reçus en vertu d'arrangements interorganisations		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Activités financées conjointement	N - E. (b)	3 048 693	2 902 550	-	-	-	-	670 711	-	-	-	-	405 439	670 711
Intérêts		451 668	961 102	191 156	-	-	-	-	-	-	-	-	3 048 693	2 902 550
Ajustements de change		161 780	37 095	187 887	157 520	304 688	55 930	60 471	-	-	-	-	815 778	1 517 417
Autres/divers		(970 313)	713 983	(15 675)	7 654	1 732	(2 314)	4 539	-	-	-	-	77 096	224 982
TOTAL RECETTES		3 017 192 298	2 841 116 403	61 325 762	60 880 939	58 054 310	35 487 475	17 952 578	251 888	5 054 516			458 842 180	426 503 569
TOTAL DÉPENSES		293 248 562	285 620 131	62 365 729	49 336 236	43 462 460	37 082 992	11 382 543	2 079 112	1 568 898	S7		445 084 145	404 399 761
Provision pour soldes non engagés des crédits ouverts	S4	10 689 284	-	-	-	-	-	-	-	-	S4		10 689 284	-
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	S4	(2 218 548)	(1 503 728)	(1 039 967)	11 544 703	14 591 850	(1 595 517)	6 570 035	(1 827 224)	3 485 618			3 068 751	22 103 808
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	N - G. (a)	(562 751)	(1 403 861)	738 779	-	-	-	-	-	-			(200 394)	(665 082)
Réserve pour contributions non recouvrées		789 218	1 507 377	-	-	-	-	-	-	-			789 218	1 507 377
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) NET DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES		(1 992 081)	(1 400 212)	(301 188)	11 544 703	14 591 850	(1 595 517)	6 570 035	(1 827 224)	3 485 618			3 657 575	22 946 103
Économies sur le règlement, ou annulation, d'engagements au titre d'exercices antérieurs	S4	1 777 967	327 786	2 467 417	2 527 701	1 413 057	1 209 101	537 052	4 397	5 379			11 055 754	4 750 691
Virements aux / (des) réserves	N - I.	119 300	6 333 000	-	2 317 722	29 063 422	-	(6 095 930)	-	-			2 437 022	29 300 492
Augmentation (diminution) nette du Fonds de roulement		(16 578)	16 274	-	-	-	-	-	-	-			(16 578)	16 274
Sommes créditées aux États Membres	S5, N - H.	(227 287)	(4 523 832)	-	-	-	-	-	-	-			(227 287)	(4 523 832)
Ajustements pour la conversion comptable des monnaies		-	-	560 391	960 773	(292 823)	617 882	(53 831)	-	-			2 139 046	(1 368 174)
Soldes des fonds en début d'exercice		37 017 362	36 264 346	20 242 580	93 693 637	48 918 131	13 366 727	12 409 401	5 582 850	2 091 853			169 903 156	118 781 602
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE		36 678 683	37 017 362	20 242 580	111 044 536	93 693 637	13 598 193	13 366 727	3 760 023	5 582 850			188 948 688	169 903 156

(signé) GARY A. EIDET
Directeur de la Division du budget et des finances

ÉTAT II

ÉTAT DE L'ACTIF, DU PASSIF, DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS
au 31 décembre 2010
(en euros)

	FONDS DU BUDGET ORDINAIRE ET FONDS DE ROULEMENT		G E N E R A L F U N D				FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE, FONDS DE RÉSERVE ET FONDS SPÉCIAUX		T O T A L	
	GROUPE DE FONDS I		GROUPE DE FONDS II		GROUPE DE FONDS III		GROUPE DE FONDS IV			
	État compl./ Note	2010	2009	État compl./ Note	2010	2009	2010	2009	État compl.	2009
ACTIF										
Encaisse et dépôts à terme		56 737 017	65 862 656							
Investissement pour l'économat	N - K.	808 879	808 879	S8	48 482 228	50 923 935	47 919 596	25 691 863	S13	289 732 972
Sommes à recevoir										808 879
Contributions régulières à recevoir des États Membres	S1 & N - L.	37 255 610	30 506 932	S8	3 568 837	2 323 625	-	-		37 255 610
Contributions volontaires à recevoir		-	-		-	-	-	-		3 568 837
Dépenses de programme recouvrables à recevoir	S9a	-	-	S9a	1 704 546	1 698 480	-	-		1 704 546
Coûts de participation nationaux à recevoir	S9b	-	-	S9b	308 290	622 228	-	-		308 290
Autres	N - M.1.	19 266 914	14 079 539	N - M.2.	1 988 552	4 565 783	347 718	687 165		22 966 523
TOTAL ACTIF		114 068 420	111 258 006		56 052 453	60 134 051	48 267 314	26 379 028		356 345 657
PASSIF										
Avances de contributions	S1, S3	23 712 441	17 630 285	S8, S9b	1 168 408	1 318 180	-	-		24 880 849
Engagements non réglés	N - N.	35 455 087	42 010 807		28 977 683	36 124 855	34 281 029	12 469 195		115 368 567
Provision pour réévaluation de bilan	N - P.	5 922 126	5 783 333		-	-	197 374	112 506		6 311 981
Provision pour soldes non engagés des crédits ouverts		10 689 284	-		-	-	-	-		10 689 284
Provision pour le renforcement de la sécurité (Phase II)	N - Y	62 282	57 810		-	-	-	-		62 282
Provision pour la mise en oeuvre d'un ERP	N - Z	484 136	4 910 621		-	-	-	-		484 136
Dépenses de programme recouvrables non recouvrées	S9a	-	-	S9a	1 704 546	1 698 480	-	-		1 704 546
Coûts de participation nationaux non recouvrés	S9b	-	-	S9b	308 290	622 228	-	-		308 290
Sommes à payer	N - O.1.	1 064 381	3 847 788	N - O.2.	26 273	127 728	190 718	430 600		7 587 034
TOTAL PASSIF		77 389 737	74 240 644		32 185 200	39 891 471	34 669 121	13 012 301		167 396 969
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS										
Contributions régulières non recouvrées	S1	11 712 390	10 923 172		-	-	-	-		11 712 390
Réserve pour le Fonds pour les investissements majeurs	N - I.	11 252 300	11 133 000		-	-	-	-		11 252 300
Autres réserves		-	-		-	-	-	-		-
Fonds de roulement	S2, S3	15 210 152	15 226 730		-	-	-	-		15 210 152
Fonds de roulement de l'économat	N - K.	808 879	808 879		-	-	-	-		808 879
Excédent (déficit)	S4	(2 305 038)	(1 074 419)		-	-	-	-		(2 305 038)
Solde des fonds		-	-		23 867 253	20 242 580	13 598 193	13 366 727		109 948 371
TOTAL RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS		36 678 683	37 017 362		23 867 253	20 242 580	13 598 193	13 366 727		188 948 688
TOTAL PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS		114 068 420	111 258 006		56 052 453	60 134 051	48 267 314	26 379 028		356 345 657

(signé) GARY A. EIDET
Directeur de la Division du budget et des finances

ÉTAT III

ÉTAT DES MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE

pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

(en euros)

	2010	2009
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES :		
Excédent (insuffisance) net des recettes par rapport aux dépenses (état I)	3 657 575	22 946 103
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	(7 686 018)	5 735 931
(Augmentation) diminution des autres sommes à recevoir	(2 143 621)	575 459
Augmentation (diminution) des avances de contributions	5 882 384	(13 320 722)
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	8 691 093	19 349 574
Augmentation (diminution) des sommes à payer	(6 302 929)	3 464 837
Augmentation (diminution) d'autres éléments passifs	6 226 786	(13 413 075)
Moins : Intérêts	(815 778)	(1 517 417)
Ajustements de change	(77 096)	(224 982)
MOUVEMENTS NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	7 432 396	23 595 708
PRODUIT DES INVESTISSEMENTS ET DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES :		
Plus : Intérêts	815 778	1 517 417
Ajustements de change	77 096	224 982
MOUVEMENTS NETS LIÉS AUX INVESTISSEMENTS ET AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES	892 874	1 742 399
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE LIÉS À D'AUTRES SOURCES :		
Économies sur le règlement, ou annulation, d'engagements au titre d'exercices antérieurs	11 055 754	4 750 691
Augmentation (diminution) de la provision pour dépenses de programme recouvrables et coûts de participation nationaux non recouvrés (FCT)	(307 872)	143 094
Virements aux réserves	2 437 022	29 300 492
Augmentation (diminution) nette du Fonds de roulement	(16 578)	16 274
Sommes créditées aux États Membres	(227 287)	(4 523 832)
Ajustement pour conversion comptable de monnaies	2 139 046	(1 368 174)
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE NETS LIÉS À D'AUTRES SOURCES	15 080 085	28 318 545
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	23 405 355	53 656 652
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME EN DÉBUT D'EXERCICE	266 327 617	212 670 965
TOTAL ENCAISSE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN FIN D'EXERCICE (état complémentaire S13)	289 732 972	266 327 617
se décomposant comme suit :		
Groupe de fonds I - Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement	56 737 017	65 862 656
Groupe de fonds II - Fonds de coopération technique	48 482 228	50 923 935
Groupe de fonds III - Fonds pour les programmes extrabudgétaires	132 923 679	118 228 390
Groupe de fonds IV - Fonds extrabudgétaire de coopération technique	47 919 596	25 691 863
Groupe de fonds VI - Fonds d'affectation spéciale, fonds de réserve et fonds spéciaux	3 670 452	5 620 773
	289 732 972	266 327 617

(signé) GARY A. EIDET

Directeur de la Division du budget et des finances

ÉTAT IV

ÉTAT DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET ORDINAIRE
pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

(en euros)

Description du programme sectoriel	Crédits ouverts		Dépenses				Soldes non engagés des crédits ouverts	Solde e/
	Ajustés b/	Décaissements à l'exclusion des montants virés au Fonds pour les investissements majeurs	Décaissements à virés au Fonds pour les investissements majeurs c/	Engagements non réglés	Engagements non réglés pour les services partagés et les activités de laboratoire	Total		
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible, et sciences nucléaires	30 080 042	25 990 410	410 000	1 715 211	364 570	28 480 191	1 599 851	-
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	34 842 008	29 351 725	480 000	3 572 295	1 089 095	34 493 115	348 893	-
3. Sécurité et sécurité nucléaires c/	27 942 815	25 854 298	380 000	882 242	388 215	27 504 755	438 060	-
4. Vérification nucléaire	115 341 832	97 505 482	1 580 000	8 785 143	2 302 039	110 172 664	5 169 168	-
5. Politique générale, gestion et administration	75 075 376	63 317 027	1 010 000	7 743 408	443 589	72 514 024	2 561 352	-
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	17 607 080	16 368 879	240 000	378 061	48 180	17 035 120	571 960	-
Crédits ouverts - Budget	300 889 153	258 387 821	4 100 000	23 076 360	4 635 688	290 199 869	10 689 284	-
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 738 223	2 762 008	-	-	286 685	3 048 693	-	(3 10 470)
T O T A L a/	303 627 376	261 149 829	4 100 000	23 076 360	4 922 373 d/	293 248 562	10 689 284	(3 10 470)

a/ Correspond à la somme de l'état IV.1 « Partie opérationnelle du budget ordinaire », et de l'état IV.2 « Partie investissements du budget ordinaire ».

b/ Résolution GC(53)/RES/6 de la Conférence générale (septembre 2009) - réévalués au taux de change moyen de l'ONU, à savoir 1,3248 \$ pour 1 €.

c/ Conformément au document sur le programme et budget de l'Agence (GC(54)/2) d'août 2010, un montant de 4,1 millions d'euros a été transféré au Fonds pour les investissements majeurs pour soutenir les investissements majeurs dans les infrastructures.

d/ Sur ce montant, 2 452 692 € concernent les coûts d'appui répartis de l'Agence et 2 469 681 € les Laboratoires de l'Agence.

e/ Le montant de 3 10 470 € représente le coût de services supplémentaires fournis aux organisations sises au CIV et à des projets financés par le Fonds de coopération technique et des ressources extrabudgétaires.

(signé) GARY A. EIDET

Directeur de la Division du budget et des finances

ÉTAT DE LA PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET ORDINAIRE
pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

(en euros)

Description du programme sectoriel	Crédits ouverts		Dépenses				Soldes non engagés des crédits ouverts	Solde d/
	Ajustés a/	Décaissements à l'exclusion des montants virés au Fonds pour les investissements majeurs	Décaissements virés au Fonds pour les investissements majeurs b/	Engagements non réglés	Engagements non réglés pour les services partagés et les activités de laboratoire	Total		
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible, et sciences nucléaires	30 080 042	25 990 410	410 000	1 715 211	364 570	28 480 191	1 599 851	-
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	34 842 008	29 351 725	480 000	3 572 295	1 089 095	34 493 115	348 893	-
3. Sécurité et sécurité nucléaires	27 942 815	25 854 298	380 000	882 242	388 215	27 504 755	438 060	-
4. Vérification nucléaire	115 341 832	97 505 482	1 580 000	8 785 143	2 302 039	110 172 664	5 169 168	-
5. Politique générale, gestion et administration	74 973 176	63 214 827	1 010 000	7 743 408	443 589	72 411 824	2 561 352	-
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	17 607 080	16 368 879	240 000	378 061	48 180	17 035 120	571 960	-
Crédits ouverts - Budget opérationnel	300 786 953	258 285 621	4 100 000	23 076 360	4 635 688	290 097 669	10 689 284	-
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 738 223	2 762 008	-	-	286 685	3 048 693	-	(310 470)
T O T A L	303 525 176	261 047 629	4 100 000	23 076 360	4 922 373 c/	293 146 362	10 689 284	(310 470)

a/ Résolution GC(53)/RES/6 de la Conférence générale (septembre 2009) - réévalués au taux de change moyen de l'ONU, à savoir 1,3248 \$ pour 1€.

b/ Conformément au document sur le programme et budget de l'Agence (GC(54)/2) d'août 2010, un montant de 4,1 millions d'euros a été transféré au Fonds pour les investissements majeurs pour soutenir les investissements majeurs dans les infrastructures.

c/ Sur ce montant, 2 452 692 € concernent les coûts d'appui répartis de l'Agence et 2 469 681 € les Laboratoires de l'Agence.

d/ Le montant de 310 470 € représente le coût de services supplémentaires fournis aux organisations sises au CIV et à des projets financés par le Fonds de coopération technique et des ressources extrabudgétaires.

(signé) GARY A. EIDET

Directeur de la Division du budget et des finances

ÉTAT IV.2

ÉTAT DE LA PARTIE INVESTISSEMENTS DU BUDGET ORDINAIRE
pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

(en euros)

Description du programme sectoriel	Crédits ouverts		Dépenses				Soldes non engagés des crédits ouverts	Solde
	Ajustés a/		Décaissements	Engagements non réglés	Engagements non réglés pour les services partagés et les activités de laboratoire	Total		
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible, et sciences nucléaires	-		-	-	-	-	-	-
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	-		-	-	-	-	-	-
3. Sécurité et sécurité nucléaires	-		-	-	-	-	-	-
4. Vérification nucléaire	-		-	-	-	-	-	-
5. Politique générale, gestion et administration	102 200		102 200	-	-	102 200	-	-
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	-		-	-	-	-	-	-
Crédits ouverts - Budget Investissements	102 200		102 200	-	-	102 200	-	-
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	-		-	-	-	-	-	-
TOTAL	102 200		102 200	-	-	102 200	-	-

a/ Résolution GC(53)/RES/6 de la Conférence générale (septembre 2009).

(signé) GARY A. EIDET
Directeur de la Division du budget et des finances

PARTIE III

ÉTATS COMPLÉMENTAIRES

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S1

FONDS DU BUDGET ORDINAIRE
CONTRIBUTIONS AU BUDGET ORDINAIRE
État au 31 décembre 2010
(en euros)

État Membre	2010																
	Sommes mises en recouvrement		Versements anticipés et crédits a/		Versements		Total		Sommes dues au taux de 0,761 €		Exercices antérieurs		Total des sommes dues au taux de 0,761 €		Versements anticipés et crédits pour 2011 c/		
Afghanistan, République islamique d'	2 476	45	2 431	2 476	2 476	2 476	2 476	2 476	2 476	2 476	2 476	10 776	30 934	30 934	-	-	-
Afrique du Sud	695 950	9 744	686 206	695 950	695 950	695 950	695 950	695 950	695 950	695 950	695 950	1 853	-	-	-	-	-
Albanie	14 985	9	14 976	14 985	14 985	14 985	14 985	14 985	14 985	14 985	14 985	-	-	-	-	9	-
Algérie	203 710	2 488	201 222	203 710	203 710	203 710	203 710	203 710	203 710	203 710	203 710	-	-	-	320 661	-	-
Allemagne	24 931 846	394 170	24 537 676	24 931 846	24 931 846	24 931 846	24 931 846	24 931 846	24 931 846	24 931 846	24 931 846	-	-	-	15 796	-	-
Angola	7 454	49	-	49	49	49	49	49	49	49	49	-	-	-	-	-	-
Arabie saoudite	1 836 533	23 740	1 812 793	1 836 533	1 836 533	1 836 533	1 836 533	1 836 533	1 836 533	1 836 533	1 836 533	-	-	-	-	-	-
Argentine	801 191	31 399	769 792	801 191	801 191	801 191	801 191	801 191	801 191	801 191	801 191	-	-	-	32 285	-	-
Arménie	5 036	60	4 976	5 036	5 036	5 036	5 036	5 036	5 036	5 036	5 036	-	-	-	-	-	-
Australie	5 193 377	72 573	5 120 804	5 193 377	5 193 377	5 193 377	5 193 377	5 193 377	5 193 377	5 193 377	5 193 377	-	-	-	5 942 353	-	-
Autriche	2 577 071	39 214	2 537 857	2 577 071	2 577 071	2 577 071	2 577 071	2 577 071	2 577 071	2 577 071	2 577 071	-	-	-	1 635	-	-
Azerbaïdjan	12 544	-	12 544	12 544	12 544	12 544	12 544	12 544	12 544	12 544	12 544	67	-	-	-	-	-
Bahreïn	95 760	152	-	152	152	152	152	152	152	152	152	-	-	-	95 608	-	-
Bangladesh	24 629	235	24 394	24 629	24 629	24 629	24 629	24 629	24 629	24 629	24 629	-	-	-	-	-	-
Bélarus	47 200	587	46 613	47 200	47 200	47 200	47 200	47 200	47 200	47 200	47 200	-	-	-	-	-	-
Belgique	3 232 339	48 714	3 183 625	3 232 339	3 232 339	3 232 339	3 232 339	3 232 339	3 232 339	3 232 339	3 232 339	-	-	-	-	-	-
Belize	2 518	-	-	2 518	2 518	2 518	2 518	2 518	2 518	2 518	2 518	-	-	-	2 258	4 776	-
Bénin	2 486	-	-	2 486	2 486	2 486	2 486	2 486	2 486	2 486	2 486	-	-	-	16 371	18 857	-
Bolivie	15 106	-	-	15 106	15 106	15 106	15 106	15 106	15 106	15 106	15 106	-	-	-	66 057	81 163	-
Bosnie-Herzégovine	14 906	260	14 646	14 906	14 906	14 906	14 906	14 906	14 906	14 906	14 906	-	-	-	-	-	-
Botswana	32 704	20	28 151	28 171	28 171	28 171	28 171	28 171	28 171	28 171	28 171	53 712	-	-	4 533	-	-
Brazil	2 160 039	51 474	51 474	51 474	51 474	51 474	51 474	51 474	51 474	51 474	51 474	-	-	-	2 108 565	-	-
Bulgarie	48 364	543	47 821	48 364	48 364	48 364	48 364	48 364	48 364	48 364	48 364	-	-	-	-	-	-
Burkina Faso	5 007	118	4 889	5 007	5 007	5 007	5 007	5 007	5 007	5 007	5 007	-	-	-	1 154	-	-
Burundi	2 486	-	-	2 486	2 486	2 486	2 486	2 486	2 486	2 486	2 486	-	-	-	2 286	4 772	-
Cambodge	2 486	-	-	2 486	2 486	2 486	2 486	2 486	2 486	2 486	2 486	-	-	-	221 947	224 433	-
Cameroon	22 660	-	-	22 660	22 660	22 660	22 660	22 660	22 660	22 660	22 660	17 687	2 909	25 569	-	-	-
Canada	8 625 306	8 625 306	-	8 625 306	8 625 306	8 625 306	8 625 306	8 625 306	8 625 306	8 625 306	8 625 306	-	-	-	-	-	9 889 632
Chili	397 043	-	397 043	397 043	397 043	397 043	397 043	397 043	397 043	397 043	397 043	592 379	-	-	-	-	-
Chine	6 539 488	68 065	6 471 423	6 539 488	6 539 488	6 539 488	6 539 488	6 539 488	6 539 488	6 539 488	6 539 488	-	-	-	-	-	-
Chypre	128 004	1 765	126 239	128 004	128 004	128 004	128 004	128 004	128 004	128 004	128 004	-	-	-	-	-	-
Colombie	250 156	29 976	220 180	250 156	250 156	250 156	250 156	250 156	250 156	250 156	250 156	-	-	-	-	-	-
Congo	2 994	-	-	2 994	2 994	2 994	2 994	2 994	2 994	2 994	2 994	-	-	-	2 809	5 803	-
Corée, République de	5 896 771	66 738	5 830 033	5 896 771	5 896 771	5 896 771	5 896 771	5 896 771	5 896 771	5 896 771	5 896 771	-	-	-	-	-	-
Costa Rica	78 048	-	-	78 048	78 048	78 048	78 048	78 048	78 048	78 048	78 048	385 403	34 942	112 990	-	-	-
Côte d'Ivoire	22 656	330	-	22 656	22 656	22 656	22 656	22 656	22 656	22 656	22 656	-	-	-	22 326	-	-
Croatie	118 567	118 567	-	118 567	118 567	118 567	118 567	118 567	118 567	118 567	118 567	-	-	-	-	-	-
Cuba	130 919	-	-	130 919	130 919	130 919	130 919	130 919	130 919	130 919	130 919	-	-	-	119 883	250 802	-
Danemark	2 141 289	2 141 289	-	2 141 289	2 141 289	2 141 289	2 141 289	2 141 289	2 141 289	2 141 289	2 141 289	-	-	-	-	-	-
Égypte	211 163	3 936	207 227	211 163	211 163	211 163	211 163	211 163	211 163	211 163	211 163	-	-	-	-	-	2 267 988

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S1 (suite)

État Membre	2010						Exercices antérieurs		Total des sommes dues au taux de 0,761 €	Versements anticipés et crédits pour 2011 c/
	Sommes mises en recouvrement		Versements		Total		Sommes dues au taux de 0,761 €			
	Versements anticipés et crédits a/	Versements	Versements	Total	Versements et crédits en 2010 b/	Sommes dues au taux de 0,761 €	Versements anticipés et crédits pour 2011 c/			
El Salvador	47 835	-	-	-	47 835	-	-	449 249	497 084	-
Émirats arabes unis	881 822	10 677	871 145	881 822	-	-	-	-	-	-
Équateur	50 215	-	50 215	50 215	-	-	-	-	-	69 129
Érythrée	2 479	-	2 479	2 479	-	-	-	-	-	1 517
Espagne	8 747 970	114 755	8 633 215	8 747 970	-	-	-	-	-	-
Estonie	37 264	407	36 857	37 264	-	-	-	-	-	100 954
États-Unis d'Amérique	76 514 720	-	61 048 832	61 048 832	15 465 888	12 899 764	-	-	15 465 888	-
Éthiopie	7 356	136	7 220	7 356	-	-	-	-	-	-
Fédération de Russie	3 488 403	50 116	3 438 287	3 488 403	-	-	-	-	-	582
Finlande	1 645 445	24 266	1 621 179	1 645 445	-	-	-	-	-	-
France	18 393 779	274 347	18 119 432	18 393 779	-	-	-	-	-	2 865 237
Gabon	20 584	-	20 584	20 584	-	-	-	-	-	35 304
Géorgie	7 452	91	7 361	7 452	-	-	-	-	-	-
Ghana	10 070	-	-	-	10 070	-	-	-	20 281	-
Grèce	1 622 871	20 645	1 059 380	1 080 025	542 846	-	-	-	542 846	-
Guatemala	78 048	-	-	-	78 048	-	-	-	398 579	-
Haïti	4 995	-	4 995	4 995	-	-	-	-	-	-
Honduras	12 488	-	9 512	9 512	2 976	-	-	-	2 976	-
Hongrie	593 614	512 621	80 993	593 614	-	-	-	-	-	-
Îles Marshall	2 531	2	2 367	2 369	162	-	-	-	162	-
Inde	1 086 190	13 996	1 072 194	1 086 190	-	-	-	-	-	-
Indonésie	388 673	4 660	384 013	388 673	-	-	-	-	-	-
Iran, République islamique d'	435 557	-	-	-	435 557	-	-	-	435 738	-
Iraq	35 195	429	34 766	35 195	-	-	-	-	-	-
Irlande	1 299 997	15 880	1 284 117	1 299 997	-	-	-	-	-	-
Islande	109 095	1 538	107 557	109 095	-	-	-	-	-	-
Israël	1 236 091	21 128	1 214 963	1 236 091	-	-	-	-	-	772
Italie	15 012 874	216 297	14 796 577	15 012 874	-	-	-	-	-	9 355
Jamahiriya arabe libyenne	150 715	150 715	-	150 715	-	-	-	-	-	-
Jamaïque	25 176	15	16 313	16 328	8 848	58 826	-	-	8 848	-
Japon	49 439 936	885 215	48 554 721	49 439 936	-	-	-	-	-	30 616
Jordanie	27 597	-	27 597	27 597	-	-	-	-	-	99
Kazakhstan	69 845	814	69 031	69 845	-	-	-	-	-	91 055
Kenya	25 453	746	24 707	25 453	-	-	-	-	-	908
Kirghizistan	2 518	-	-	-	2 518	2 442	-	-	14 224	-
Koweït	533 140	7 481	525 659	533 140	-	-	-	-	-	-
Lesotho	2 500	-	2 500	2 500	-	-	-	-	-	2 611
Lettonie	41 993	41 993	-	41 993	-	-	-	-	-	-
L'ex-République yougoslave de Macédoine	12 586	273	-	273	12 313	-	-	-	12 313	-
Liban	82 988	683	70 738	71 421	11 567	-	-	-	11 567	-
Libéria	2 486	-	-	-	2 486	-	-	-	175 394	-
Liechtenstein	30 000	4 247	25 753	30 000	-	-	-	-	177 880	-
Lituanie	75 257	47 669	27 588	75 257	-	-	-	-	-	19
Luxembourg	247 446	3 484	243 962	247 446	-	-	-	-	-	94 706
Madagascar	4 970	-	-	-	4 970	-	-	-	5 179	-

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S1 (suite)

État Membre	2010						Exercices antérieurs		Total des sommes dues au taux de 0,761 €	Versements anticipés et crédits pour 2011 c/
	Sommes mises en recouvrement		Versements		Total		Sommes dues au taux de 0,761 €			
	Versements anticipés et crédits a/	Versements	Versements	Sommes dues au taux de 0,761 €	Versements et crédits en 2010 b/	Sommes dues au taux de 0,761 €				
Seychelles	5 052	45	5 007	5 052	-	-	-	-	4	
Sierra Leone	2 486	-	-	-	2 486	-	141 102	143 588	-	
Singapour	1 007 898	1 007 898	-	1 007 898	-	-	-	-	640	
Slovaquie	151 540	1 674	149 866	151 540	-	-	-	-	54 175	
Slovénie	282 352	4 040	278 312	282 352	-	-	-	-	172	
Soudan	24 850	-	-	24 850	39 605	19 742	-	44 592	-	
Sri Lanka	37 772	542	37 230	37 772	-	-	-	-	-	
Suède	3 187 452	45 350	3 142 102	3 187 452	-	-	-	-	1 973	
Suisse	3 533 675	54 550	3 479 125	3 533 675	-	-	-	-	2 240	
Tadjikistan	2 501	120	2 381	2 501	-	-	-	-	5 314	
Tchad	2 486	-	-	-	2 486	1 955	-	4 441	-	
Thaïlande	442 173	442 173	-	442 173	-	-	-	-	533 997	
Tunisie	76 360	1 041	75 319	76 360	-	-	-	-	45	
Turquie	919 182	12 754	906 428	919 182	-	-	-	-	-	
Ukraine	107 950	1 377	106 573	107 950	-	-	-	-	-	
Uruguay	67 211	1 584	65 627	67 211	-	-	-	-	39	
Venezuela, République bolivarienne du	484 582	-	113 659	113 659	370 923	-	-	370 923	-	
Vietnam	57 699	679	57 020	57 699	-	-	-	-	10 477	
Yémen	17 406	-	17 406	17 406	-	208	-	-	-	
Zambie	2 473	47	2 426	2 473	-	-	-	-	-	
Zimbabwe	20 149	11	20 115	20 126	23	-	-	23	-	
Total partiel	298 432 802	17 646 253	255 243 329	272 889 582	25 543 220	9 286 980	34 830 200	23 576 326	-	
Anciens Membres :										
République populaire démocratique de Corée d/	-	-	-	-	-	-	128 576	128 576	-	
Yougoslavie e/	-	-	-	-	-	-	2 296 834	2 296 834	-	
Total partiel	-	-	-	-	-	-	2 425 410	2 425 410	-	
TOTAL	298 432 802	17 646 253	255 243 329	272 889 582	25 543 220	11 712 390	37 255 610	23 576 326	23 576 326	

a/ Versements anticipés reçus pendant l'exercice 2009, complets ou partiels, de contributions au budget ordinaire pour 2010 (14 617 160 €), crédits au titre des excédents de caisse (3 013 276 €) et crédits au titre du Fonds de roulement (15 817 €) déduits des contributions au budget ordinaire pour 2010.

b/ Versements reçus pendant l'exercice 2010 (18 927 213 €), crédits au titre des excédents de caisse (93 037 €) et crédits au titre du Fonds de roulement (759 €).

c/ Versements anticipés de contributions au budget ordinaire pour 2011 (23 480 528 €) et crédits au titre des excédents de caisse (95 798 €) déduits des contributions au budget ordinaire pour 2011.

d/ La République populaire démocratique de Corée s'est retirée de l'Agence le 13 juin 1994.

e/ A la suite de l'admission de la République fédérale de Yougoslavie le 17 septembre 2001, l'ex-Yougoslavie a cessé d'être Membre. Ses successeurs sont la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro, la Serbie, la Slovaquie et l'ex-République yougoslave de Macédoine.

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S2

FONDS DE ROULEMENT
ÉTAT AU 31 DÉCEMBRE 2010
(en euros)

	2010	2009
Solde au 1 ^{er} janvier	15 223 013	15 204 593
Sommes reçues/(remboursements)		
d'États Membres	120 145	18 420
Retraits		
Avance au Fonds du budget ordinaire	(288 512)	-
Solde au 31 décembre	<u>15 054 646</u>	<u>15 223 013</u>
Niveau fixé a/	15 210 152	15 210 000
Plus : Augmentation nette due aux contributions des nouveaux États Membres	-	16 730
Total (état II/état complémentaire S3)	<u>15 210 152</u>	<u>15 226 730</u>
Plus : Versements anticipés/crédits reçus d'États Membres (état complémentaire S3)	136 115	-
Moins : Avance due provenant du Fonds du budget ordinaire	(288 512)	-
À recevoir d'États Membres (état complémentaire S3)	(3 109)	(3 717)
Solde au 31 décembre	<u>15 054 646</u>	<u>15 223 013</u>

a/ Comprend la part du Cambodge (152 €).

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S3

AVANCES AU FONDS DE ROULEMENT

État au 31 décembre 2010

(en euros)

État Membre	Sommes mises en recouvrement	Sommes versées	Sommes dues	Versements anticipés et crédits pour 2011
Afghanistan, République islamique d'	152	152	-	2
Afrique du Sud	42 436	42 436	-	423
Albanie	913	913	-	-
Algérie	12 472	12 472	-	6 236
Allemagne	1 256 650	1 256 650	-	-
Angola	456	456	-	-
Arabie saoudite	109 512	109 512	-	1 095
Argentine	47 607	47 607	-	-
Arménie	304	304	-	4
Australie	261 764	261 764	-	21 598
Autriche	129 893	129 893	-	-
Azerbaïdjan	761	761	-	7
Bahreïn	4 867	4 867	-	-
Bangladesh	1 521	1 521	-	-
Bélarus	2 890	2 890	-	28
Belgique	161 378	161 378	-	-
Belize	152	152	-	-
Bénin	152	152	-	-
Bolivie	913	913	-	-
Bosnie-Herzégovine	913	913	-	9
Botswana	1 977	1 977	-	-
Brésil	128 372	128 372	-	-
Bulgarie	2 890	2 890	-	28
Burkina Faso	304	304	-	4
Burundi	152	-	152	-
Cambodge	152	-	152	-
Cameroun	1 369	1 369	-	-
Canada	436 223	436 223	-	33 918
Chili	23 576	23 576	-	2 958
Chine	390 745	390 745	-	3 880
Chypre	6 388	6 388	-	80
Colombie	15 362	15 362	-	152
Congo	152	-	152	-
Corée, République de	318 345	318 345	-	3 448
Costa Rica	4 715	4 715	-	-
Côte d'Ivoire	1 369	1 369	-	-
Croatie	7 301	7 301	-	72
Cuba	7 909	7 909	-	-
Danemark	108 295	108 295	-	-
Égypte	12 928	12 928	-	128
El Salvador	2 890	845	2 045	-
Émirats arabes unis	44 261	44 261	-	555
Équateur	3 042	3 042	-	2 738
Érythrée	152	152	-	-
Espagne	434 854	434 854	-	5 465
Estonie	2 282	2 282	-	3 498
États-Unis d'Amérique	3 802 500	3 802 500	-	-
Éthiopie	456	456	-	4
Fédération de Russie	175 828	175 828	-	2 210
Finlande	82 590	82 590	-	457

État Membre	Sommes mises en recouvrement	Sommes versées	Sommes dues	Versements anticipés
France	923 247	923 247	-	-
Gabon	1 217	1 217	-	760
Géorgie	456	456	-	4
Ghana	608	608	-	-
Grèce	87 305	87 305	-	-
Guatemala	4 715	4 411	304	-
Haïti	304	304	-	4
Honduras	761	761	-	-
Hongrie	35 744	35 744	-	356
Îles Marshall	152	152	-	-
Inde	65 859	65 859	-	655
Indonésie	23 576	23 576	-	234
Iran, République islamique d'	26 313	26 313	-	-
Iraq	2 129	2 129	-	20
Irlande	65 251	65 251	-	818
Islande	5 476	5 476	-	69
Israël	61 448	61 448	-	-
Italie	744 073	744 073	-	-
Jamahiriya arabe libyenne	9 126	9 126	-	-
Jamaïque	1 521	1 521	-	-
Japon	2 435 732	2 435 732	-	-
Jordanie	1 673	1 673	-	38
Kazakhstan	4 259	4 259	-	6 844
Kenya	1 521	1 521	-	15
Kirghizistan	152	-	152	-
Koweït	26 618	26 618	-	346
Lesotho	152	152	-	-
Lettonie	2 586	2 586	-	2 612
L'ex-République yougoslave de Macédoine	761	761	-	-
Liban	5 019	5 019	-	-
Libéria	152	152	-	91
Liechtenstein	1 521	1 521	-	-
Lituanie	4 563	4 563	-	5 019
Luxembourg	12 472	12 472	-	156
Madagascar	304	304	-	-
Malaisie	27 834	27 834	-	278
Malawi	152	152	-	-
Mali	152	152	-	304
Malte	2 434	2 434	-	-
Maroc	6 084	6 084	-	-
Maurice	1 673	1 673	-	-
Mauritanie, République islamique de	152	152	-	-
Mexique	330 665	330 665	-	14 754
Monaco	456	456	-	-
Mongolie	152	152	-	2
Monténégro	152	152	-	2
Mozambique	152	152	-	2
Myanmar	761	761	-	-
Namibie	913	913	-	9
Népal	456	456	-	-
Nicaragua	304	304	-	4
Niger	152	152	-	152
Nigeria	6 997	6 997	-	-
Norvège	114 531	114 531	-	1 440
Nouvelle-Zélande	37 569	37 569	-	2 433

État Membre	Sommes mises en recouvrement	Sommes versées	Sommes dues	Versements anticipés et crédits pour 2011
Oman	10 647	10 647	-	1 977
Ouganda	456	456	-	-
Ouzbékistan	1 217	1 217	-	-
Pakistan	8 670	8 670	-	85
Palaos	152	152	-	-
Panama	3 346	3 346	-	-
Paraguay	761	761	-	-
Pays-Bas	274 388	274 388	-	-
Pérou	11 408	11 408	-	-
Philippines	11 408	11 408	-	113
Pologne	73 464	73 464	-	729
Portugal	77 267	77 267	-	-
Qatar	12 472	12 472	-	156
République arabe syrienne	2 282	2 282	-	22
République centrafricaine	152	-	152	-
République de Moldova	152	152	-	152
République démocratique du Congo	456	456	-	-
République dominicaine	3 498	3 498	-	-
République tchèque	41 219	41 219	-	412
République-Unie de Tanzanie	913	913	-	304
Roumanie	10 191	10 191	-	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	973 136	973 136	-	-
Saint-Siège	152	152	-	-
Sénégal	608	608	-	-
Serbie	3 042	3 042	-	30
Seychelles	304	304	-	-
Sierra Leone	152	152	-	-
Singapour	50 801	50 801	-	-
Slovaquie	9 278	9 278	-	93
Slovénie	13 993	13 993	-	-
Soudan	1 521	1 521	-	-
Sri Lanka	2 282	2 282	-	22
Suède	156 967	156 967	-	-
Suisse	178 109	178 109	-	-
Tadjikistan	152	152	-	152
Tchad	152	152	-	-
Thaïlande	27 226	27 226	-	3 346
Tunisie	4 563	4 563	-	-
Turquie	55 821	55 821	-	555
Ukraine	6 540	6 540	-	65
Uruguay	3 955	3 955	-	-
Venezuela, République bolivarienne du	29 355	29 355	-	-
Vietnam	3 498	3 498	-	1 369
Yémen	1 065	1 065	-	-
Zambie	152	152	-	115
Zimbabwe	1 217	1 217	-	-
TOTAL	15 210 152	15 207 043	3 109	136 115

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S4

FONDS DU BUDGET ORDINAIRE
ÉTAT DES EXCÉDENTS DE CAISSE
AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en euros)

	2010	2009
<u>Au titre de l'exercice</u>		
Sommes reçues	275 833 718	264 324 701
Décaissements (état IV)	<u>(265 249 829)</u>	<u>(257 230 971)</u>
Excédent (insuffisance) des sommes reçues par rapport aux décaissements	10 583 889	7 093 730
Engagements non réglés (état IV)	(27 998 733)	(28 389 160)
Provision pour soldes non engagés des crédits ouverts (états I et II)	<u>(10 689 284)</u>	<u>-</u>
Déficit provisoire	(28 104 128)	(21 295 430)
Contributions à recevoir (état complémentaire S1)	25 543 220	19 583 760
Sommes diverses à recevoir	<u>342 360</u>	<u>207 942</u>
Excédent (insuffisance) des recettes par rapport aux dépenses (état I)	(2 218 548)	(1 503 728)
<u>Résorption de l'excédent (du déficit) provisoire de l'exercice précédent</u>		
Déficit provisoire de l'exercice précédent	(21 295 430)	(27 759 986)
Réception de :		
Contributions pour les exercices antérieurs (état complémentaire S1)	19 021 009	27 195 618
Économies sur le règlement des engagements de dépenses d'exercices précédents (état I)	1 719 181	327 786
Économies sur les soldes non engagés des crédits ouverts pour 2008 reportés (État I)	58 786	-
Recettes diverses	<u>207 942</u>	<u>422 164</u>
Excédent (déficit) de caisse de l'exercice précédent - Excédent de caisse de 2009	(288 512)	185 582
Autres excédents : (état complémentaire S5) Excédents de caisse conservés en attendant le versement de contributions	<u>202 022</u>	<u>243 727</u>
Total excédent/(déficit) (état II)	(2 305 038)	(1 074 419)

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S5**FONDS DU BUDGET ORDINAIRE
ÉTAT DES EXCÉDENTS DE CAISSE CONSERVÉS EN ATTENDANT
LE VERSEMENT DE CONTRIBUTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2010**

(en euros)

Exercice	31 décembre 2009	Montant restitué	31 décembre 2010
1979-1995	130 249	727	129 522
1996	41 711	22 548	19 163
1997	16 740	590	16 150
1998	22 961	10 458	12 503
1999	6 867	84	6 783
2001	2 464	254	2 210
2002	738	114	624
2004	3 760	813	2 947
2005	8 783	1 542	7 241
2007	9 454	4 750	4 704
2008	185 582	185 407	175
TOTAL (état compl. S4)	429 309	227 287	202 022

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S6

BUDGET ORDINAIRE DE 2010
ÉTAT RÉCAPITULATIF PAR CHEF DE DÉPENSE
AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en euros)

Chef de dépense	Budget ajusté 2010 a/	Dépenses			Soldes non utilisés (dépassements)	Solde
		Décaissements	Engagements non réglés	Dépenses totales		
Traitements - Postes approuvés - P	80 048 129	73 873 721	-	73 873 721	6 174 408	-
Personnel temporaire - P/MD	9 267 956	7 774 541	-	7 774 541	1 493 415	-
Personnel temporaire - P/CD	275 817	770 038	-	770 038	(494 221)	-
Traitements - Postes approuvés - G	35 849 337	35 330 206	-	35 330 206	519 131	-
Personnel temporaire - G/MD	3 748 216	3 057 727	-	3 057 727	690 489	-
Personnel temporaire - G/CD	539 965	1 253 270	-	1 253 270	(713 305)	-
Dépenses communes de personnel	53 962 949	49 777 767	-	49 777 767	4 185 182	-
Heures supplémentaires	234 968	347 773	-	347 773	(112 805)	-
Total partiel : Dépenses de personnel	183 927 337	172 185 043	-	172 185 043	11 742 294	-
Voyages - Fonctionnaires	11 834 120	10 124 526	323 003	10 447 529	1 386 591	-
Voyages - Non-fonctionnaires	8 262 169	7 398 790	117 401	7 516 191	745 978	-
Total partiel : Voyages	20 096 289	17 523 316	440 404	17 963 720	2 132 569	-
Services d'interprétation	607 019	636 493	-	636 493	(29 474)	-
Représentation et réceptions	260 552	279 658	698	280 356	(19 804)	-
Formation	1 180 230	963 456	344 995	1 308 451	(128 221)	-
Matériel : pris à bail ou loué	398 874	354 113	8 969	363 082	35 792	-
Matériel acheté/travaux de construction	8 476 991	2 583 768	4 446 224	7 029 992	1 446 999	-
Fournitures et accessoires	5 930 141	5 105 907	1 352 258	6 458 165	(528 024)	-
Dépenses générales de fonctionnement	8 464 051	5 084 677	1 584 482	6 669 159	1 794 892	-
Contrats	8 534 525	2 869 518	3 179 213	6 048 731	2 485 794	-
Consultants/experts sous contrats de courte durée	5 817 967	5 207 061	2 831 078	8 038 139	(2 220 172)	-
Contrats de recherche et de services techniques	5 907 159	2 404 132	2 760 751	5 164 883	742 276	-
Divers	3 626 114	3 375 419	123 315	3 498 734	127 380	-
Total partiel : Autres coûts directs	49 203 623	28 864 202	16 631 983	45 496 185	3 707 438	-
Contributions aux coûts de gestion des bâtiments du CIV	10 733 460	7 100 050	3 859 094	10 959 144	(225 684)	-
Contributions aux coûts des services de sécurité du CIV	6 524 507	4 147 239	2 144 878	6 292 117	232 390	-
Contributions aux coûts du CIV	17 257 967	11 247 289	6 003 972	17 251 261	6 706	-
Coûts directs de mise en œuvre	12 726 312	13 703 457	2 245 469	15 948 926	(3 222 614)	-
Coûts de gestion et d'exploitation	5 133 695	4 512 973	224 108	4 737 081	396 614	-
Total partiel : Activités de laboratoire	17 860 007	18 216 430	2 469 577	20 686 007	(2 826 000)	-
Services de traduction et de rédaction	5 700 088	5 228 170	65 311	5 293 481	406 607	-
Services d'impression	1 796 433	1 585 197	359 515	1 944 712	(148 279)	-
Services informatiques d'application	992 436	579 581	816 755	1 396 336	(403 900)	-
Services informatiques centraux (SG fixes)	1 488 510	1 343 704	141 952	1 485 656	2 854	-
Services médicaux	1 011 525	835 339	16 005	851 344	160 181	-
Services de protection et de contrôle radiologiques	1 215 413	465 574	766 574	1 232 148	(16 735)	-
Services du logement	237 325	211 776	-	211 776	25 549	-
Total partiel : Coûts partagés	12 441 730	10 249 341	2 166 112	12 415 453	26 277	-
Virés au Fonds pour les investissements majeurs	-	4 100 000 b/	-	4 100 000	(4 100 000)	-
Total Partie opérationnelle	300 786 953	262 385 621	27 712 048	290 097 669	10 689 284 c/	-
Partie Investissements	102 200	102 200	-	102 200	-	-
Total des programmes de l'Agence	300 889 153	262 487 821	27 712 048	290 199 869	10 689 284	-
Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 738 223	2 762 008	286 685	3 048 693	-	(310 470) d/
TOTAL GÉNÉRAL (état IV)	303 627 376	265 249 829	27 998 733	293 248 562	10 689 284	(310 470)

a/ Résolution GC(53)/RES/6 de la Conférence générale de septembre 2009 - réévalué au taux de change moyen de l'ONU, soit 1,3248 \$ pour 1 €.

b/ Conformément au document sur le programme et budget de l'Agence (GC(54)/2) d'août 2010, un montant de 4,1 millions d'euros a été transféré au Fonds pour les investissements majeurs pour soutenir les investissements majeurs dans les infrastructures.

c/ Le montant de 10 689 284 € représente les soldes non engagés à reporter à 2011 pour des besoins programmatiques.

d/ Le montant de 310 470 € représente le coût de services supplémentaires fournis aux organisations sises au CIV et à des projets financés par le Fonds de coopération technique et des ressources extrabudgétaires.

**ÉTAT RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES PAR GRANDE CATÉGORIE ET PAR GROUPE DE FONDS
AU 31 DÉCEMBRE 2010**

(en euros)

Catégorie	2010						2009
	Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement Groupe de fonds I	Fonds de coopération technique Groupe de fonds II	Fonds général			Fonds d'affectation spéciale, fonds de réserve et fonds spéciaux Groupe de fonds VI	TOTAL 2010
			Fonds pour les programmes extrabudgétaires Groupe de fonds III	Fonds extrabudgétaire de coopération technique Groupe de fonds IV			
Traitements	122 647 222	-	625 365	-	-	123 272 587	111 305 586
Dépenses communes de personnel	56 185 195	-	4 956 986	-	-	61 142 181	61 016 483
Personnel temporaire	14 104 544	-	10 950 104	-	-	25 054 648	27 293 442
Total - Dépenses de personnel	192 936 961	-	16 532 455	-	-	209 469 416	199 615 511
Matériel	10 261 355	19 329 754	5 760 788	26 364 385	2 033 693	63 749 975	54 182 986
Versement au Fonds pour les investissements majeurs a/	4 100 000	-	-	-	-	4 100 000	8 738 863
Voyages	18 740 276	18 620 491	9 102 780	1 398 719	39 869	47 902 135	43 863 923
Contrats	23 060 589	5 558 763	14 208 690	882 531	2 215	43 712 788	31 365 740
Dépenses générales de fonctionnement	12 037 925	812 229	116 880	26 557	118	12 993 709	12 786 281
Contributions aux coûts de gestion des bâtiments du CIV	10 984 145	-	1 320	-	-	10 985 465	12 538 204
Contributions aux coûts des services de sécurité du CIV	6 292 117	-	1 235	-	-	6 293 352	5 563 177
Formation	1 450 619	15 020 200	107 564	2 461 652	-	19 040 035	15 219 826
Fournitures et accessoires	8 931 315	3 074 029	544 820	5 602 931	-	18 153 095	11 751 738
Divers	4 453 260	921 777	2 959 704	346 217	3 217	8 684 175	8 773 512
Total - Autres dépenses	100 311 601	63 337 243	32 803 781	37 082 992	2 079 112	235 614 729	204 784 250
DÉPENSES TOTALES (état I)	293 248 562	63 337 243	49 336 236	37 082 992	2 079 112	445 084 145	404 399 761

a/ Conformément au document sur le programme et budget de l'Agence (GC(54)/2) d'août 2010, un montant de 4,1 millions d'euros a été transféré au Fonds pour les investissements majeurs pour soutenir les investissements majeurs dans les infrastructures.

b/ Comprend la partie Investissements (102 200€) du budget ordinaire.

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S8

CONTRIBUTIONS AU FONDS DE COOPÉRATION TECHNIQUE
ÉTAT AU 31 DÉCEMBRE 2010
(en dollars des États-Unis)

État Membre	Quote-part de base %	Part des 85 millions de dollars, objectif pour 2010, calculée par application de la quote-part de base a/	2010					Exercices antérieurs			Total des sommes dues	Versements anticipés pour 2011	
			Sommes promises	Versements de sommes promises	Versements sans promesse formelle	Sommes dues	% de la part de l'objectif versé	Solde non acquitté au 1 ^{er} janvier	Sommes versées en 2010	Sommes dues			
Afghanistan, République islamique d'	0,001	850	-	-	850	-	-	-	-	-	-	-	-
Afrique du Sud	0,279	237 150	237 150	237 150	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Albanie	0,006	5 100	5 100	5 100	-	-	-	5 100	5 100	-	-	-	-
Algérie	0,082	69 700	69 700	69 700	-	-	-	-	-	-	-	-	109 811
Allemagne	8,262	7 022 700	-	5 874 222	-	-	-	-	83,6	-	-	-	-
Angola	0,003	2 550	20 000	-	-	-	20 000	-	0,0	-	-	20 000	-
Arabie saoudite	0,720	612 000	-	612 000	-	-	-	-	100,0	-	-	-	-
Argentine	0,313	266 050	266 050	266 050	-	-	-	-	100,0	-	-	-	74 335
Arménie	0,002	1 700	-	1 700	-	-	-	-	100,0	-	-	-	-
Australie	1,721	1 462 850	-	1 462 850	-	-	-	-	100,0	-	-	-	-
Autriche	0,854	725 900	490 000	490 000	235 900	-	-	-	100,0	-	-	-	-
Azerbaïdjan	0,005	4 250	-	-	-	-	-	3 895	0,0	-	-	-	-
Bahrein	0,032	27 200	-	-	-	-	-	-	0,0	-	-	-	-
Bangladesh	0,010	8 500	8 500	8 360	-	-	140	-	98,4	-	-	140	-
Bélarus	0,019	16 150	16 150	16 150	-	-	-	-	100,0	-	-	-	-
Belgique	1,061	901 850	51 567	51 567	446 150	-	-	-	55,2	-	-	-	-
Belize	0,001	850	-	-	-	-	-	-	0,0	-	-	-	-
Bénin	0,001	850	-	-	-	-	-	470	0,0	-	-	470	-
Bolivie	0,006	5 100	-	-	-	-	-	-	0,0	-	-	-	-
Bosnie-Herzégovine	0,006	5 100	5 100	5 100	-	-	-	-	100,0	-	-	-	-
Botswana	0,013	11 050	11 050	-	-	-	11 050	800	0,0	-	-	11 850	-
Bresil	0,844	717 400	717 400	115 691	-	-	601 709	-	16,1	-	-	601 709	-
Bulgarie	0,019	16 150	16 150	16 150	-	-	-	-	100,0	-	-	-	-
Burkina Faso	0,002	1 700	-	-	-	-	-	-	0,0	-	-	-	-
Burundi	0,001	850	-	-	-	-	-	-	0,0	-	-	-	-
Cambodge	0,001	850	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cameroun	0,009	7 650	7 650	-	-	-	-	-	0,0	-	-	7 650	-
Canada	2,868	2 437 800	2 460 000	-	-	-	2 460 000	2 369 942	0,0	-	-	2 460 000	-
Chili	0,155	131 750	131 750	131 750	-	-	-	-	100,0	-	-	-	-
Chine	2,569	2 183 650	2 183 650	2 183 650	-	-	-	-	100,0	-	-	-	-
Chypre	0,042	35 700	35 700	35 700	-	-	-	-	100,0	-	-	-	-
Colombie	0,101	85 850	60 000	60 000	-	-	-	-	69,9	-	-	-	397
Congo	0,001	850	-	-	-	-	-	-	0,0	-	-	-	-
Corée, République de	2,093	1 779 050	-	-	1 779 050	-	-	-	100,0	-	-	-	-
Costa Rica	0,031	26 350	-	-	-	-	-	-	0,0	-	-	-	-
Côte d'Ivoire	0,009	7 650	7 650	-	-	-	7 650	-	0,0	-	-	7 650	-
Croatie	0,048	40 800	-	-	-	-	-	-	0,0	-	-	-	-
Cuba	0,052	44 200	-	-	44 200	-	-	-	100,0	-	-	-	58 480
Danemark	0,712	605 200	605 200	605 200	-	-	-	-	100,0	-	-	-	632 976
Égypte	0,085	72 250	72 250	72 250	-	-	-	-	100,0	-	-	-	-

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S8 (suite)

État Membre	Quote-part de base %	Part des 85 millions de dollars, objectif pour 2010, calculée par application de la quote-part de base a/	Exercices antérieurs									
			2010		2009		2008		2007		2006	
			Sommes promises	Versements de sommes promises	Versements sans promesse formelle	Sommes dues	% de la part de l'objectif versé	Solde non acquitté au 1 ^{er} janvier	Sommes versées en 2010	Sommes dues	Total des sommes dues	Versements anticipés pour 2011
El Salvador	0,019	16 150	-	-	-	-	0,0	-	-	-	-	-
Émirats arabes unis	0,291	247 350	247 350	247 350	-	-	100,0	-	-	-	-	-
Équateur	0,020	17 000	17 000	17 000	-	-	100,0	-	-	-	-	-
Erythrée	0,001	850	-	-	-	-	0,0	-	-	-	-	-
Espagne	2,859	2 430 150	-	-	1 215 075	-	50,0	-	-	-	-	-
Estonie	0,015	12 750	12 750	12 750	-	-	100,0	-	-	-	-	67 850
États-Unis d'Amérique	25,000	21 250 000	21 000 000	21 000 000	-	-	98,8	-	-	-	-	-
Éthiopie	0,003	2 550	2 550	2 550	-	-	100,0	-	-	-	-	7 142
Fédération de Russie	1,156	982 600	-	-	768 730	-	78,2	-	-	-	-	-
Finlande	0,543	461 550	461 550	461 550	-	-	100,0	-	-	-	-	-
France	6,070	5 159 500	-	-	4 901 525	-	95,0	-	-	-	-	-
Gabon	0,008	6 800	6 800	6 800	-	-	100,0	-	-	-	-	-
Géorgie	0,003	2 550	-	-	2 550	-	100,0	-	-	-	-	-
Ghana	0,004	3 400	3 400	-	-	3 400	100,0	1 800	-	1 800	5 200	-
Grèce	0,574	487 900	487 900	-	-	487 900	0,0	-	-	-	487 900	-
Guatemala	0,031	26 350	-	-	-	-	0,0	24 900	-	24 900	24 900	-
Haiti	0,002	1 700	-	-	-	-	0,0	1 600	-	1 600	1 600	-
Honduras	0,005	4 250	-	-	-	-	0,0	-	-	-	-	-
Hongrie	0,235	199 750	-	-	199 750	-	100,0	-	-	-	-	-
Îles Marshall	0,001	850	-	-	-	-	0,0	-	-	-	-	-
Inde	0,433	368 050	368 050	368 050	-	-	100,0	-	-	-	-	15 159
Indonésie	0,155	131 750	131 750	131 750	-	-	100,0	-	-	-	-	-
Iran, République islamique d'	0,173	147 050	-	-	-	-	0,0	-	-	-	-	-
Iraq	0,014	11 900	11 900	-	-	11 900	0,0	-	-	-	11 900	-
Irlande	0,429	364 650	-	-	364 650	-	100,0	-	-	-	-	-
Islande	0,036	30 600	30 600	30 600	-	-	100,0	-	-	-	-	-
Israël	0,404	343 400	-	-	172 225	-	50,2	-	-	-	-	-
Italie	4,892	4 158 200	-	-	4 158 200	-	100,0	-	-	-	-	-
Jamahiriya arabe libyenne	0,060	51 000	-	-	51 000	-	100,0	-	-	-	-	-
Jamaïque	0,010	8 500	-	-	-	-	0,0	-	-	-	-	-
Japon	16,014	13 611 900	-	-	13 611 900	-	100,0	-	-	-	-	-
Jordanie	0,011	9 350	9 350	9 350	-	-	100,0	10 200	10 200	-	-	-
Kazakhstan	0,028	23 800	23 800	23 800	-	-	100,0	-	-	-	-	31 390
Kenya	0,010	8 500	8 500	8 500	-	-	100,0	-	-	-	-	-
Kirghizistan	0,001	850	-	-	537	-	63,2	-	-	-	-	-
Koweït	0,175	148 750	-	-	148 750	-	100,0	-	-	-	-	893
Lesotho	0,001	850	850	850	-	-	100,0	-	-	-	-	33 032
Lettonie	0,017	14 450	14 450	14 450	-	-	100,0	-	-	-	-	-
L'ex-Rép. yougoslave de Macédoine	0,005	4 250	4 250	-	-	4 250	0,0	-	-	-	4 250	-
Liban	0,033	28 050	5 000	-	-	5 000	0,0	-	-	-	5 000	-
Libéria	0,001	850	-	-	-	-	0,0	-	-	-	-	-
Liechtenstein	0,010	8 500	8 500	8 500	-	-	100,0	-	-	-	-	-
Lituanie	0,030	25 500	25 500	25 500	-	-	100,0	-	-	-	-	-
Luxembourg	0,082	69 700	69 700	69 700	-	-	100,0	-	-	-	-	-
Madagascar	0,002	1 700	1 700	-	-	1 700	0,0	2 554	-	2 554	4 254	-

État Membre	Exercices antérieurs										Total des sommes dues	Sommes dues	Versements anticipés pour 2011
	2010					Exercices antérieurs							
	Quote-part de base %	Part des 85 millions de dollars, objectif pour 2010, calculée par application de la quote-part de base a/	Sommes promises	Versements de sommes promises	Versements sans promesse formelle	Sommes dues	% de la part de l'objectif versé	Solde non acquitté au 1 ^{er} janvier	Sommes versées en 2010	Sommes dues			
Malaisie	0,183	155 550	155 550	155 550	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-
Malawi	0,001	850	850	-	-	-	0,0	-	-	-	-	-	850
Mali	0,001	850	850	-	-	-	0,0	-	-	-	-	-	850
Malte	0,016	13 600	-	13 600	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-
Maroc	0,040	34 000	34 000	34 000	-	-	100,0	828	828	-	-	-	-
Maurice	0,011	9 350	9 350	9 350	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-
Mauritanie, République islamique de	0,001	850	-	-	-	-	0,0	-	-	-	-	-	-
Mexique	2,174	1 847 900	-	-	-	-	0,0	437 553 b/	437 553	-	-	-	-
Monaco	0,003	2 550	2 550	2 550	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-
Mongolie	0,001	850	850	850	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-
Monténégro	0,001	850	850	850	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-
Mozambique	0,001	850	-	-	-	-	0,0	850	-	850	-	-	850
Myanmar	0,005	4 250	4 250	4 168	-	-	98,1	-	-	-	-	-	82
Namibie	0,006	5 100	5 100	5 100	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-
Népal	0,003	2 550	-	-	-	-	0,0	2 550 b/	2 550	-	-	-	-
Nicaragua	0,002	1 700	-	1 700	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-
Niger	0,001	850	850	850	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-
Nigeria	0,046	39 100	-	-	-	-	0,0	39 100	-	39 100	-	-	39 100
Norvège	0,753	640 050	640 050	640 050	283	-	100,0	-	-	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande	0,247	209 950	-	-	-	-	0,0	-	-	-	-	-	-
Oman	0,070	59 500	59 500	59 500	-	-	100,0	-	-	-	-	-	71 502
Ouganda	0,003	2 550	2 550	2 550	-	-	100,0	-	-	-	-	-	5 357
Ouzbékistan	0,008	6 800	-	6 800	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-
Pakistan	0,057	48 450	48 450	48 450	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-
Palaos	0,001	850	-	-	-	-	0,0	-	-	-	-	-	-
Panama	0,022	18 700	-	-	-	-	0,0	-	-	-	-	-	-
Paraguay	0,005	4 250	-	-	-	-	0,0	6 800	-	6 800	-	-	-
Pays-Bas	1,804	1 533 400	1 533 400	1 533 400	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-
Pérou	0,075	63 750	-	-	-	-	0,0	-	-	-	-	-	-
Philippines	0,075	63 750	5 000	63 750	-	-	107,8	-	-	-	-	-	-
Pologne	0,483	410 550	410 550	410 550	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-
Portugal	0,508	431 800	345 440	345 440	-	-	80,0	-	-	-	-	-	-
Qatar	0,082	69 700	-	-	-	-	0,0	-	-	-	-	-	-
République arabe syrienne	0,015	12 750	12 750	12 750	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-
République centrafricaine	0,001	850	-	-	-	-	0,0	850	-	850	-	-	850
République de Moldova	0,001	850	850	850	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-
République démocratique du Congo	0,003	2 550	2 550	2 550	-	-	100,0	4 445	4 445	-	-	-	2 679
République dominicaine	0,023	19 550	-	-	-	-	0,0	-	-	-	-	-	-
République tchèque	0,271	230 350	230 350	230 350	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-
République-Unité de Tanzanie	0,006	5 100	5 100	5 100	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-
Roumanie	0,067	56 950	56 950	-	-	-	0,0	-	-	-	-	-	56 950
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	6,398	5 438 300	-	5 438 300	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-
Saint-Siège	0,001	850	2 878	2 878	-	-	338,6	-	-	-	-	-	2 314
Senégal	0,004	3 400	3 400	3 400	-	-	100,0	3 400	-	-	-	-	3 400
Serbie	0,020	17 000	17 000	17 000	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S8 (suite)

État Membre	Exercices antérieurs									
	2010					2011				
Quote-part de base %	Part des 85 millions de dollars, objectif pour 2010, calculée par application de la quote-part de base a/	Sommes promises	Versements de sommes promises	Versements sans promesse formelle	Sommes dues	% de la part de l'objectif versé	Solde non acquitté au 1 ^{er} janvier	Sommes versées en 2010	Sommes dues	Versements anticipés pour 2011
Seychelles	0,002	1 700	-	1 700	-	100,0	-	-	-	-
Sierra Leone	0,001	850	-	850	-	100,0	3 225 b/	3 225	-	-
Singapour	0,334	283 900	283 900	-	-	100,0	-	-	-	-
Slovaquie	0,061	51 850	51 850	-	-	100,0	-	-	-	50 460
Slovénie	0,092	78 200	78 200	24 898	53 302	31,8	-	-	53 302	-
Soudan	0,010	8 500	8 500	-	8 500	0,0	-	-	8 500	-
Sri Lanka	0,015	12 750	12 750	-	-	100,0	-	-	-	12 500
Suède	1,032	877 200	-	877 200	-	100,0	-	-	-	-
Suisse	1,171	995 350	962 451	-	-	96,7	-	-	-	368
Tadjikistan	0,001	850	850	-	-	100,0	-	-	-	1 785
Tchad	0,001	850	-	-	-	0,0	-	-	-	-
Thaïlande	0,179	152 150	152 150	-	-	100,0	-	-	-	179 447
Tunisie	0,030	25 500	25 500	-	-	100,0	-	-	-	14 948
Turquie	0,367	311 950	-	311 950	-	100,0	-	-	-	-
Ukraine	0,043	36 550	-	36 550	-	100,0	-	-	-	-
Uruguay	0,026	22 100	22 100	-	-	100,0	-	-	-	-
Venezuela, Rép. bolivarienne du	0,193	164 050	-	-	-	0,0	-	-	-	-
Vietnam	0,023	19 550	19 550	-	-	100,0	-	-	-	-
Yémen	0,007	5 950	-	-	-	0,0	-	-	-	-
Zambie	0,001	850	850	-	-	100,0	-	-	-	-
Zimbabwe	0,008	6 800	6 800	-	-	100,0	-	-	-	-
Total partiel	100,001	85 000 850	35 648 236	31 901 953	42 804 497	87,9	2 917 462	2 837 738	79 724	3 826 007
Anciens Membres:										
République populaire démocratique de Corée c/	-	-	-	-	-	-	29 635	-	29 635	-
Yougoslavie d/	-	-	-	-	-	-	834 026	-	834 026	-
Total partiel	-	-	-	-	-	-	863 661	-	863 661	-
TOTAL	100,001	85 000 850	35 648 236	31 901 953	42 804 497	87,9	3 781 123	2 837 738	943 385	4 689 668
États I et II (en euros)			27 928 590	25 077 669	31 847 944	2 850 921	2 685 982	1 968 066	717 916	3 568 837

a/ Comme il est recommandé de le faire dans la résolution GC(V)/RES/100, telle que modifiée par la résolution GC(XXV)/RES/286.
b/ Contribution promise/versée en 2010 au titre de 2009 : Mexique - 437 553 \$; Népal - 2 550 \$; Sierra Leone - 850 \$; au titre de 2008 : Sierra Leone - 800 \$; au titre de 2007 : Sierra Leone - 800 \$; au titre de 2006 : Sierra Leone - 775 \$.
Promesse annulée en 2010 au titre de 2008 : El Salvador - 15 200 \$.
c/ La République populaire démocratique de Corée s'est retirée de l'Agence le 13 juin 1994.
d/ Par suite de l'admission de la République fédérale de Yougoslavie le 17 septembre 2001, l'ex-Yougoslavie a cessé d'être Membre. Ses successeurs sont la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro, la Serbie, la Slovaquie et l'ex-République yougoslave de Macédoine.

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S9a

PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE
DÉPENSES DE PROGRAMME RECOUVRABLES
ÉTAT AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en dollars des États-Unis)

Bénéficiaires	1984-2002		
	Solde non acquitté au 1 ^{er} janvier	Sommes versées en 2010	Sommes dues
Arménie a/	61 936	15 078	46 858
Bolivie	278 078	-	278 078
Côte d'Ivoire	52 053	-	52 053
République dominicaine a/	204 612	-	204 612
El Salvador	13 146	-	13 146
Ghana a/	236 657	78 887	157 770
Guatemala a/	146 518	-	146 518
Iraq	56 145	-	56 145
Kirghizistan	9 021	-	9 021
Paraguay	74 259	-	74 259
Pérou	456 388	13 944	442 444
Qatar	2 162	-	2 162
Roumanie	51 899	-	51 899
Sri Lanka	281 812	41 186	240 626
Tunisie a/	20 077	20 077	-
Ouzbékistan a/	83 721	41 860	41 861
Total partiel	2 028 484	211 032	1 817 452
<u>Anciens Membres :</u>			
République populaire démocratique de Corée b/	39 712	-	39 712
Serbie et Monténégro c/	1 302	-	1 302
<u>Arriérés :</u>			
Bosnie-Herzégovine, Croatie, Slovénie, L'ex-République yougoslave de Macédoine, Serbie et Monténégro c/	381 410	-	381 410
TOTAL	2 450 908	211 032	2 239 876
États I et II (en euros)	1 863 489	158 943	1 704 546

a/ Plans de versement conclus avec l'Agence.

b/ La République populaire démocratique de Corée s'est retirée de l'Agence le 13 juin 1994.

c/ Par suite de l'admission de la République fédérale de Yougoslavie le 17 septembre 2001, l'ex-Yougoslavie a cessé d'être Membre. Pour la période antérieure à 1992, le montant des arriérés de dépenses de programme recouvrables au titre de l'assistance technique fournie à l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie s'élevait à 381 410 \$. Après cette date, une assistance technique supplémentaire a été fournie à l'ex-Yougoslavie, au titre de laquelle des dépenses de programmes recouvrables d'un montant de 1 302 \$ restent dues. Depuis, aucune assistance technique n'a été fournie à l'ex-Yougoslavie.

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S9b

PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE
COÛTS DE PARTICIPATION NATIONAUX
AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en dollars des États-Unis)

État Membre	2010			2005-2009			Total des sommes versées en 2010	Sommes dues	Total des sommes versées en 2010	Total des sommes dues	Versements anticipés/ crédits reçus pour 2011
	Sommes mises en recouvrement	Sommes versées en 2010	Sommes dues	Solde dû au 1 ^{er} janvier	Sommes versées en 2010	Sommes dues					
Afrique du Sud	(9 096)	(9 096)	-	-	-	-	(9 096)	-	9 096	-	-
Albanie	(1 373)	(1 373)	-	1 373	1 373	-	-	-	-	-	-
Algérie	11 590	11 590	-	41 767	41 767	-	53 357	-	-	-	-
Arabie saoudite	3 519	3 519	-	-	-	-	3 519	-	-	-	-
Argentine	8 535	8 535	-	-	-	-	8 535	-	-	-	-
Arménie	1 806	1 806	-	66 373	64 902	1 471	66 708	1 471	-	-	-
Azerbaïdjan	3 703	3 703	-	133	133	-	3 836	-	-	-	-
Bélarus	1 348	1 348	-	51 654	51 654	-	53 002	-	-	-	-
Belize	-	-	-	368	-	368	-	368	-	-	-
Bolivie	333	333	-	22 660	22 660	-	22 993	-	-	1 537	-
Bosnie-Herzégovine	(13 827)	(13 827)	-	-	-	-	(13 827)	-	-	13 827	-
Botswana	662	-	662	-	-	-	-	-	662	-	-
Brésil	9 749	9 749	-	-	-	-	9 749	-	-	4 189	-
Bulgarie	3 896	3 896	-	-	-	-	3 896	-	-	-	-
Cameroun	6 034	1 257	4 777	42 577	6 882	35 695	8 139	40 472	-	-	-
Chili	5 477	5 477	-	-	-	-	5 477	-	-	-	-
Chine	(1 112)	(1 112)	-	1 200	1 200	-	1 088	-	-	112	-
Chypre	2 577	2 577	-	-	-	-	2 577	-	-	-	-
Colombie	(1 999)	(1 999)	-	7 310	6 602	708	4 603	708	-	-	-
Corée, République de	332	-	332	9 928	-	9 928	-	10 260	-	-	-
Costa Rica	1 266	1 266	-	-	-	-	1 266	-	-	-	-
Côte d'Ivoire	2 896	-	2 896	-	-	-	-	2 896	-	-	-
Croatie	3 287	3 287	-	-	-	-	3 287	-	-	-	-
Cuba	39 436	39 436	-	-	-	-	39 436	-	-	14 995	-
Égypte	7 132	5 932	1 200	-	-	-	5 932	1 200	-	-	-
El Salvador	1 722	-	1 722	5 793	-	5 793	-	6 175	7 515	-	-
Émirats arabes unis	6 112	6 112	-	63	63	-	-	19 072	-	-	-
Équateur	23 089	22 177	912	18 361	201	18 160	22 378	19 072	-	-	-
Estonie	1 520	1 520	-	-	-	-	1 520	-	-	-	-
Fédération de Russie	1 264	-	1 264	-	-	-	-	-	1 264	-	-

État Membre	2010		2005-2009				Total des sommes versées en 2010	Total des sommes dues	Versements anticipés/ crédits reçus pour 2011
	Sommes mises en recouvrement	Sommes versées en 2010	Sommes dues	Soide dû au 1 ^{er} janvier	Sommes versées en 2010	Sommes dues			
Gabon	100	-	-	-	-	100	-	19 333	
Géorgie	1 476	1 476	-	-	-	1 476	-	-	
Ghana	2 937	2 937	-	26 737	26 737	29 674	-	287	
Grèce	(3 301)	(3 301)	-	-	-	(3 301)	-	3 301	
Guatemala	1 806	-	1 806	8 473	-	8 473	10 279	-	
Honduras	70	-	70	-	-	-	70	-	
Hongrie	(1 917)	(1 917)	-	1 107	1 107	(810)	-	4 560	
Indonésie	699	699	-	-	-	699	-	-	
Iran, République islamique d'	371	371	-	717	717	1 088	-	3	
Iraq	2 197	-	2 197	992	-	992	3 189	-	
Israël	49	-	49	-	-	-	49	-	
Jamahiriya arabe libyenne	12 409	12 409	-	-	-	12 409	-	-	
Jamaïque	-	-	-	22 822	5 561	17 261	17 261	-	
Jordanie	2 471	2 471	-	-	-	2 471	-	-	
Kazakhstan	3 387	3 387	-	-	-	3 387	-	6 120	
Kenya	11 996	11 996	-	-	-	11 996	-	-	
Kirghizistan	336	-	336	81 867	-	81 867	82 203	-	
Koweït	975	-	975	17 127	17 127	17 127	975	-	
Lettonie	-	-	-	-	-	-	-	756	
L'ex-République yougoslave de Macédoine	404	-	404	-	-	-	404	-	
Liban	879	-	879	-	-	-	879	-	
Lituanie	501	501	-	-	-	501	-	-	
Malaisie	820	820	-	-	-	820	-	-	
Maroc	1 228	1 228	-	10 864	10 864	12 092	-	7 721	
Maurice	3 804	3 804	-	-	-	3 804	-	3 078	
Mexique	(14 746)	(14 746)	-	31 131	31 131	16 385	-	-	
Mongolie	-	-	-	-	-	-	-	154	
Monténégro	-	-	-	44 789	6 232	38 557	38 557	-	
Namibie	2 759	2 759	-	-	-	2 759	-	-	
Nicaragua	678	678	-	133	133	811	-	-	
Nigeria	9 743	9 743	-	11 222	11 222	20 965	-	-	
Oman	29 096	29 096	-	-	-	29 096	-	-	
Ouzbékistan	30	-	30	16 054	-	16 054	16 084	-	
Pakistan	8 583	8 583	-	48 500	48 500	57 083	-	2 040	
Panama	1 138	1 138	-	-	-	1 138	-	22 645	

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S9b (suite)

État Membre	2010				2005-2009			Total des sommes versées en 2010	Total des sommes dues	Versements anticipés/ crédits reçus pour 2011
	Sommes mises en recouvrement	Sommes versées en 2010	Sommes dues	Solde dû au 1 ^{er} janvier	Sommes versées en 2010	Sommes dues	Sommes versées en 2010			
Paraguay	18 876	-	18 876	11 428	-	11 428	-	30 304	-	
Pérou	2 206	2 206	-	-	-	-	2 206	-	-	
Philippines	84	84	-	-	-	-	84	-	-	
Pologne	9 461	4 248	5 213	11 281	-	11 281	4 248	16 494	-	
Portugal	5 018	-	5 018	-	-	-	-	5 018	-	
Qatar	51	-	51	-	-	-	-	51	-	
République arabe syrienne	5 793	5 793	-	45 832	45 832	-	51 625	-	-	
République de Moldova	988	988	-	55 447	-	55 447	988	55 447	-	
République dominicaine	45	-	45	21 745	-	21 745	-	21 790	-	
République tchèque	223	223	-	22	22	-	245	-	-	
Roumanie	751	415	336	28 574	17 560	11 014	17 975	11 350	-	
Serbie, République de	18 057	18 057	-	-	-	-	18 057	-	6 708	
Seychelles	360	360	-	1 480	1 480	-	1 840	-	-	
Singapour	-	-	-	8 820	-	8 820	-	8 820	-	
Slovaquie	840	840	-	-	-	-	840	-	8 063	
Slovénie	537	537	-	12	12	-	549	-	-	
Sri Lanka	(2 655)	(2 655)	-	-	-	-	(2 655)	-	2 655	
Tadjikistan	1 564	1 564	-	-	-	-	1 564	-	25 883	
Thaïlande	(4 211)	(4 211)	-	-	-	-	(4 211)	-	4 211	
Tunisie	8 024	8 024	-	-	-	-	8 024	-	-	
Turquie	683	683	-	-	-	-	683	-	-	
Ukraine	1 081	1 081	-	50 745	50 745	-	51 826	-	-	
Uruguay	12 222	12 222	-	29 931	29 931	-	42 153	-	-	
Venezuela, République bolivarienne du	(1 259)	(1 259)	-	-	-	-	(1 259)	-	1 259	
Vietnam	5 043	5 043	-	40 464	40 464	-	45 507	-	-	
Zimbabwe	6 887	6 887	-	-	-	-	6 887	-	-	
TOTAL	292 525	242 475	50 050	897 876	542 814	355 062	785 289	405 112	162 533	
États I et II (en euros)	218 108	180 020	38 088	675 822	405 620	270 202	585 640	308 290	123 688	

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S10

COMPTES COURANTS
AU 31 DÉCEMBRE 2010

Monnaie	Montant dans la monnaie en question	Taux de change de l'ONU	Équivalent en euros
<u>Fonds de l'Agence</u>			
Dollars australiens	91 685	1,296	70 763
Dollars canadiens	194 042	1,314	147 666
Dollars des États-Unis	1 857 490	1,31406	1 413 550
Euros	644 602	1,000	644 602
Livres sterling	186 793	0,852	219 366
Pesos cubains	972 335	1,314	739 947
Roupiés indiennes	8 899	59,529	149
Roupiés pakistanaises	736 346	112,063	6 571
Won de la R.P.D. de Corée	1 631 579	128,909	12 657
Yuan renminbi	7 455 775	8,712	855 784
Zloty	12 569	3,968	3 167
TOTAL COMPTES COURANTS			4 114 222

NOTE : L'utilisation de certaines monnaies par l'Agence est limitée par des dispositions juridiques ou autres. En fin d'exercice, la valeur en euros, sur la base des taux de change de l'ONU, des montants détenus en ces monnaies était de 1 608 388 €.

**DÉPÔTS EN BANQUE
AU 31 DÉCEMBRE 2010**

Établissement	Taux d'intérêt annuel	Échéance	Monnaie/montant	Taux de change de l'ONU	Équivalent en euros
<u>Fonds de l'Agence</u>					
S.E. Banken, Londres	0,24 %	04/01/2011	\$ É.-U. 5 000 000	0,761	3 805 000
Banque des règlements internationaux	0,22 %	14/01/2011	\$ É.-U. 7 000 000	0,761	5 327 000
BNP Paribas, Paris	0,50 %	14/01/2011	EUR 10 900 000	1,000	10 900 000
Nordea Bank AB (Publ)	0,55 %	14/01/2011	\$ É.-U. 1 900 000	0,761	1 445 900
Nordea Bank AB (Publ)	0,55 %	14/01/2011	\$ É.-U. 12 000 000	0,761	9 132 000
Rabobank	0,22 %	14/01/2011	\$ É.-U. 3 100 000	0,761	2 359 100
Rabobank	0,22 %	14/01/2011	\$ É.-U. 1 000 000	0,761	761 000
Banque des règlements internationaux	0,32 %	28/01/2011	EUR 10 000 000	1,000	10 000 000
Bank of Tokyo-Mitsubishi, Londres	0,50 %	01/02/2011	EUR 4 000 000	1,000	4 000 000
Bank of Tokyo-Mitsubishi, Londres	0,50 %	01/02/2011	EUR 4 800 000	1,000	4 800 000
Barclays Bank	0,66 %	01/02/2011	EUR 15 200 000	1,000	15 200 000
Banque des règlements internationaux	0,22 %	24/02/2011	\$ É.-U. 9 000 000	0,761	6 849 000
Banque des règlements internationaux	0,20 %	24/02/2011	\$ É.-U. 4 150 000	0,761	3 158 150
Banque des règlements internationaux	0,20 %	24/02/2011	\$ É.-U. 4 000 000	0,761	3 044 000
Banque des règlements internationaux	0,21 %	28/02/2011	\$ É.-U. 13 000 000	0,761	9 893 000
Banque des règlements internationaux	0,21 %	28/02/2011	\$ É.-U. 2 000 000	0,761	1 522 000
Banque des règlements internationaux	0,51 %	01/03/2011	EUR 13 000 000	1,000	13 000 000
Banque des règlements internationaux	0,51 %	01/03/2011	EUR 3 200 000	1,000	3 200 000
Banque des règlements internationaux	0,37 %	24/03/2011	EUR 15 500 000	1,000	15 500 000
Banque des règlements internationaux	0,61 %	15/04/2011	EUR 5 400 000	1,000	5 400 000
JPMorgan Chase, New York	0,40 %	au jour le jour	\$ É.-U. 38 495 504	0,761	29 295 078
TOTAL DES DÉPÔTS EN BANQUE					158 591 228

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S12

FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE AAA ÉMIS PAR LES GOUVERNEMENTS ET BONS DU TRÉSOR

AU 31 DÉCEMBRE 2010

Instrument	Taux d'intérêt annuel	Échéance	Montant dans la monnaie en question a/	Taux de change de l'ONU	Équivalent en euros	
<u>Fonds de l'Agence</u>						
JPM Euro Government Liquidity Fund	%	FMM	EUR	48 310 000	1,000	48 310 000
Bons du Trésor des États-Unis	0,125 %	2011/03/10	\$ É.-U.	49 654 306	0,761	37 786 927
Bons du Trésor des États-Unis	0,135 %	2011/03/24	\$ É.-U.	17 493 569	0,761	13 312 606
Bons du Trésor des États-Unis	0,120 %	2011/03/31	\$ É.-U.	36 000 077	0,761	27 396 058
TOTAL DES COMPTES DE DÉPÔT						126 805 591

a/ Le montant des bons du Trésor des États-Unis indiqué dans cette colonne correspond au prix d'achat.

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S13

ENCAISSE, COMPTES COURANTS ET COMPTES DE DÉPÔT BANCAIRES ET AUTRES ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS PAR GROUPE DE FONDS ET FONDS

AU 31 DÉCEMBRE 2010

(exprimés en euros)

Groupe de fonds		Encaisse	Comptes courants et comptes de dépôt et autres équivalents en espèces	Total
I	Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement	221 930	56 515 087	56 737 017
II	Fonds de coopération technique	-	48 482 228	48 482 228
III	Fonds pour les programmes extrabudgétaires a/	-	132 923 679	132 923 679
IV	Fonds extrabudgétaire de coopération technique	-	47 919 596	47 919 596
VI	Fonds d'affectation spéciale, fonds de réserve et fonds spéciaux	-	3 670 452	3 670 452
TOTAL (état II)		221 930	289 511 042	289 732 972

a/ Comprend un montant de 41,6 millions d'euros destiné à la banque d'uranium faiblement enrichi (UFE) proposée par l'AIEA, dont la création a été approuvée par le Conseil des gouverneurs en décembre 2010 (GOV/2010/70).

PARTIE IV

Notes aux états financiers

A. Énoncé des objectifs de l'Agence

1. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est une organisation intergouvernementale autonome fondée en 1957 conformément à une décision de l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle fait partie du régime commun des Nations Unies et est soumise à l'Accord régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui est entré en vigueur le 14 novembre 1957. Son mandat statutaire est de s'efforcer de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier et de s'assurer, dans la mesure de ses moyens, que l'aide fournie par elle-même ou à sa demande ou sous sa direction ou sous son contrôle n'est pas utilisée de manière à servir à des fins militaires.

B. Principes comptables essentiels

B.1. Base de présentation

2. Les états financiers de l'Agence sont présentés en euros. Ils reflètent l'application du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'AIEA et sont conformes aux normes comptables pour le système des Nations Unies sur tous les points essentiels.

3. Il convient de noter qu'à la suite d'une décision du Conseil des gouverneurs¹, l'Agence est en train d'appliquer les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Ce processus devrait être achevé en 2011. Tous les principes comptables seront concernés d'une façon ou d'une autre. Les effets les plus sensibles se feront sentir au niveau de la constatation des actifs immobilisés (Notes B.10 et R), de la constatation des passifs (Notes V et W), de la constatation des dépenses (Note B.6) et des contributions en nature (Notes B.12 et Q).

4. Pour la préparation des états financiers consolidés de l'Agence, les fonds qui sont en dollars sont convertis en euros. La méthodologie suivie pour cette conversion comptable est présentée dans la note B.2 ci-après.

¹ Document GOV/2007/10 approuvé par le Conseil des gouverneurs lors de ses réunions tenues le 14 juin et le 9 juillet 2007 (GOV/OR.1188, par. 135 et 136 ; GOV/OR.1189, par. 16 et 17).

B.2. Conversion de monnaies

5. Pour préparer les états financiers consolidés de l'Agence, les états financiers des fonds basés sur le dollar des États-Unis ont été convertis en euros par l'application des pratiques comptables usuelles suivantes :

- Les recettes, les dépenses et les modifications des réserves et des soldes des fonds ont été déclarées en euros convertis au taux de change des Nations Unies en vigueur à la date de la transaction.
- Les actifs et les passifs ont été convertis à l'euro au taux de change des Nations Unies en vigueur en fin d'exercice.
- Toutes les variations de change consécutives à l'application de cette méthodologie sont classées comme un élément des soldes de fonds en tant qu'écart de conversion.

B.3. Groupement des fonds

6. L'Agence tient des comptes séparés pour chaque fonds ; ces comptes sont présentés en cinq groupes. Les fonds sont établis sur la base des résolutions adoptées par la Conférence générale et sont administrés conformément au Règlement financier approuvé par le Conseil des gouverneurs, aux Règles de gestion financière arrêtées par le Directeur général et aux procédures et pratiques établies par le Secrétariat en conformité avec ce Règlement et ces Règles.

7. L'objet du groupe de fonds I (Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement) est de faire face aux engagements de dépenses de l'Agence découlant des ouvertures de crédits approuvées. Le Fonds du budget ordinaire est alimenté par un budget ordinaire annuel approuvé par la Conférence générale et financé grâce aux contributions régulières et à des recettes diverses. Le Fonds de roulement, qui sert à financer les ouvertures de crédits en attendant le versement des contributions, ainsi qu'à des fins déterminées de temps à autre par le Conseil des gouverneurs avec l'approbation de la Conférence générale, est financé grâce à des avances versées par les États Membres.

8. L'objet du groupe de fonds II (Fonds général - Fonds de coopération technique) est de faire face aux engagements de dépenses liés au programme de coopération technique approuvé. Le groupe de fonds II est alimenté par des allocations annuelles approuvées par la Conférence générale qui sont financées grâce à des contributions volontaires, aux dépenses de programme recouvrables, aux coûts de participation nationaux et à des recettes diverses. Les fonds non utilisés peuvent être reportés pour l'achèvement du programme approuvé.

9. L'objet du groupe de fonds III (Fonds général - Fonds pour les programmes extrabudgétaires) est de faire face aux engagements de dépenses liés aux activités extrabudgétaires menées à l'appui du programme ordinaire. Le groupe de fonds III est financé grâce à des contributions volontaires spéciales de pays donateurs et d'organisations internationales. Les contributions restent à la disposition des programmes jusqu'à ce qu'elles soient effectivement utilisées, en consultation avec le donateur concerné.

10. L'objet du groupe de fonds IV (Fonds général - Fonds extrabudgétaire de coopération technique) est de faire face aux engagements de dépenses liés aux activités extrabudgétaires des projets de coopération technique approuvés. Le groupe de fonds IV est financé grâce à des contributions volontaires spéciales des États Membres, des organisations internationales et du Programme des Nations Unies pour le développement, qui restent à la disposition des projets approuvés jusqu'à ce qu'elles soient effectivement utilisées, en consultation avec le donateur.

11. L'objet du groupe de fonds VI, constitué de divers fonds (fonds d'affectation spéciale, fonds de réserve et fonds spéciaux), est de faire face aux engagements de dépenses liés aux activités financées grâce à leurs ressources respectives.

B.4. Constatation des recettes

B.4.1. Groupe de fonds I

12. Les contributions des États Membres et les recettes diverses (travaux pour d'autres organismes) sont enregistrées sur la base de la comptabilité d'exercice. En ce qui concerne les autres recettes diverses, seule la partie qui a été effectivement perçue en fin d'exercice est incluse dans les états financiers aux fins du calcul des excédents à restituer aux États Membres.

B.4.2. Groupe de fonds II

13. Les contributions volontaires des États Membres sont enregistrées sur la base de la comptabilité d'exercice. Les recettes diverses et les recettes perçues au titre des dépenses de programme recouvrables et des coûts de participation nationaux sont enregistrées sur la base de la comptabilité de trésorerie.

B.4.3. Groupes de fonds III, IV et VI

14. Pour ces groupes de fonds, les recettes sont enregistrées sur la base de la comptabilité de trésorerie.

B.5. Gestion de la trésorerie

15. Dans les états financiers, les encaisses sont présentées séparément par groupe de fonds. Les montants dus entre les fonds ou les groupes de fonds sont réglés en ajustant l'encaisse pour chaque groupe de fonds. Les intérêts perçus sont enregistrés au groupe de fonds pertinent.

B.6. Constatation des dépenses

16. Les dépenses comprennent les décaissements et les engagements non réglés de l'exercice budgétaire en cours.

17. Par engagement de dépenses, on entend un engagement comportant une charge imputable sur les ressources pour lesquelles l'autorisation de dépenses a été donnée et par engagement non réglé la partie des engagements qui n'ont pas encore été payés. Les engagements de dépenses sont enregistrés conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière sur la base de contrats, de bons de commande, d'accords ou d'autres types d'engagements juridiques, ou sur la base d'une dette reconnue par l'Agence.

B.7. Système mixte pour les ouvertures de crédits et les contributions régulières

18. Le système mixte pour les ouvertures de crédits et les contributions régulières a été introduit en 1986 afin de réduire les effets pour l'Agence des fluctuations des taux de change sur les dépenses au titre du budget ordinaire. Chaque année, la Conférence générale ouvre des crédits pour l'Agence répartis en chapitres budgétaires. Le Directeur général peut encourir des dépenses dans les limites indiquées dans les chapitres budgétaires et aux fins pour lesquelles les crédits ont été ouverts. Les virements entre chapitres budgétaires nécessitent l'approbation préalable du Conseil des gouverneurs. Le montant alloué à chaque chapitre budgétaire comprend une partie en euros et une partie en dollars des États-Unis exprimée en tant qu'équivalent-euros au taux de change moyen appliqué par l'ONU

pendant l'exercice budgétaire. Par conséquent, les dépenses autorisées par la Conférence générale, exprimées en euros, ne peuvent être déterminées qu'à la fin de l'exercice.

19. Les contributions des États Membres sont calculées suivant le barème fixé par la Conférence générale. Chaque contribution comporte aussi une partie en euros et une partie en dollars des États-Unis. Ces parties sont en proportion directe des parts respectives des deux monnaies dans les dépenses au titre du budget ordinaire.

B.8. Transactions en d'autres monnaies

20. Les transactions en d'autres monnaies sont enregistrées en euros pour tous les fonds basés sur l'euro et en dollars pour tous les fonds basés sur le dollar des États-Unis au taux de change de l'ONU en vigueur au moment de la transaction.

21. Les gains et les pertes au change en ce qui concerne les monnaies fonctionnelles respectives sont comptabilisés de la façon suivante :

B.8.1. Groupes de fonds I et II

- Les gains et les pertes réalisés à la suite de l'achat d'autres monnaies et du règlement de sommes à percevoir ou à verser sont crédités ou imputés aux recettes diverses de chaque groupe de fonds,
- Les gains nets non réalisés résultant de la réévaluation du bilan apparaissent comme provision dans le bilan, alors que les pertes nettes sont imputées aux recettes diverses de chaque groupe de fonds,
- Les gains et les pertes non réalisés dus à la revalorisation d'engagements non réglés sont enregistrés comme ajustements des dépenses de programme correspondantes pour chaque groupe de fonds.

B.8.2. Groupes de fonds III, IV et VI

- À des fins comptables, tous les gains et pertes nets (réalisés et non réalisés) au titre des groupes de fonds III, IV et VI sont enregistrés en tant qu'éléments des groupes de fonds respectifs.

B.9. Excédents/déficits de caisse et soldes des fonds

22. Pour le groupe de fonds I, les excédents de caisse sont répartis entre les États Membres conformément au barème des contributions pour l'exercice auquel ils se rapportent. Ceci s'applique aux États Membres qui ont payé l'intégralité de leurs contributions respectives. Les déficits de caisse sont provisoirement couverts par des avances provenant du Fonds de roulement en attendant le versement des contributions régulières au titre d'exercices antérieurs.

23. Pour les groupes de fonds II, III, IV et VI, les soldes des fonds représentent l'actif ou le passif net des fonds. Ces soldes sont reportés aux exercices futurs.

B.10. Immobilisations

24. Les immobilisations sont inscrites comme dépenses l'année de leur acquisition. Cependant, des comptes d'inventaire sont maintenus pour le matériel non consommable, les fournitures et les accessoires d'une valeur supérieure à 2 000 € ou à caractère sensible et ayant une durée de vie utile minimale estimée de cinq ans, ou de trois ans pour le matériel informatique. La valeur du stock est donnée dans la note R ci-après.

B.11. Contributions non recouvrées et contributions versées d'avance

25. Une réserve pour contributions non recouvrées égale au montant des contributions arriérées depuis plus d'un an apparaît sur le bilan comme déduction des excédents disponibles. Les recettes correspondantes ne sont pas ajustées.

26. Les contributions versées d'avance sont considérées comme une dette vis-à-vis du donateur lorsqu'elles sont initialement reçues, et sont enregistrées en tant que recettes pendant l'exercice suivant.

B.12. Contributions en nature

27. Les contributions en nature – sous la forme de ressources humaines, de matériel, de réunions et de bourses offerts par des États Membres, l'ONU, d'autres organisations internationales et des sources non gouvernementales – ne sont pas enregistrées dans les comptes de l'Agence. Toutefois, des estimations de ces contributions apparaissent dans la note Q ci-après.

B.13. Services gratuits

28. Pour certains autres fonds en euros, l'Agence assure gratuitement des services administratifs et de vérification.

C. Participation à la Caisse des pensions

29. L'Agence participe et cotise à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU), qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour le versement de pensions, prestations de décès, pensions d'invalidité et autres indemnités. La Caisse des pensions gère un régime de prestations financé par capitalisation. Les obligations financières de l'Agence vis-à-vis de la Caisse des pensions comprennent sa cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies et sa part de la couverture de tout déficit actuariel conformément à l'article 26 des statuts de la Caisse. Les contributions à la couverture des déficits ne sont dues que si l'Assemblée générale invoque les dispositions de l'article 26 après avoir constaté, à la suite d'une évaluation actuarielle, que les avoirs de la Caisse risquent d'être insuffisants pour faire face aux obligations.

30. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale des Nations Unies n'avait pas invoqué cette disposition.

D. Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants

31. Le 1^{er} janvier 1981 a pris effet entre la République d'Autriche, l'Organisation des Nations Unies et l'AIEA un accord portant création d'un fonds commun destiné à couvrir les dépenses relatives aux réparations et remplacements importants de bâtiments, d'installations et d'équipements techniques qui sont la propriété de la République d'Autriche et font partie des districts de siège de l'ONU et de l'AIEA au Centre international de Vienne. Cet accord s'applique également à l'Organisation des

Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) depuis 1986, date à laquelle cette organisation est devenue indépendante.

32. Au 31 décembre 2010, le solde du Fonds, qui est administré par l'ONUDI, s'élevait à 5 416 484 € (1 976 506 € en 2009).

E. Recettes diverses par principales catégories

	2010	2009
a) Activités productrices de recettes		
Publications de l'Agence - INIS	16 651	27 559
Publications de l'Agence - Autres	184 728	192 397
Recettes de Laboratoire	264 081	198 386
Montants à recouvrer au titre des accords de garanties	129 208	324 603
Total (état I)	594 668	742 945
b) Activités financées conjointement		
Services de traitement de l'information	317 248	345 606
Services d'impression	997 674	979 741
Services médicaux	689 908	726 227
Autres services financiers	157 890	142 540
Services de protection et de contrôle radiologiques	106 861	105 129
Services de traduction	173 772	210 401
Revue Fusion nucléaire	180 935	155 219
Services de Laboratoire	352 788	216 660
Services du Laboratoire de l'environnement marin	31 381	21 027
Services communs du logement	40 236	-
Total (état I)	3 048 693	2 902 550

F. Dépenses (état I)

33. Les dépenses totales d'un montant de 63 337 243 € pour le Fonds de coopération technique ne comprennent pas des engagements de dépenses s'élevant à 2 909 718 € des budgets des projets pour des exercices ultérieurs (3 162 912 € en 2009).

G. Ajustements au titre d'exercices antérieurs

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
a) <u>Fonds du budget ordinaire</u> :		
Excédent / (insuffisance) des contributions recouvrées par rapport aux arriérés d'exercices précédents		
Total (état I)	<u>(562 751)</u>	<u>(1 403 86</u>
b) <u>Fonds de coopération technique</u> :		
Promesses et ajustements des promesses de contributions concernant les programmes d'exercices antérieurs		
Total (état I)	<u>362 357</u>	<u>738 779</u>

H. Sommes créditées aux États Membres

34. Les excédents de caisse restitués se sont élevés à 227 287 € (4 523 832 € en 2009) (état I). Cette somme comprend l'excédent de caisse de 2008 (185 407 €) et ceux d'exercices antérieurs (41 880 €).

I. Réserves

I.1. Virements aux réserves

35. Un montant de 4,1 millions d'euros a été viré à la Réserve pour le Fonds pour les investissements majeurs en 2010 conformément au document relatif au programme et budget (GC(54)/2) d'août 2010 (état IV).

I.2. Virements depuis les réserves

36. Un montant de 3 980 700 € de la Réserve pour le Fonds pour les investissements majeurs a servi à couvrir les dépenses encourues en 2010 au titre du Fonds pour les investissements majeurs (Note - AB).

37. Les transferts nets au cours de l'année se sont élevés à 119 300 € (état I). Le solde final de la réserve à la fin de l'exercice s'établissait à 11 252 300 € (état II et Note - AB).

J. Fonds d'affectation spéciale, fonds de réserve et fonds spécial (état I)

38. Le groupe de fonds VI comprend un fonds d'affectation spéciale, un fonds de réserve et un fonds spécial comme suit :

	Fonds disponibles	Dépenses	Solde non utilisé
Fonds d'affectation spéciale			
Fonds d'affectation spéciale pour les instituts de recherche (RITF)	1 141 395	299 911	841 484
Total 2010	1 141 395	299 911	841 484
Fonds de réserve			
Fonds pour le remplacement du matériel	4 626 018	1 733 782	2 892 236
Total 2010	4 626 018	1 733 782	2 892 236
Fonds spécial			
Fonds Nobel de l'AIEA pour la nutrition et la lutte contre le cancer	71 722	45 419	26 303
Total 2010	71 722	45 419	26 303

K. Investissement pour l'Économat

39. L'Économat du Centre international de Vienne (CIV) a été créé à la suite d'un accord qui a pris effet le 1^{er} avril 1972 entre l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et la République d'Autriche. En vertu d'un mémorandum d'accord du 31 mars 1977 entre l'AIEA, l'ONU et l'ONUDI relatif à la répartition des services communs au CIV, la responsabilité de la gestion de l'Économat a été confiée à l'AIEA.

40. L'investissement initial a été financé à parts égales grâce aux fonds accumulés des économats de l'AIEA et de l'ONUDI disponibles au 1^{er} octobre 1979.

41. Au 31 décembre 2010, la valeur de l'investissement réalisé pour l'Économat par l'AIEA était de 808 879 € (808 879 € en 2009) (état II).

L. Contributions régulières à recevoir

42. Contributions non acquittées par exercice budgétaire :

Exercices	2010	2009
1974-2002	4 547 819	4 873 495
2003	198 046	237 653
2004	187 020	223 854
2005	253 208	310 237
2006	265 003	323 592
2007	268 297	433 319
2008	242 052	4 521 022
2009	5 750 945	19 583 760
(état compl. S1)	11 712 390	30 506 932
2010 (état compl. S1)	25 543 220	-
Total (état II)	37 255 610	30 506 932

M. Sommes à recevoir – Autres**M.1. Fonds du budget ordinaire**

	2010	2009
États Membres	7 656 085	5 677 904
ONU, institutions spécialisées et autres organisations internationales	4 408 739	1 375 768
Membres du personnel	4 981 587	2 937 367
Fournisseurs et entrepreneurs	881 981	434 993
Autres comptes	1 046 901	3 649 790
Avances au Fonds de roulement	291 621	3 717
Total (état II)	19 266 914	14 079 539

M.2. Fonds de coopération technique

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
États Membres	135 346	124 259
ONU, institutions spécialisées et autres organisations internationales	116 306	415 449
Membres du personnel	74 350	348 730
Fournisseurs et entrepreneurs	949 262	189 794
Fonds remis à des agents	713 288	3 487 551
Total (état II)	<u>1 988 552</u>	<u>4 565 783</u>

N. Engagements de dépenses non réglés – Fonds du budget ordinaire

43. Les engagements non réglés se répartissent comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Exercice considéré	27 998 733	28 389 160
Exercices antérieurs	1 695 342	823 747
Soldes non engagés pour 2004 (FBO)	250 314	250 314
Soldes non engagés pour 2008 (FBO)	2 392 348	7 785 876
Fonds pour les investissements majeurs (FIM)	625 708	-
Phase II du renforcement de la sécurité	1 890 194	2 685 978
Projet AIPS (ERP)	602 448	2 075 732
Total (état II)	<u>35 455 087</u>	<u>42 010 807</u>

O. Sommes à payer – Autres**O.1. Fonds du budget ordinaire**

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Membres du personnel	380 285	3 529 968
Autres comptes	639 690	300 055
Fournisseurs et entrepreneurs	44 406	17 765
Total (état II)	<u>1 064 381</u>	<u>3 847 788</u>

O.2. Fonds de coopération technique

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Membres du personnel	25 219	47 460
Autres comptes	1 054	71 489
Fournisseurs et entrepreneurs	-	8 779
Total (état II)	<u>26 273</u>	<u>127 728</u>

P. Provision pour revalorisation de bilan (état II)

La provision correspond aux gains nets non réalisés provenant de la revalorisation des comptes de bilan :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Fonds du budget ordinaire	5 922 126	5 783 333
Total (état II)	<u>5 922 126</u>	<u>5 783 333</u>

44. Le léger renforcement du dollar des États-Unis par rapport à l'euro s'est traduit par une faible augmentation des gains non réalisés pour le Fonds du budget ordinaire par rapport à l'exercice précédent.

Q. Contributions en nature

Les contributions en nature faites par des États Membres, l'ONU, d'autres organisations internationales et des sources non gouvernementales sont les suivantes :

	En milliers d'euros					
	États Membres		ONU, organisations internationales et sources non gouvernementales		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Bourses	585	153	-	214	585	367
Matériel et fournitures	1 864	1 066	1	1	1 865	1 067
Réunions et autres	1 390	1 404	-	-	1 390	1 404
Ressources humaines	13 353	11 410	163	145	13 516	11 555
Total	17 192	14 033	164	360	17 356	14 393

45. En raison du caractère de ces contributions, on ne peut donner que des estimations de leur valeur monétaire. Pour plus de détails, voir l'annexe A3 a, b et c (non vérifiée).

R. Matériel non consommable

46. Les valeurs nettes ci-après sont tirées des inventaires de l'Agence :

	En milliers d'euros	
	2010	2009
Matériel scientifique et technique	12 283	12 367
Matériel informatique	761	795
Matériel de transport	147	176
Total	13 191	13 338

47. Aux fins de l'inventaire sont considérés comme du matériel tous les articles dont la valeur d'achat initiale est égale ou supérieure à 2 000 €, ainsi que tous les articles sensibles.

48. Les montants indiqués sont les valeurs actuelles déterminées par rapport à la valeur initiale des articles en fonction de leur durée de vie utile estimée, qui est de trois ans pour le matériel de traitement électronique de l'information, et de cinq ans pour tous les autres articles de matériel.

49. Le titre de propriété du matériel fourni dans le cadre de la coopération technique est transféré au bénéficiaire au moment de la livraison ; ce matériel n'est donc pas inclus dans l'inventaire des biens de l'Agence.

S. Passif éventuel

50. À la fin de 2010, le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail (OIT) était saisi de sept recours contre l'Agence portant sur divers sujets formés par des fonctionnaires ou d'anciens fonctionnaires. Six autres cas ont été portés à l'attention du Comité paritaire de recours par des fonctionnaires. Si ces recours aboutissent, le coût pour l'Agence pourrait être d'environ 1,7 million d'euros.

T. Appui à la coopération technique

51. L'appui à la coopération technique provient de trois sources : a) le budget du programme sectoriel 6, Gestion de la coopération technique pour le développement, b) la valeur des compétences scientifiques et techniques que les départements techniques mettent à la disposition du programme de coopération technique et c) l'appui indirect au programme et à l'administration qui est très difficilement quantifiable.

52. Dans le Budget pour 2010 (GC(53)/RES/6), le montant du budget ordinaire consacré à l'appui au programme de coopération technique pour 2010 était estimé à 30 741 357 €. Ce montant inclut ce qui est visé aux alinéas a) et b) du paragraphe précédent.

Programme sectoriel	Crédits ouverts	Dépenses			Solde
	Ajustés /a	Décaissements	Engagements non réglés	Total	
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	2 915 632	2 280 975	-	2 280 975	634 657
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	5 770 808	4 974 310	30 895	5 005 205	765 603
3. Sécurité et sécurité nucléaires	3 990 186	3 547 438	-	3 547 438	442 748
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	457 651	469 122	560	469 682	(12 031)
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	17 607 080	16 657 059	378 061	17 035 120	571 960
TOTAL	30 741 357	27 928 904	409 516	28 338 420	2 402 937

a/ Réévalué au taux de change moyen de l'ONU, soit 1,3248 \$ pour 1 €.

U. Fonds de réserve pour les primes d'assurance maladie

53. La société Vanbreda International fournit des services d'assurance maladie aux membres du personnel. Elle est dépositaire du Fonds de réserve pour les primes d'assurance maladie, qui est destiné à conserver les excédents de primes versés en sus des montants dus à la société et à absorber les augmentations futures de primes. Ce fonds, dont la valeur était de 1 585 399 € au 31 décembre 2010, appartient conjointement à l'Agence et aux participants sur la base de leurs contributions.

V. Prestations à la cessation de service

54. En vertu du Statut et du Règlement du personnel, les fonctionnaires de l'Agence ont droit à certaines prestations à la cessation de service. Les dépenses sont enregistrées pendant l'exercice au cours duquel les prestations sont versées. Les droits et les obligations correspondantes au 31 décembre 2010 sont estimés comme suit :

		En milliers d'euros	
		2010	2009
Rapatriement	- primes	15 786	13 279
	- voyages et déménagements	11 273	9 866
Congés annuels accumulés		22 033	21 330
Indemnités de cessation de service		21 296	21 850
Total		70 388	66 325

W. Prestations dont bénéficient les retraités

55. En vertu du Statut et du Règlement du personnel, les retraités de l'Agence ont le droit de bénéficier d'une couverture médicale par l'intermédiaire de l'Agence. L'Agence contribue à la prime totale du retraité et enregistre le coût de cette prestation durant l'exercice où il est encouru. La part de l'Agence dans la prime totale s'est élevée à 2 185 644 € (1 953 379 € en 2009).

56. Toutefois, pour mieux comprendre les dimensions financières des obligations de l'Agence en matière d'assurance maladie au bénéfice des retraités, un actuaire-conseil indépendant a été engagé en 2010 pour procéder à une évaluation actuarielle des prestations correspondantes pour la période 2010. La méthode d'évaluation utilisée était celle du coût unitaire projeté du crédit. Les charges à payer au 31 décembre 2010 s'élèvent, selon les projections, à 106 millions d'euros (169 millions d'euros en 2009) sur la base d'un taux d'actualisation de 4,35 % et d'une augmentation des frais médicaux de 3 %/4,4 %. Leur diminution est due à un ralentissement de l'évolution des frais médicaux passée de 6 % (comme indiqué en 2009) à 3 %/4,4 % en 2010.

X. Fonds pour la sécurité nucléaire

	En milliers d'euros	
	Recettes	Dépenses
Allemagne	-	1
Australie	-	130
Belgique	228	-
Canada	147	698
Commission européenne	4 010	3 656
Corée, République de	-	143
Danemark	399	393
Espagne	350	168
Estonie	4	-
États-Unis d'Amérique	8 048	6 650
Fédération de Russie	1 146	-
Finlande	50	36
France	303	215
Irlande	-	68
Italie	90	9
Japon	281	129
Norvège	625	17
Nouvelle-Zélande	42	28
Pakistan	-	8
Pays-Bas	500	64
Qatar	-	328
République tchèque	-	(5)
Royaume-Uni	172	1 202
Suède	(5)	57
UNICRI	-	2
Total	16 390	13 997

57. Les chiffres ci-dessus indiquent les recettes et les dépenses relatives au Fonds pour la sécurité nucléaire pour l'exercice 2010.

Y. Provision pour la phase II du renforcement de la sécurité

58. La situation concernant la provision pour la phase II du renforcement de la sécurité pour l'année 2010 se présente comme suit :

	Solde d'ouverture	Ajustements	Fonds disponibles	Dépenses	Solde de clôture
Provision pour la phase II du renforcement de la sécurité	57 810	4 472	62 282	-	62 282
Total 2010	57 810	4 472	62 282	-	62 282

Z. Provision pour la mise en œuvre du système de planification des ressources (ERP)

	Solde d'ouverture	Ressources additionnelles	Fonds disponibles	Dépenses	Solde de clôture
Système de planification des ressources	4 910 621	-	4 910 621	4 426 485	484 136
Total 2010	4 910 621	-	4 910 621	4 426 485	484 136

59. Le solde de clôture indiqué correspond au montant disponible au 31 décembre 2010 pour la mise en œuvre du système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui au programme (AIPS).

AA. Dépenses d'appui au programme

	Solde d'ouverture	Recettes	Fonds disponibles	Dépenses	Solde de clôture
Dépenses d'appui au programme	1 402 004	2 612 556	4 014 560	1 104 935	2 909 625
Total 2010	1 402 004	2 612 556	4 014 560	1 104 935	2 909 625

AB. Fonds pour les investissements majeurs (FIM)

60. Le Fonds pour les investissements majeurs (FIM) a été constitué en tant que fonds de réserve par le Conseil des gouverneurs, conformément à l'article 4.06 du Règlement financier, pour soutenir les investissements majeurs dans les infrastructures (GOV/2009/1). La situation du Fonds à la fin de l'exercice était la suivante :

	Réserve pour le FIM	Budget ordinaire Partie Investissements	Total
Ressources :			
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2010	11 133 000	102 200	11 235 200
Nouvelles recettes transférées de la partie opérationnelle du budget ordinaire de 2010 a/	4 100 000	-	4 100 000
Total Ressources	15 233 000	102 200	15 335 200
Dépenses :			
Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	619 604	-	619 604
Vérification nucléaire	279 363	-	279 363
Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	3 081 733	102 200	3 183 933
Total Dépenses	3 980 700	102 200	4 082 900
Solde non réparti au 31 décembre 2010	11 252 300	-	11 252 300

a/ Conformément au programme et budget de l'Agence [GC(54)/2] d'août 2010, un montant de 4,1 millions d'euros a été viré au Fonds pour les investissements majeurs pour soutenir les investissements majeurs dans les infrastructures.

PARTIE V

ANNEXES

ANNEXE A1

FONDS DU BUDGET ORDINAIRE

RESSOURCES PRÉVUES ET EFFECTIVES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010
(en euros)

	Prévisions budgétaires a/	Ajustements	Prévisions ajustées	Ressources effectives			Excédent (insuffisance) des ressources effectives par rapport aux prévisions ajustées
				Sommes reçues	Sommes dues	Total	
Contributions régulières des États Membres	298 432 802		298 432 802	272 889 582	25 543 220	298 432 802	-
Total partiel	298 432 802		298 432 802	272 889 582	25 543 220	298 432 802	
Différence, taux de change effectif/moyen	447 135		447 135				(447 135)
Total contributions régulières et revalorisation	298 879 937		298 879 937	272 889 582	25 543 220	298 432 802	(447 135)
Recettes diverses							
a) Travaux remboursables pour d'autres organismes (chapitre 7)							
Services de traitement de l'information	229 408		229 408	317 248	-	317 248	87 840
Services d'impression	894 793		894 793	808 915	188 759	997 674	102 881
Services médicaux	796 576		796 576	546 914	142 994	689 908	(106 668)
Services de protection et de contrôle radiologique	104 235		104 235	106 861	-	106 861	2 626
Services de traduction	173 606		173 606	173 772	-	173 772	166
Revue Fusion nucléaire	144 655		144 655	180 935	-	180 935	36 280
Autres services financiers	84 950		84 950	157 890	-	157 890	72 940
Services de laboratoire	250 000		250 000	352 788	-	352 788	102 788
Services des Laboratoires de l'environnement marin	60 000		60 000	31 381	-	31 381	(28 619)
Services communs du logement	-		-	29 629	10 607	40 236	40 236
Total partiel	2 738 223		2 738 223	2 706 333	342 360	3 048 693	310 470
b) Imputables à des programmes déterminés							
Publications de l'Agence - INIS	20 000		20 000	16 651	-	16 651	(3 349)
Publications de l'Agence - Autres	375 000		375 000	184 728	-	184 728	(190 272)
Recettes du Laboratoire	200 000		200 000	264 081	-	264 081	64 081
Montants à recouvrer au titre des accords de garanties	185 000		185 000	129 208	-	129 208	(55 792)
Recettes au titre d'autres services	2 000		2 000	-	-	-	(2 000)
Total partiel	782 000		782 000	594 668	-	594 668	(187 332)
c) Non imputables à des programmes déterminés							
Revenus de placements et intérêts	760 768		760 768	451 668	-	451 668	(309 100)
Gains (pertes) au change	-		-	161 780	-	161 780	161 780
Autres	466 448		466 448	(970 313)	-	(970 313)	(1 436 761)
Total partiel	1 227 216		1 227 216	(356 865)	-	(356 865)	(1 584 081)
Total partiel b) et c)	2 009 216		2 009 216	237 803	-	237 803	(1 771 413)
Total partiel a), b) et c)	4 747 439		4 747 439	2 944 136	342 360	3 286 496	(1 460 943)
TOTAL CONTRIBUTIONS RÉGULIÈRES ET RECETTES DIVERSES	303 627 376		303 627 376	275 833 718	25 885 580	301 719 298	(1 908 078)

a/ GC(53)RES/6.

FONDS DE COOPÉRATION TECHNIQUE

RESSOURCES PRÉVUES ET EFFECTIVES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

(en dollars des États-Unis)

	Année en cours	2009	2008	2007	2006	Antérieures à 2006	Total
I. Prévisions							
Objectifs	85 000 850	85 000 000	80 000 000	80 000 000	77 500 000	77 500 000	485 000 850
Autres recettes prévues	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	6 000 000
Total des allocations de ressources	86 000 850 a/	86 000 000	81 000 000	81 000 000	78 500 000	78 500 000	491 000 850
II. Ressources effectives							
1. Contributions volontaires reçues pour 2010	74 706 450		-	-	-	-	74 706 450
2009	2 830 918	77 463 688					80 294 606
2008	3 200	1 082 251	75 800 617				76 886 068
2007	800	6 400	244 963	76 491 085			76 743 248
2006	775	4 251	48 050	1 328 177	72 100 543		73 481 796
2005	-	-	25 465	370 416	957 789	68 866 684	70 220 354
pour des exercices antérieurs	2 045	43 962	70 888	12 510	362 375	3 083 934	3 575 714
Total	77 544 188	78 600 552	76 189 983	78 202 188	73 420 707	71 950 618	455 908 236
2. Dépenses de programme recouvrables	211 032	364 865	514 735	513 138	685 958	829 425	3 119 153
3. Coûts de participation nationaux	785 289	4 314 593	790 565	3 295 529	795 009	3 368 463	13 349 448
4. Recettes diverses	(189 818)	491 058	2 591 330	2 103 111	1 866 269	486 257	7 348 207
Total des sommes reçues	78 350 691	83 771 068	80 086 613	84 113 966	76 767 943	76 634 763	479 725 044
5. Sommes dues							
Contributions volontaires promises et non payées	3 746 283	45 100	2 924	-	-	895 361	4 689 668 b/
Dépenses de programme recouvrables	-	-	-	-	-	2 239 876	2 239 876 c/
Coûts de participation nationaux	50 050	231 679	37 855	51 825	3 445	30 258	405 112 d/
Total des sommes dues	3 796 333	276 779	40 779	51 825	3 445	3 165 495	7 334 656
Total des ressources effectives	82 147 024	84 047 847	80 127 392	84 165 791	76 771 388	79 800 258	487 059 700
III. Différence entre ressources effectives et prévisions	(3 853 826)	(1 952 153)	(872 608)	3 165 791	(1 728 612)	1 300 258	(3 941 150)

a/ GC(53)/RES/7.

b/ État complémentaire S8.

c/ État complémentaire S9a.

d/ État complémentaire S9b.

ANNEXE A3a

**RESSOURCES MISES À LA DISPOSITION DE L'AGENCE
PAR LES ÉTATS MEMBRES POUR 2010 (CONTRIBUTIONS EN ESPÈCES ET EN NATURE)**

(en euros)

État Membre	EN ESPÈCES					EN NATURE et (Note Q)				
	TOTAL	Contributions régulières état compl. SI	Contributions volontaires (Fonds de coopération technique)	Contributions volontaires et autres ressources extrabudgétaires	Bourses du type II	Matériel et fournitures	Réunions et autres	Ressources humaines		
Afghanistan, République islamique d'	3 844	2 476	630	-	-	-	-	738		
Afrique du Sud	1 110 064	695 950	194 226	-	-	-	-	219 888		
Albanie	100 945	14 985	3 672	73 500	-	-	-	8 788		
Algérie	398 226	203 710	48 302	42 001	-	-	-	104 213		
Allemagne	31 398 073	24 931 846	4 122 587	1 654 159	1 014	2 291	6 392	679 784		
Angola	22 674	7 454	15 220	-	-	-	-	-		
Arabie saoudite	2 339 608	1 836 533	454 716	-	-	-	9 589	38 770		
Argentine	1 367 972	801 191	196 944	173 588	-	65	-	196 184		
Arménie	22 389	5 036	1 297	-	-	-	-	16 056		
Australie	6 608 924	5 193 377	1 086 898	-	-	1 127	-	327 522		
Autriche	3 141 664	2 577 071	508 003	-	-	2 678	-	53 912		
Azerbaïdjan	17 903	12 544	-	-	-	-	-	5 359		
Bahrein	118 089	95 760	-	-	-	-	6 392	15 937		
Bangladesh	39 677	24 629	5 758	-	-	-	-	9 290		
Belarus	78 526	47 200	11 192	-	-	-	-	20 134		
Belgique	4 113 609	3 232 339	369 938	228 300	-	202	-	282 830		
Belze	2 518	2 518	-	-	-	-	-	-		
Bénin	2 943	2 486	-	-	-	-	-	457		
Bolivie	113 638	15 106	-	98 532	-	-	-	-		
Bosnie-Herzégovine	19 569	14 906	3 749	-	-	-	-	914		
Botswana	47 962	32 704	8 409	-	-	-	-	6 849		
Bresil	2 939 305	2 160 039	538 074	32 259	-	160	-	208 773		
Bulgarie	110 899	48 364	13 227	-	-	30	-	49 278		
Burkina Faso	15 860	5 007	-	-	-	-	-	10 853		
Burundi	2 486	2 486	-	-	-	-	-	-		
Camboodge	2 486	2 486	-	-	-	-	-	-		
Cameroun	62 454	22 660	5 822	31 004	-	-	-	2 968		
Canada	111 354 347	8 625 306	1 872 060	197 342	6 849	578	-	652 212		
Chili	563 628	397 043	107 903	29 281	-	91	-	29 310		
Chine	8 706 025	6 539 488	1 787 693	-	-	34 099	-	344 745		
Chypre	156 812	128 004	26 525	-	-	-	-	2 283		
Colombie	349 704	250 156	43 200	49 800	-	-	-	6 548		
Congo	10 071	2 994	-	-	-	-	-	7 077		
Corée, République de	9 004 377	5 896 771	1 359 194	1 080 754	-	651	-	667 007		
Costa Rica	82 614	78 048	-	-	-	-	-	4 566		
Côte d'Ivoire	51 113	22 656	5 822	8 385	-	-	-	14 250		
Croatie	194 945	118 567	-	20 061	-	19	-	56 298		
Cuba	199 921	130 919	31 470	-	15 473	-	-	22 059		
Danemark	2 988 900	2 141 289	409 115	399 129	-	-	-	39 367		
Égypte	469 517	211 163	50 069	148 894	-	-	-	59 391		

ANNEXE A3a (suite)

État Membre	EN ESPÈCES				EN NATURE a/ (Note Q)			
	TOTAL	Contributions régulières état compl. SI	Contributions volontaires (Fonds de coopération technique)	Contributions volontaires et autres ressources extrabudgétaires	Bourses du type II	Matériel et fournitures	Réunions et autres	Ressources humaines
El Salvador	48 596	47 835	-	-	-	-	-	761
Émirats arabes unis	1 181 130	881 822	176 608	-	-	-	3 196	119 504
Équateur	63 523	50 215	12 699	-	-	-	-	609
Erythrée	10 091	2 479	-	-	-	-	-	7 612
Espagne	12 038 586	8 747 970	907 661	1 910 585	113 836	259	-	358 275
Estonie	1 657 344	37 264	8 836	1 610 787	-	-	-	457
États-Unis d'Amérique	135 078 167	76 514 720	17 031 000	37 699 027	396 761	1 805 508	-	1 631 151
Éthiopie	10 602	7 356	1 724	-	-	-	-	1 522
Fédération de Russie	9 387 856	3 488 403	604 990	4 770 906	1 775	-	2 283	519 366
Finlande	2 324 362	1 645 445	329 547	77 752	-	308	11 415	259 895
France	24 094 805	18 393 779	3 499 689	1 329 822	19 923	5 264	1 600	844 728
Gabon	31 322	20 584	5 352	-	-	-	-	5 386
Géorgie	9 828	7 452	1 767	-	-	-	-	609
Ghana	37 669	10 070	2 587	91	-	-	-	24 921
Grèce	2 011 329	1 622 871	371 292	-	-	68	-	17 098
Guatemala	82 427	78 048	-	-	-	-	-	4 379
Haïti	4 995	4 995	-	-	-	-	-	-
Honduras	12 488	12 488	-	-	-	-	-	-
Hongrie	963 507	593 614	146 816	71 975	-	2 347	-	148 755
Îles Marshall	-	2 531	-	-	-	-	-	-
Inde	1 570 787	1 086 190	277 499	37 350	-	533	-	169 215
Indonésie	600 163	388 673	97 890	7 430	-	-	-	106 170
Iran, République islamique d'	827 490	435 557	-	239 642	-	19	-	152 272
Iraq	51 157	35 195	9 056	-	-	-	-	6 906
Irlande	1 582 371	1 299 997	242 128	10 109	-	42	-	30 095
Islande	142 534	109 095	21 848	-	-	-	-	11 591
Israël	1 408 885	1 236 091	139 674	-	-	-	-	33 120
Italie	18 480 454	15 012 874	3 081 226	100 000	-	278	-	286 076
Jamahiriya arabe libyenne	682 304	150 715	33 864	473 218	-	-	-	24 507
Jamaïque	26 850	25 176	-	-	-	-	-	1 674
Japon	69 161 425	49 439 936	10 712 565	7 423 333	-	670	-	1 584 921
Jordanie	119 500	27 597	6 947	55 563	-	-	-	29 393
Kazakhstan	141 071	69 845	16 993	-	-	-	-	54 233
Kenya	132 690	25 453	6 962	69 471	-	-	-	30 804
Kirghizistan	20 664	2 518	373	-	-	-	-	17 773
Koweït	777 019	533 140	110 224	103 950	-	-	6 392	23 313
Lesotho	3 171	2 500	671	-	-	-	-	-
Lettonie	60 553	41 993	9 595	6 627	-	-	-	2 338
L'ex-République yougoslave de Macédoine	16 581	12 586	3 234	-	-	-	-	761
Liban	95 365	82 988	3 805	-	-	-	-	8 572

ANNEXE A3a (suite)

État Membre	EN ESPÈCES				EN NATURE a/ (Note Q)			
	TOTAL	Contributions régulières état compl. SI	Contributions volontaires (Fonds de coopération technique)	Contributions volontaires et autres ressources extrabudgétaires	Bourses du type II	Matériel et fournitures	Réunions et autres	Ressources humaines
Liberia	6 361	2 486	-	-	-	-	-	3 875
Liechtenstein	35 644	30 000	5 644	-	-	-	-	-
Lituanie	137 962	75 257	19 859	(3 751)	-	-	-	46 597
Luxembourg	305 456	247 446	51 648	-	-	-	-	6 362
Madagascar	19 591	4 970	1 294	2 109	-	-	-	11 218
Malaisie	623 648	464 160	111 063	7 620	1 903	38	-	38 864
Malawi	17 211	2 485	647	14 079	-	-	-	-
Mali	10 441	2 489	647	-	-	-	-	7 305
Malte	50 293	40 583	9 710	-	-	-	-	-
Maroc	159 849	100 488	25 262	-	865	-	-	33 234
Maurice	70 465	27 327	6 480	27 527	-	-	-	9 131
Mauritanie, République islamique de	9 576	2 499	-	-	-	-	-	7 077
Mexique	5 665 112	5 565 579	-	b/	1 522	46	-	97 965
Monaco	1 666 319	9 049	1 767	286 915	-	-	1 312 883	55 705
Mongolie	31 226	2 495	607	-	-	-	-	28 124
Monténégro	50 247	2 471	564	37 459	-	-	2 740	7 013
Mozambique	2 463	2 463	-	-	-	-	-	-
Myanmar	16 269	12 317	3 038	-	-	-	-	914
Namibie	96 087	14 906	3 534	61 262	-	-	-	16 385
Népal	7 455	7 455	-	b/	-	-	-	-
Nicaragua	6 138	4 924	1 214	-	-	-	-	-
Niger	1 149 696	2 451	591	1 140 261	-	-	-	6 393
Nigeria	2 002 067	1 15 812	-	1 862 987	-	-	-	23 268
Norvège	6 326 601	2 281 806	457 198	3 505 987	-	76	-	81 534
Nouvelle-Zélande	848 116	741 054	-	64 002	-	-	-	43 060
Oman	271 832	206 639	41 234	-	-	-	6 392	17 567
Ouganda	21 655	7 534	2 088	1 052	-	-	-	10 981
Ouzbékistan	37 804	19 956	4 855	-	-	-	-	12 993
Pakistan	698 206	142 931	34 620	421 243	-	65	-	99 347
Palaoos	2 560	2 560	-	-	-	-	-	-
Panama	57 070	54 859	-	-	-	-	-	2 211
Paraguay	12 588	12 588	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	7 355 697	5 466 634	1 094 848	673 504	-	148	-	120 563
Pérou	205 903	188 826	-	-	-	-	-	17 077
Philippines	258 283	188 133	50 686	-	-	-	-	19 464
Pologne	1 683 568	1 199 900	284 511	135 905	-	19	-	63 233
Portugal	1 703 280	1 430 655	255 971	-	-	-	-	16 654
Qatar	279 393	249 847	-	-	-	-	9 589	19 957
République arabe syrienne	62 693	38 162	10 340	-	-	19	-	14 172
République centrafricaine	8 879	2 486	-	-	-	-	-	6 393

ANNEXE A3a (suite)

État Membre	E.N. E.S.P.E.C.E.S				E.N. N.A.T.U.R.E. a/ (Note Q)			
	TOTAL	Contributions régulières état compl. SI	Contributions volontaires (fonds de coopération technique)	Contributions volontaires et autres ressources extrabudgétaires	Bourses du type II	Matériel et fournitures	Réunions et autres	Ressources humaines
République de Moldova	3 155	2 514	641	-	-	-	-	-
République démocratique du Congo	11 160	7 455	2 007	1 698	-	-	-	-
République dominicaine	57 906	57 906	-	-	-	-	-	-
République tchèque	1 210 378	682 264	173 684	149 516	-	84	4 033	200 797
République-Unie de Tanzanie	24 894	14 979	4 024	-	-	-	-	5 891
Roumanie	272 967	168 659	43 339	-	481	-	-	60 488
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	24 115 868	19 306 933	3 768 743	566 677	3 805	2 622	-	467 088
Saint-Siège	4 952	3 006	1 946	-	-	-	-	-
Sénégal	46 406	9 940	2 587	-	-	-	-	33 879
Serbie	8 223 758	49 888	12 138	8 151 000	-	-	-	10 732
Seychelles	6 230	5 052	1 178	-	-	-	-	-
Sierra Leone	10 831	2 486	669	b/	-	-	-	6 621
Singapour	1 205 288	1 007 898	196 743	-	-	38	-	609
Slovaquie	555 333	151 540	35 932	231 149	-	-	-	136 693
Slovenie	399 719	282 352	58 489	-	-	49	-	58 829
Soudan	46 922	24 850	6 469	-	-	-	-	15 603
Sri Lanka	244 827	37 772	8 861	196 976	-	-	-	1 218
Suède	4 147 007	3 187 452	711 409	18 076	-	2 602	6 849	220 619
Suisse	4 452 819	3 533 675	696 871	21 207	21 307	704	-	179 055
Tadjikistan	8 167	2 501	592	-	-	-	-	5 074
Tchad	5 302	2 486	-	-	-	-	-	2 816
Thaïlande	715 779	442 173	101 028	104 020	-	19	-	68 539
Tunisie	136 491	76 360	20 885	10 874	-	-	-	28 372
Turquie	1 232 949	919 182	224 604	72 053	190	-	-	16 920
Ukraine	432 957	107 950	27 303	158 000	-	-	-	139 704
Uruguay	91 215	67 211	17 923	-	-	-	-	6 081
Venezuela, République bolivarienne du	495 093	484 582	-	-	-	-	-	10 511
Vietnam	106 425	57 699	15 855	-	-	-	-	32 871
Yémen	132 069	17 406	-	114 359	-	-	-	304
Zambie	4 115	2 473	669	364	-	-	-	609
Zimbabwe	217 770	20 149	5 188	177 468	-	-	-	14 965
TOTAL	453 878 929	298 432 802	59 776 534	78 477 280	585 704	1 863 968	1 389 745	13 352 896

a/ Coûts réels lorsqu'ils sont connus ou bien estimations établies par les divisions techniques de l'Agence et/ou coûts indiqués par les États Membres pour le matériel et les fournitures ; coûts indiqués par les États Membres pour les réunions et autres ; pour les services d'experts gratuits, traitement estimé à 200 dollars par jour, et frais de voyage et de subsistance indiqués par les États Membres. convertis en euros au taux de change officiel appliqué par l'ONU au 31 décembre 2010.

b/ Contribution promise/versée en 2010 au titre de 2009 : Mexique - 303 224 € ; Népal - 1 767 € ; Sierra Leone - 669 € ; au titre de 2008 : Sierra Leone - 630 € ; au titre de 2007 : Sierra Leone - 630 € ; au titre de 2006 : Sierra Leone - 609 € ;

**RESSOURCES MISES À LA DISPOSITION DE L'AGENCE
PAR DES DONATEURS AUTRES QUE LES ÉTATS MEMBRES POUR 2010 (CONTRIBUTIONS EN ESPÈCES ET EN NATURE)**

(en euros)

	EN ESPÈCES			EN NATURE (Note Q)		
	Contributions volontaires et autres ressources extrabudgétaires	Bourses du type II	Matériel et fournitures	Réunions et autres	Ressources humaines	
TOTAL	7 716	-	914	-	-	6 802
Bureau International des poids et mesures (BIPM)	11 482 150	11 458 457	-	-	-	23 693
Commission des communautés européennes (CE)	3 011	-	-	-	-	3 011
Commission internationale de protection radiologique (CIPR)	8 613	-	-	-	-	8 613
Commission internationale des unités et mesures radiologiques (CIUR)	275 740	275 740	-	-	-	-
Conseil de coopération du Golfe (CCG)	986 841	986 841	-	-	-	-
Fondation Roche de recherche en Afrique	2 143	-	-	-	-	2 143
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	111 784	111 784	-	-	-	-
Fonds OPEP pour le développement international (OFID)	102 275	102 275	-	-	-	-
Nuclear Threat Initiative (NTI)	3 032	-	-	-	-	3 032
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	128 728	115 912	-	-	-	12 816
Organisation des Nations Unies (ONU)	1 233 648	1 230 606	-	-	-	3 042
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	1 826	-	-	-	-	1 826
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI)	7 752	-	-	-	-	7 752
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)	23 548	-	-	-	-	23 548
Organisation mondiale de la santé (OMS)	36 309	36 309	-	-	-	-
Organisation régionale pour la protection du milieu marin (ROPME)	3 745	-	-	-	-	3 745
Programme alimentaire mondial (PAM)	678 132	676 123	-	-	-	2 009
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	138 578	138 578	-	-	-	-
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	8 663	-	-	-	-	8 663
Union européenne (UE)	199 531	147 305	-	-	-	52 226
Autres sources						
TOTAL	15 443 765	15 279 930	914	-	-	162 921

ANNEXE A3c

**RESSOURCES MISES À LA DISPOSITION DE L'AGENCE
PAR PROGRAMME SECTORIEL POUR 2010 (CONTRIBUTIONS EN ESPÈCES ET EN NATURE)**

(en euros)

	EN ESPÈCES			EN NATURE (Note Q)		
	TOTAL	Contributions volontaires et autres ressources extrabudgétaires ^{a/}	Bourses du type II	Matériel et fourniture	Réunions et autres	Ressources humaines
Programme sectoriel 1 - Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires						
Gestion et coordination globales et activités communes	918 810	918 810	-	-	-	-
Énergie d'origine nucléaire	5 792 949	3 752 716	481	-	29 832	2 009 920
Technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires	2 118 615	630 271	-	-	-	1 488 344
Création de capacités et entretien des connaissances nucléaires pour le développement	1 095 179	269 692	30 075	10 408	-	785 004
Sciences nucléaires	1 949 051	865 599	-	-	6 392	1 077 060
Total Programme sectoriel 1	11 874 604	6 437 088	30 556	10 408	36 224	5 360 328
Programme sectoriel 2 - Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement						
Gestion et coordination globales et activités communes et gestion des activités de recherche coordonnée	857 271	847 495	-	-	-	9 776
Alimentation et agriculture	1 597 916	1 253 988	186 375	-	-	157 553
Santé humaine	2 959 446	2 318 511	287 956	12 556	26 143	314 280
Ressources en eau	23 759	-	6 991	-	-	16 768
Environnement	2 054 010	586 071	31 703	400	1 305 461	130 375
Production de radio-isotopes et technologie des rayonnements	27 148	(4 109)	2 803	-	-	28 454
Total Programme sectoriel 2	7 519 550	5 001 956	515 828	12 956	1 331 604	657 206
Programme sectoriel 3 - Sécurité et sûreté nucléaires						
Renforcement du régime mondial de sûreté et de sécurité nucléaires ; Renforcement de l'infrastructure de sûreté et de sécurité et amélioration de la création de capacités ;						
Renforcement de la communication et de la gestion des connaissances	5 386 636	2 595 391	-	-	-	2 791 245
Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	1 146 025	637 403	-	99 573	-	409 049
Sûreté des installations nucléaires	8 335 823	8 263 587	-	-	2 283	69 953
Sûreté radiologique et sûreté du transport	2 594 836	449 770	28 854	-	-	2 116 212
Gestion des déchets radioactifs	2 790 832	1 406 198	10 466	174 436	-	1 199 732
Sécurité nucléaire	15 310 722	15 103 064	-	95 216	19 634	92 808
Total Programme sectoriel 3	35 564 874	28 455 413	39 320	369 225	21 917	6 678 999
Programme sectoriel 4 - Vérification nucléaire						
Gestion et coordination globales et activités communes	99 776	99 776	-	-	-	-
Garanties	17 058 277	16 586 263	-	-	-	472 014
Total Programme sectoriel 4	17 158 053	16 686 039	-	-	-	472 014
Programme sectoriel 5 - Politique générale, gestion et administration						
Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	3 354 166	1 689 737	-	1 472 293	-	192 136
Total Programme sectoriel 5	3 354 166	1 689 737	-	1 472 293	-	192 136
Programme sectoriel 6 - Gestion de la coopération technique pour le développement						
Gestion de la coopération technique pour le développement	153 284	(1 850)	-	-	-	155 134
Total Programme sectoriel 6	153 284	(1 850)	-	-	-	155 134
TOTAL	75 624 531	58 268 383	585 704	1 864 882	1 389 745	13 515 817

a/ Non compris les projets extrabudgétaires de coopération technique, d'une valeur de 35 488 827 €.

